

Code international de nomenclature botanique de St Louis

Adopté par le Seizième Congrès International de Botanique, St Louis, Missouri, Juillet-Août 1999

Préparé et édité par

W. GREUTER, Président,

J. MCNEILL, Vice-Président,

F.R. BARRIE, H.M. BURDET, V. DEMOULIN, T.S. FILGUEIRAS, D.H. NICOLSON, J.E. SKOG, P.C.

SILVA, P. TREHANE, N.J. TURLAND Membres

D.L. HAWKSWORTH, Secrétaire du Comité de Rédaction

AVANT PROPOS

La version papier originale (en anglais) a été publiée dans « Regnum Vegetabile » Volume 138 en 2000 par Koeltz Scientific Books D661453 Königstein, Germany accessible en ligne sur le site [International Code of Botanical Nomenclature](#). Copyright 2000 International Association for Plant Taxonomy (Vienne, Europe)

La version française proposée sur le site de Tela Botanica (version 1.0 du 5 février 2004) a été traduite par : [Valéry Malécot](#) (1) et [Romieg Soca](#) (2).

L'International Association for Plant Taxonomy (Vienne, Europe) autorise cette traduction française (e-mail de Tod Stuessy, secrétaire de l'IAPT, à V. Malécot). Des versions "non officielles" sont également disponibles en allemand, italien, espagnol (R. Kiesling 2002), chinois et [slovaque](#).

(1) [Valéry Malécot](#) - Département de Sciences Biologiques - Institut National d'Horticulture - 2, rue Le-Nôtre - 49045 Angers Cedex 01. *Ancienne adresse : Équipe « Classification, Évolution et Biosystématique » - Laboratoire de paléobotanique et Paléoécologie - Université Pierre & Marie Curie - 12, rue Cuvier 75005 Paris - mail : [vmalecot\[at\]snv.jussieu.fr](mailto:vmalecot[at]snv.jussieu.fr)*

(2) [Romieg Soca](#) - 34380 Saint Martin de Londres

Relecteurs :

(3) Michel Chauvet - Ethnobotaniste - INRA - 2, place Pierre Viala - 34060 Montpellier Cedex

(4) Guy Redeuilh - Société Mycologique de France - 20, rue Rottembourg - 75012 Paris

(5) Jacques Florence - US 084 (Biodival) - Antenne IRD - Laboratoire de Phanérogamie - 16, rue Buffon - 75005 Paris

SOMMAIRE DE L'ÉDITION ORIGINALE

Préface vii-xviii

(numéro de page de l'édition originale)

Préambule (Pre.1-Pre.11) 1

Division I Principes (I-VI) 3

Division II Règles et Recommandations (Art. 1-62) 4

Chapitre I Rang des taxons (Art. 1-5) 4

Chapitre II Statuts, typification, et priorité des noms (Art. 6-15) 6

Section 1 Définitions (Art. 6) 6

Section 2 Typification (Art. 7-10) 7

Section 3 Priorité (Art. 11 & 12) 19

Section 4 Limitations du principe de priorité (Art. 13-15) 24

Chapitre III Nomenclature des taxons en fonction de leur rang (Art. 16-28) 31

Section 1 Noms des taxons au dessus du rang familial (Art. 16 & 17) 31

Section 2 Noms des familles, sous-familles, tribus et sous-tribus (Art. 18 & 19) 33

Section 3 Noms des genres et des subdivisions des genres (Art. 20-22) 37

Section 4 Noms des espèces (Art. 23) 41

Section 5 Noms des taxons en dessous du rang de l'espèce (taxons infraspécifiques) (Art. 24-27) 45

Section 6 Noms des plantes en culture (Art. 28) 49

Chapitre IV Publication effective et valide (Art. 29-50) 5

Section 1 Conditions et dates de publication effective (Art. 29-31) 51

Section 2 Conditions et dates de publication valide de noms (Art. 32-45)	53
Section 3 Citations des auteurs (Art. 46-50)	71
Section 4 Recommandations générales pour la citation (Rec. 50A-F)	79
Chapitre V Rejet des noms (Art. 51-58)	81
Chapitre VI Nom des champignons avec un cycle de vie pléomorphique (Art. 59)	89
Chapitre VII Orthographe et genre des noms (Art. 60-62)	92
Section 1 Orthographe (Art. 60 & 61)	92
Section 2 Genre (Art. 62)	100
Division III Dispositions relatives à l'administration du Code	103
Appendice I Noms des hybrides (Art. H.1-H.12)	105
Appendice IIA Nomina familiarum algarum, fungorum, pteridophytorum et fossilium conservanda et rejicienda	113
A. Algae	113
B. Fungi	117
D. Pteridophyta	121
F. Plantes fossiles (excl. diatomées)	122
Appendice IIB Nomina familiarum bryophytorum et spermatophytorum, conservanda	123
C. Bryophyta	123
E. Spermatophyta	124
Appendice IIIA Nomina generica conservanda et rejicienda	145
A. Algae A1. Bacillariophyceae (incl. diatomées fossiles)	146
A2. Bodonophyceae	151
A3. Chlorophyceae	152
A4. Chrysophyceae	157
A5. Cyanophyceae	157
A6. Dinophyceae	159
A7. Euglenophyceae	160
A8. Phaeophyceae	161
A9. Rhodophyceae	165
A10. Trichomonadophyceae	175
A11. Xanthophyceae	175
B. Fungi	176
C. Bryophyta C1. Hepaticae	206
C2. Musci	211
D. Pteridophyta	222
E. Spermatophyta E1. Gymnospermae	226
E2. Monocotyledones	228
E3. Dicotyledones	259
F. Plantes fossiles (excl. diatomées)	373
Appendice IIIB Nomina specifica conservanda et rejicienda	375
A. Algae	376
B. Fungi	378
C. Bryophyta	383
D. Pteridophyta	384
E. Spermatophyta	384
F. Plantes fossiles (excl. diatomées)	392
Appendice IV Nomina utique rejicienda	393
A. Algae	393
B. Fungi	393
C. Bryophyta	396
D. Pteridophyta	396
E. Spermatophyta	397
Appendice V Opera utique oppressa	403
Index des Appendice II à IV	406
Index par sujets	434
Index des noms scientifiques	457

SOMMAIRE DE LA TRADUCTION

Code international de nomenclature botanique de St Louis	1
SOMMAIRE DE L'ÉDITION ORIGINALE	1
SOMMAIRE	2
PRÉFACE	5
PRÉAMBULE	11

DIVISION I. PRINCIPES	11
DIVISION II. Règles et Recommandations	12
CHAPITRE I. LES TAXONS ET LEURS RANGS	12
Article 1	12
Article 2	12
Article 3	12
Article 4	12
Article 5	12
CHAPITRE II. Statut, typification et priorité des noms	13
SECTION 1. DÉFINITIONS DU STATUT	13
Article 6	13
SECTION 2. TYPIFICATION	13
Article 7	13
Recommandation 7A	15
Article 8	15
Recommandation 8A	16
Recommandation 8B	16
Article 9	16
Recommandation 9A	18
Recommandation 9B	19
Article 10	19
Recommandation 10A	20
SECTION 3. PRIORITÉ	20
Article 11	20
Article 12	23
SECTION 4. Limitation du principe de priorité	23
Article 13	23
Article 14	24
Recommandation 14A	26
Article 15	26
CHAPITRE III. NOMENCLATURE DES TAXONS D'APRÈS LEUR RANG	27
SECTION 1. Noms de taxons de rang supérieur à la famille	27
Article 16	27
Recommandation 16A	28
Recommandation 16B	28
Article 17	28
Recommandation 17A	28
SECTION 2. Noms de familles, de sous-familles, de tribus et de sous-tribus	28
Article 18	28
Article 19	29
Recommandation 19A	30
SECTION 3. Noms de genres et de subdivisions de genres	30
Article 20	30
Recommandation 20A	31
Article 21	31
Recommandation 21A	32
Recommandation 21B	32
Article 22	32
Recommandation 22A	33
SECTION 4. Noms d'espèces	33
Article 23	33
Recommandation 23A	35
SECTION 5. Noms des taxons de rang inférieur à l'espèce (taxons infraspécifiques)	36
Article 24	36
Recommandation 24A	36
Recommandation 24B	36
Article 25	36
Article 26	37
Recommandation 26A	37
Article 27	38
SECTION 6. Noms des plantes cultivées	38
Article 28	38
CHAPITRE IV. PUBLICATION EFFECTIVE ET VALIDE	39

SECTION 1. Conditions et dates de publication effective	39
Article 29	39
Article 30	39
Recommandation 30A	39
Article 31	40
Recommandation 31A	40
SECTION 2. Conditions et dates de publication valide des noms	40
Article 32	40
Recommandation 32A	41
Recommandation 32B	41
Recommandation 32C	42
Recommandation 32D	42
Recommandation 32E	42
Recommandation 32F	42
Article 33	42
Recommandation 33A	44
Article 34	44
Recommandation 34A	45
Article 35	45
Article 36	46
Recommandation 36A	47
Article 37	47
Recommandation 37A	47
Article 38	47
Article 39	48
Recommandation 39A	48
Article 40	48
Article 41	48
Article 42	49
Article 43	49
Article 44	50
Article 45	50
Recommandation 45A	51
Recommandation 45B	51
Recommandation 45C	51
SECTION 3. Citation des auteurs	51
Article 46	51
Recommandation 46A	54
Recommandation 46B	54
Recommandation 46C	54
Recommandation 46D	55
Article 47	55
Recommandation 47A	55
Article 48	55
Article 49	55
Article 50	56
SECTION 4. Recommandations générales relatives aux citations	56
Recommandation 50A	56
Recommandation 50B	56
Recommandation 50C	56
Recommandation 50D	56
Recommandation 50E	57
Recommandation 50F	57
CHAPITRE V. REJET DES NOMS	57
Article 51	57
Article 52	57
Article 53	59
Article 54	61
Recommandation 54A	61
Article 55	61
Article 56	61
Article 57	61
Article 58	62

CHAPITRE VI. NOMS DE CHAMPIGNONS À CYCLE DE VIE PLÉOMORPHE	62
Article 59	62
Recommandation 59A	63
CHAPITRE VII. ORTHOGRAPHE ET GENRE GRAMMATICAL DES NOMS	63
SECTION 1. Orthographe	63
Article 60	63
Recommandation 60A	66
Recommandation 60B	66
Recommandation 60C	67
Recommandation 60D	67
Recommandation 60E	68
Recommandation 60F	68
Recommandation 60G	68
Recommandation 60H	68
Article 61	68
SECTION 2. Genre grammatical	69
Article 62	69
Recommandation 62A	70
DIVISION III. DISPOSITIONS RELATIVES À L'ADMINISTRATION DU CODE	70
APPENDICES	71
APPENDICE I. NOMS DES HYBRIDES	71
Article H.1	71
Article H.2	71
Recommandation H.2A	71
Article H.3	71
Recommandation H.3A	72
Article H.4	72
Article H.5	72
Recommandation H.5A	73
Article H.6	73
Recommandation H.6A	74
Article H.7	74
Article H.8	74
Article H.9	74
Article H.10	75
Recommandation H.10A	75
Recommandation H.10B	75
Article H.11	75
Article H.12	76
APPENDICE V. OPERA UTRIQUE OPPRESSA	76

PRÉFACE

Les règles qui régissent la nomenclature scientifique en botanique (y compris la phycologie et la mycologie) sont révisées lors des réunions de la section de nomenclature des divers Congrès Internationaux de Botanique. La présente édition du *Code international de nomenclature botanique* contient les décisions prises lors du XVIème Congrès International de Botanique tenu à Saint Louis en 1999 et remplace le *Code de Tokyo*, publié six ans auparavant à la suite du XVème Congrès International de Botanique de Yokohama. Elle est entièrement rédigée en Anglais (britannique). Le *Code de Tokyo* a été traduit en chinois, français, allemand, italien, japonais, russe et slovaque ; il est prévu de même que le *Code de Saint Louis* deviendra disponible en diverses langues.

Le *Code de Saint Louis* ne diffère pas sensiblement, dans sa présentation générale et dans sa disposition, du *Code de Tokyo*, et la numérotation des Articles et des Appendices reste la même, bien qu'il y ait eu quelques modifications dans la numérotation des paragraphes, Recommandations et Exemples. Dans le *Code de Tokyo*, une renumérotation complète a eu lieu, et en conséquence, sa préface contenait un tableau comparant la position de ses dispositions avec celles de l'édition précédente (Berlin). Cette fois-ci, un tel tableau n'est pas inclus.

Le texte du *Code* utilise trois tailles de polices de caractères, les Recommandations et les Notes utilisent une police plus petite que celle utilisée pour les articles, et les Exemples et les notes de bas de page, une police plus petite que celle utilisée pour les Recommandations et les Notes. La taille des polices reflète la distinction entre les règles qui sont obligatoires (Articles), les informations complémentaires et avis (Notes et Recommandations), et les parties explicatives (Exemples et notes de pied de page). Une Note a un effet obligatoire, mais n'introduit aucun nouveau concept ou nouvelle disposition, elle explique plutôt quelque chose qui n'est peut-être pas directement apparent mais qui est abordé

explicitement ou implicitement ailleurs dans le *Code*. Quelques exemples, qui ont été délibérément acceptés par une Section de Nomenclature, contiennent des informations qui ne sont pas complètement ou explicitement traitées dans les règles. De tels « exemples votés » sont précédés d'un astérisque (*). Si, suite à une modification des dispositions correspondantes dans des éditions ultérieures du *Code*, un « exemple voté » devient complètement traité, l'astérisque est retiré.

De même que dans les éditions précédentes, les noms scientifiques sous la juridiction du *Code*, quel que soit leur rang, sont constamment imprimés en *italique*. Le *Code* n'impose pas dans cette matière un standard obligatoire dans la mesure où la typographie est affaire de style éditorial et de tradition, et non de nomenclature. Néanmoins, les éditeurs et les auteurs, dans l'intérêt d'une uniformité internationale, peuvent souhaiter adopter la pratique donnée en exemple par le *Code*, qui a été bien reçue en général et qui est suivie par un nombre croissant de revues botaniques et mycologiques. Pour mettre encore mieux en valeur les noms scientifiques de plantes, l'utilisation, dans le *Code*, d'italique pour les termes techniques et pour d'autres mots en latin, traditionnelle mais incohérente dans les éditions précédentes, a été abandonnée maintenant.

Comme ses prédécesseurs, le Comité Éditorial a beaucoup travaillé afin de parvenir à une uniformité du style bibliographique et de la présentation formelle – ce fut un bon exercice pour ses membres, et un objectif méritoire puisque le *Code* est considéré comme un modèle à suivre par beaucoup de ses utilisateurs. Les titres des ouvrages dans les citations bibliographiques ont été abrégés en conformité avec *Taxonomic literature*, ed. 2, par Stafleu & Conwan (1976-1988 ; suppléments par Stafleu & Mennega, 1999-2000), ou par analogie. Pour les titres de revues, les abréviations suivent le *Botanico-periodicum-huntarium* (1968) et son supplément (1991).

Les citations des auteurs de noms scientifiques apparaissant dans le *Code* sont standardisées en conformité avec *Author of plant names*, par Brummit & Powell (1992), comme mentionné dans la Note 1 de la Rec. 46A. Certains pourraient noter que le *Code* n'a pas pour tradition de retenir l'imputation de noms à des auteurs pre-1753 par les auteurs les validant, cependant de telles citations d'auteurs qualifiées de « pre-ex » sont autorisées (voir l'Art. 46 Ex. 18). Les éditions antérieures du *Code* n'avaient pas de règle uniforme en ce qui concerne les citations entre parenthèses d'auteurs pour des noms supra-génériques, puisque les règles elles-mêmes ne fournissaient aucune orientation concrète à ce sujet. Dans un souci d'homogénéisation, le Comité Éditorial a opté cette fois-ci pour l'omission des auteurs entre parenthèses pour les rangs élevés dans l'ensemble du *Code*, mais n'entend pas ainsi préjuger des conclusions du Comité Spécial sur les noms supragénériques, mis en place à St Louis.

Le congrès de St Louis a été conservateur en matière de nomenclature par rapport à ses prédécesseurs. Peu de changements substantiels ont été autorisés, mais de nombreuses clarifications et des améliorations du *Code*, tant dans les termes que dans la substance, ont été acceptées. Nous porterons ici l'attention sur les changements de quelques points. Un rapport exhaustif des décisions de la section a été publié par ailleurs (Barrie & Greuter in *Taxon* 48 : 771-784. 1999). La seule grande aire de changements dans le *Code de St Louis* concerne la typification, où de nombreuses propositions excellentes ont été soumises par le Comité Spécial sur la Lectotypification. Dans l'Art. 8.2, la définition d'un spécimen type a été révisée, afin de rendre clair que plusieurs plantes ou parties de plantes appartenant à une seule et même récolte ou taxon, lorsqu'elles sont montées ensemble sur une seule planche d'herbier ou une préparation équivalente, forme un unique spécimen. La désignation d'une seule partie de tels spécimens comme lectotype est ainsi inappropriée dans le futur, et celles du passé deviennent injustifiées. Sous certaines conditions, un spécimen peut même consister en plus d'une planche d'herbier ou préparation (Art. 8.3). À des fins de publication valide, l'indication du type peu, au titre de l'Art. 37.2, faire référence (explicitement ou par implication) à plus d'un seul spécimen, dans la mesure où toutes sont des doubles appartenant à une seule récolte. Puisque dans un tel cas le matériel type consiste en plus d'un seul spécimen il n'y a pas d'holotype, ainsi un lectotype peu être choisi parmi ces spécimens. La même procédure est désormais soulignée dans l'Art. 9.14 dans la situation analogue d'un supposé lectotype ou néotype qui se trouve comprendre deux ou plus de deux doubles d'un spécimen. Le nouveau contenu des articles 9.18-9.19 clarifie le statut des épitypes et les exigences pour leur désignation, améliorant ainsi grandement l'utilité du concept d'épitype qui a été introduit six ans auparavant par le Congrès de Tokyo. Finalement, le controversé et ambigu ancien article 8.3, spécifiant les conditions sous lesquelles les illustrations peuvent servir de type, a été amendé de telle manière qu'il ne soit plus perçu comme une entrave à la liberté dans la désignation d'un lectotype ; avec sa nouvelle position, en tant qu'article 37.4, c'est une interdiction pure et simple à la publication valide de noms d'espèces ou de taxons de rang inférieur post-1957 basés sur des illustrations type.

Le deuxième changement majeur décidé à St Louis n'était pas basé sur une proposition publiée mais sur une motion de la salle, qui a été présentée après un débat tronqué et émotionnel : que toutes les références concernant la procédure d'enregistrement des nouveaux noms botaniques, devenant obligatoire à une date future, soient supprimées du *Code*, où elles avaient été introduites six ans auparavant par le Congrès de Tokyo – il s'agit là indéniablement d'un changement d'opinion surprenant entre deux congrès consécutifs.

Les autres éléments nouveaux pouvant être trouvés dans la présente édition du *Code* sont comparativement de moindre importance, puisqu'ils soit qu'ils aient un caractère non obligatoire, explicatif ou de recommandation ; soit parce qu'ils ne concernent pas tous les organismes végétaux mais seulement des groupes spécifiques tels que les fossiles, les algues ou les champignons ; soit parce qu'ils concernent la réorganisation et clarification de certaines règles précédemment peu claires ou contradictoires ; soit enfin parce qu'ils ne prennent effet qu'à partir d'une date dans le futur.

Trois nouvelles règles non rétroactives ont été introduites à St Louis, toutes concernant la typification. Le Comité Éditorial a le pouvoir de fixer la date à partir de laquelle de telles clauses prendront effet. Il a opté pour la date du changement de millénaire, le 1^{er} janvier 2001. C'est là un délai plus court d'un an, en termes relatifs, que pour le même genre de dispositions prises lors des éditions précédentes ; la principale raison en est que le temps nécessaire à la publication du *Code de St Louis* (9 mois) a été sensiblement plus court que pour les éditions précédentes (1 à 3 ans). Deux règles non rétroactives concernent les conditions que les nouvelles désignations de types doivent remplir pour être effectives (Art. 7.11 : utilisation des termes « désigné ici », ou équivalents ; Art. 9.21 : utilisation du terme « lectotype » ou « néotype », ou de leur équivalent). La troisième (Art. 38.2, également mentionné dans l'Art. 9.13) ne s'applique qu'aux noms de nouveaux taxons de plantes fossiles et stipule, comme condition de publication valide, que l'une des illustrations associées soit explicitement mentionnée comme représentant le type.

Une date limite supplémentaire apparaît dans le *Code de St Louis*. À compter du 1^{er} janvier 1908, les terminaisons de noms supragénériques sont acceptées comme définissant leur rang, en l'absence d'un terme explicite indiquant le rang (Art. 35.2). Les désormais familières terminaisons standards et spécifiques à chaque rang ont été introduites en 1905 lors du premier Congrès de Vienne, ce qui explique le choix de la date. La Section a eu à considérer de nombreuses autres propositions destinées à réformer la nomenclature supragénérique, la plupart d'entre-elles ayant été rejetées et déferées à un Comité Spécial approprié pour une étude ultérieure. Il a, cependant, accepté de clarifier, simplifier et restructurer les règles régissant les noms suprafamiliaux (Art. 16-17), sans changer leur sens.

L'article 33, concernant les combinaisons nouvelles, est une autre portion du *Code* que la Section a accepté d'améliorer. L'un des problèmes connus depuis longtemps est que les noms ayant manifestement l'intention d'être des combinaisons nouvelles mais dépourvues d'une référence explicite à leur basionyme putatif pouvaient parfois remplir les conditions d'une publication valide de noms de nouveaux taxons, avec les subséquentes pertes de priorité, modification du type, et autres effets collatéraux potentiellement négatifs. Ce problème a désormais été résolu avec le nouvel Art. 33.2. Une autre source de troubles était l'apparent conflit entre l'ancien Art. 33.3 (les erreurs de citation bibliographique sont permises) et 33.4 (la citation de la fausse source n'est pas autorisée), applicable aux publications de combinaisons d'après 1952. Ce conflit est désormais résolu : l'Art. 33.4 définit les erreurs de citation de manière restrictive, l'Art. 33.5 réaffirmant que la citation d'une mauvaise source n'est pas une erreur corrigable, et l'Art. 33.6 fournissant quelques utiles exceptions à cette dernière règle.

L'Article 58 a été entièrement récrit et substantiellement raccourci, mais son sens (dans la mesure où il en a un) n'a pas été modifié en conséquence. – Suite à une intervention orale, la terminaison *-glochis* a été considérée comme féminine lorsqu'elle appartient à un nom générique composé, alors que *-phykos* devrait être traitée comme masculine bien qu'elle soit neutre en latin classique (Art. 66.2 (b-c)). – Une modification de l'Art. 21.1 a clarifié le statut des noms de subdivisions de genres dont l'épithète est un nom au génitif. Il est désormais explicite que les noms au génitif utilisés comme épithètes ne sont acceptables qu'au pluriel, et non au singulier. Cette disposition est pertinente principalement si l'on souhaite faire dériver l'épithète du nom d'une subdivision d'un genre du nom d'une espèce incluse, et qu'on ne peut pas adopter de manière inchangées des épithètes substantives au génitif singulier (tel que « *Linnaei* »), mais que l'on peut au contraire les transformer en adjectifs au pluriel (e.g., *Linnaeani*).

La nomenclature des plantes fossiles a subi de profonds changements à St Louis. Il n'est pas exagéré de dire que la solution de compromis acceptée, sur laquelle un groupe ad hoc de spécialistes travailla pendant que la Section se réunissait, a fourni pour la première fois une base formelle utilisable et solide pour la pratique passée et actuelle en nomenclature paléobotanique. Nomenclaturalement parlant, les fossiles botaniques sont désormais considérés comme appartenant en premier lieu à des morphotaxons : ce sont des taxons de rang défini qui ne comprennent que certaines parties de l'organisme, certaines phases du cycle de vie, ou certains états de préservation, mais pas l'organisme complet (Art. 1.2). La synonymie formelle et les applications du principe de priorité, sont limitées au cadre et aux limites des morphotaxons (Art. 11.7). La définition qualitative des catégories de morphotaxons n'est pas régie par le *Code*, elle est de la responsabilité du paléobotaniste pratiquant. De même, la reconnaissance et la dénomination de taxons fossiles « biologiques », au sens d'unités évolutives constituant des organismes complets, n'est pas prise en compte dans le *Code*, qui laisse toute latitude à ceux qui sont intéressés par ces concepts hypothétiques de base d'utiliser pour eux-mêmes les noms les plus adaptés à leurs besoins. À titre d'exemple : *Sigillaria* est, nomenclaturalement parlant, le nom d'un morphogène comprenant certains fragments d'écorce, puisque le type ultime du nom de genre (le spécimen type de *S. scutellata*) est un tel fragment d'écorce ; ainsi, lorsqu'on se réfère aux forêts du Carbonifère dans lesquelles des arbres prédominant possédaient une l'écorce appartenant au morphogène *Sigillaria*, il est possible et correct de parler de forêt à *Sigillaria*. Nomenclaturalement parlant, *Sigillariaceae* désigne un morphofamille de fragments d'écorce, mais peut être utilisé pour une famille évolutive hypothétique qui, entre autres, comprend les membres du genre de cônes *Mazocarpon* (voir Art. 11 Ex. 25).

Une synonymie stricte, et par suite la priorité, ne peut s'opérer qu'entre morphotaxons de la même sorte, ainsi les noms de fossiles botaniques ne peuvent pas logiquement entrer en compétition avec des noms basés sur un type non fossile. En conséquence, l'ancien Art. 11.7, qui stipulait que les noms de taxons n'appartenant pas à des fossiles ou à des algues avaient priorité sur les noms de fossiles, a été rétrogradé au statut de Note (Art. 11 Note 4). Par ailleurs, l'ancienne exception algale a été réduite aux seules diatomées (*Bacillariophyceae*), puisqu'il s'agit du seul groupe pour lequel un traitement différent est important et utile. Nomenclaturalement parlant, les algues fossiles autres que les diatomées sont

désormais assimilées à des plantes fossiles et donc assignées à des morphotaxons, alors qu'aucune différence n'est faite entre les diatomées fossiles et non fossiles. Cette décision s'applique dans le contexte de la synonymie et de la priorité mais pas pour la validité de la publication, puisque dans ce dernier cas les diatomées fossiles, comme auparavant, sont considérées comme des fossiles et non pas comme des algues (voir Art. 36.2-3, 38-39). Les spécialistes doivent être informés de cette apparente anomalie du *Code* et des difficultés potentielles qu'elle pourrait causer, de manière à ce que, si nécessaire, une modification puisse être envisagée dans le futur.

Il a été procédé en outre à quelques changements mineurs en ce qui concerne les règles de typification applicables uniquement à la nomenclature des plantes fossiles. Elles concernent les Art. 38.2 (déjà mentionné) et 9.13.

La nomenclature des champignons n'a été affectée que de manière marginale par les décisions du congrès de St Louis. Quelques améliorations éditoriales des règles spéciales concernant les anamorphes de champignons doivent cependant être mentionnées (voir l'Art. 59.4 en particulier), ainsi qu'une nouvelle recommandation (59A.3) décourageant la création de noms d'anamorphes qui ne sont pas réellement nécessaires. L'ancienne « recommandation obligatoire » 60H a été promue au statut d'article (60.12) et sa couverture a été étendue des « plantes hôtes » à tous les « organismes associés » à partir desquels un champignon est nommé. La Rec. 50E.2, concernant la manière dont le statut sanctionné d'un nom de champignon est indiqué dans sa citation d'auteur, a été rendue plus explicite et d'application plus générale. Finalement, l'ancien « exemple voté » selon lequel il était indiqué que les cultures préservées dans un état métaboliquement inactif sont utilisables comme types (Art. 8 Ex. 1) a, de manière plus appropriée, reçu une base légale explicite dans l'Art. 8.4, où il est également indiqué que cette option vaut également pour les algues et les champignons.

Parmi les éléments non obligatoires (explicatifs ou de recommandation) ajoutés ou modifiés à St Louis, permettez-nous de signaler une modification de l'Art. 46.1, qui réduit la citation d'auteurs accompagnant les noms scientifiques du statut de condition nécessaire pour que la citation d'un nom soit « précise et complète » à celui de simple complément à n'utiliser que lorsqu'il est « souhaitable », en particulier dans les publications taxinomiques et nomenclaturales. Les auteurs et les éditeurs doivent être conscients de cette modification, puisque les anciennes règles éditoriales ou parfois conduit à l'addition non critique des citations d'auteurs dans les articles non taxinomiques, où elles ont peu d'intérêt. Un nouveau terme, « isonyme », a été introduit dans le *Code* (Art. 6 Note 1), pour désigner un même nom utilisé indépendamment par des auteurs différents à des périodes différentes – une notion sans véritable utilité nomenclaturale mais qui pourrait être occasionnellement utilisée à titre de simple argument.

Parmi les parties du *Code* qui sont virtuellement restées inchangées après St Louis, se trouvent les deux ayant fait l'objet du plus grand nombre de propositions d'amendement : l'orthographe et la dénomination des hybrides. Pour ce dernier point, le proposant a lui-même suggéré que l'introduction des changements proposés était prématurée, et qu'un « Comité inter-Code » spécial soit établi pour envisager la meilleure manière de coordonner les dispositions concernant les hybrides dans le Code botanique et dans le Code international de nomenclature des plantes cultivées (*International code of nomenclature for cultivated plants*). La Section a accepté volontiers ; mais en ce qui concerne l'orthographe, elle a non seulement refusé avec écœurement les amendements innombrables et parfois conflictuels qui ont été proposés, mais elle a également refusé d'établir un nouveau comité pour traiter les nombreux sujets encore non résolus.

Une série de propositions vaguement débattues avait pour objectif de promouvoir l'harmonie et la coordination entre les différents ensembles de règles gouvernant la nomenclature botanique, zoologique, bactérienne et virale. La Section a été seulement légèrement plus indulgente envers ces propositions qu'envers celles orthographiques. Un certain progrès a pu de la sorte être obtenu. Dans le domaine de la terminologie, les termes « synonyme homotypique », « synonyme heterotypique », et « nom de remplacement » ont été acceptés comme équivalents optionnels des précédents « synonyme nomenclatural », « synonyme taxinomique », et « substitut déclaré ». Les terminaisons – *viridae*, *-virales*, *-virinae*, et – *virus* ont été proscrites respectivement pour les noms de sous-classes, ordres, sous-tribu, et genre (Rec. 16A.3(c), Art. 17.1, 19.3, et 20.1), de manière à éviter de futures homonymies possibles ou des confusions avec des noms de virus. Une nouvelle recommandation (54A) s'efforce de dissuader les auteurs nommant des taxons botaniques nouveaux d'utiliser des noms existant déjà en zoologie ou bactériologie. La Section a également encouragé les efforts pour l'harmonisation inter-Codes en approuvant l'établissement d'un comité spécial de liaison.

Le *Code de St Louis* a été préparé selon les procédures décrites dans la Div. III, qui ont fonctionné quasiment sans aucuns changements de puis le congrès de Paris en 1954. 215 propositions d'amendements individuellement numérotées ont été publiées dans *Taxon* entre février 1996 et novembre 1998. Leur synopsis, avec les commentaires des rapporteurs, sont apparues dans *Taxon* (48 : 68-128) en février 1999 et ont servi de base pour le vote postal libre et préliminaire des membres de l'International Association for Plant Taxonomy (ainsi que quelques autres personnes), comme spécifié dans la Division III du *Code*. Le décompte du vote postal a été établi par les soins de l'Enregistreur de la Section de Nomenclature, F. R. Barrie. Les résultats ont été rendus disponibles aux membres de la Section de Nomenclature au début de sa réunion ; ils ont également été présentés dans le fascicule de novembre 1999 de *Taxon* (48 : 777-782), avec les décisions prises par le Congrès.

La Section de Nomenclature s'est réunie au Missouri Botanical Garden, St Louis, Missouri, U.S.A., entre le 26 et le 30 juillet 1999. La Section de St Louis a obtenu plus d'audience qu'aucun autre Congrès à ce jour. Elle a compté 297 membres enregistrés portant 494 votes institutionnels en plus de leurs votes personnels. Les responsables de la Section,

précédemment nommés en conformité avec la Division III du *Code*, étaient H. M. Burdet (Président), F. R. Barrie (Enregistreur), W. Greuter (Rapporteur général), et D. L. Hawksworth (Vice rapporteur). Chaque Section de Nomenclature est autorisée à définir ses propres règles de procédure dans les limites données par le *Code*, mais la tradition est restée sacrée. De même que dans les occasions précédentes, une majorité d'approbation de 60 % était nécessaire pour qu'une proposition de changement du *Code* soit adoptée. Les propositions rejetées à par 75 % ou plus lors du vote préliminaire ont été considérées comme refusées a moins d'être relancées par la salle. Les actes des sessions de nomenclature seront édités, à partir des enregistrements. Ils seront publiés plus tard cette année, dans la revue *Englera*. (ndt : W. Greuter, J. McNeill², D.L. Hawksworth & F.R. Barrie, 2000. Report on botanical nomenclature – Saint Louis 1999. *Englera* 20 : 1-253)

La Section de Nomenclature a également désigné le Comité Éditorial pour le *Code de St Louis*. Comme de coutume, seules les personnes présentes aux réunions de la Section ont été invitées à participer à ce Comité qui, comme prévu par le *Code*, est dirigé par le Rapporteur général précédent et inclut de manière logique le Vice rapporteur comme secrétaire et le nouveau Rapporteur, qui servira de vice président lors du prochain Congrès (Vienne). Le Comité Éditorial, au complet après l'élection, a réservé le 23 janvier 2000 au Botanischer Garten und Botanischen Museum Berlin-Dahlem, Berlin, Allemagne, pour une semaine complète de travail intensif. Le Comité a travaillé sur la base d'un brouillon du texte du corps principal du *Code*, préparé par le Président, afin d'y incorporer les changements décidés par la Section, texte qui avait été distribué par courrier électronique le 25 novembre 1999 ; et s'y ajoute une version préliminaire des actes des réunions de la Section, envoyée par courrier électronique le 25 novembre 1999 et le 1^{er} janvier 2000 ainsi que transcrite à partir des enregistrements et révisée partiellement par F. R. Barrie, D. L. Hawksworth, et J. McNeill².

Chaque Comité Éditorial à la charge des questions qui lui ont été spécifiquement assignées, c'est-à-dire celles d'incorporer les changements acceptés par la Section, de clarifier la terminologie ambiguë, de s'assurer de l'homogénéité générale, et de fournir au besoin des exemples supplémentaires à inclure. Les termes du mandat du Comité, tels que définis par la Section à St Louis lors de la réunion qui l'a constitué, incluaient les traditionnels pouvoirs de modifier la terminologie, les exemples, ou encore la position des articles et des recommandations, dans la mesure où le sens n'en est pas affecté ; de même il devait maintenir la numérotation actuelle dans la mesure du possible.

L'ensemble du Comité Éditorial s'est concentré sur le corps principal du *Code*, incluant l'appendice I (hybrides) et les têtes de chapitres des appendices II-V. Un nouveau brouillon électronique de ces parties a été complété immédiatement après la réunion, celui-ci a été relu par l'ensemble des membres du Comité. Le contenu des appendices II-V a été révisé et mis à jour selon un processus bilatéral associant le président et un spécialiste de chacun des groupes concernés, en principe membre du Comité (V. Demoulin pour les champignons, D. H. Nicolson pour les plantes vasculaires, P. S. Silva pour les algues, J. E. Skog pour les plantes fossiles), à l'exception des bryophytes (G. Zijlstra, Utrecht, avec l'assistance de P. Isoviita, Helsinki). L'index des sujets et l'index des noms scientifiques attendant a été entièrement préparé par P. Trehane ; l'index remodelé des appendices a été compilé par W. Greuter, qui a également pris soin de l'édition, mettant en forme et produisant la version à imprimer.

Deux des appendices appellent des commentaires spéciaux. La Section, par une majorité infime, a indiqué sa préférence pour une séquence alphabétique des entrées de l'ensemble des noms de genres conservés, à l'intérieur de chaque groupe majeur. L'alphabétisation, pour les genres de spermatophytes, équivalait à abandonner l'ancienne classification numérique du vénérable mais obsolète système de Dalla Torre & Harms. À une époque électronique, cette opération, qui auparavant aurait pu être un cauchemar, est apparue relativement simple, de sorte que le Comité Éditorial a eu le plaisir de pouvoir répondre au souhait de la Section. Son plaisir a été moindre avec l'instruction mal inspirée de la Section (qui n'était pas seulement hélas un simple souhait) de réviser la liste des noms conservés de familles de spermatophytes, en abandonnant la date de départ de 1789 (introduite de manière informelle mais jamais régulièrement approuvée) des listes précédentes et en introduisant de nombreux autres changements dans les auteurs et les dates, changements faisant suite aux recherches bibliographiques de J. E. Reveal. Cette tâche, que F. R. Barrie et N. J. Turland ont eu conjointement et bien involontairement à remplir, est apparue très ardue et effectivement en partie impossible à achever, car la liste de suggestion de changements de Reveal est apparue moins fiable qu'il (et la Section) ne l'avait prévu. Barrie et Turland qui ont effectué la vérification de toutes les entrées à partir des sources originales, ont dû conclure que dans de nombreux cas, un changement n'était pas nécessaire, et que dans d'autres cas qu'il était plus judicieux d'attendre que les conclusions du Comité Spécial sur les noms supragénériques soient connues. Les notes explicatives suivantes, dues à Turland, illustreront les problèmes rencontrés et les solutions adoptées.

« Nous avons accepté uniquement les noms pour lesquels nous sommes sûrs qu'ils sont valablement publiés au rang de famille. Nous avons des notes au sujet de tous les noms d'auteurs et références douteux ou évidemment faux de la liste de Reveal, et nous les rendrons accessibles au Comité Spécial [celui des noms supragénériques en particulier]. Nous avons supprimé les noms de Berchtold & J. Presl car ils ont probablement à être pris pour des noms d'ordre ('rad'), avec certain d'entre eux subdivisés en familles ('celed'). Selon [les botanistes tchèques et slovaques consultés] K. Marhold, J. Kirschner, et J. Stepanek, alors que 'rad' signifie ordre, 'celed' ne peut signifier que famille, tant aujourd'hui qu'en 1820. Sur les conseils de H. M. Burdet, nous considérons les noms de Durande (1782) comme n'étant pas valablement publiés car ils ne sont pas acceptés par l'auteur, mais plutôt comme un simple compte rendu du système de Jussieu. Les noms de Batsch (1796) sont douteux : alors que certains semblent acceptables, de nombreux autres sont des groupes avec des noms descriptifs tels que *Drupiferae*, *Pomiferae*, *Senticosae*, *Multisiliquae*, *Succulentae*, *Fimbriatae*,

etc. De plus, '*Piperitae*' (accepté par Reveal en tant que *Piperaceae*) paraît n'avoir rien à voir avec *Piper* mais est au contraire basé sur *Arum*. Il semble plus judicieux de laisser tous ces noms de côté. Divers autres noms individuels ont également été exclus. Nous préparons un article dans *Taxon* expliquant ce que nous avons fait. »

Heureusement, après la revue critique de Barrie et Turland, les seules entrées antérieures à Jussieu (pré-1789) qui doivent être acceptés, sont ceux d'Adanson (1763) qui au moins est un travail bien connu, de nombreux noms de famille étant impliqués. Nous persistons à décourager les utilisateurs d'introduire des changements de noms de famille qui apparaissent comme le résultat de l'acceptation de la nouvelle liste mais qui iraient à l'encontre de la précédente. La Section a promis que de tels changements seront évités par une action de conservation en conséquence, et bien que même les propositions adaptées n'aient pas encore été publiées, il est raisonnable de considérer qu'une telle action sera éventuellement prise. Ainsi par exemple, la famille incluant à la fois *Vaccinium* L. et *Erica* L. devrait plutôt rester connue sous le nom d'*Ericaceae* Juss. et non pas être renommée *Vacciniaceae* Adans. (un exemple qui, incidemment, n'est pas parmi ceux qui ont été mentionnés avant la Section).

Le moment est propice pour nous de remercier tous ceux qui ont contribué à la publication de ce nouveau *Code* : nos collègues membres du Comité Éditorial pour leur patience, aide et sympathie ; toutes les personnes, déjà nommées, qui ont contribué d'une manière spéciale et bien au-delà de leur engagement à des tâches éditoriales particulières ; les botanistes au sens large qui ont offert spontanément leur avis et suggestions, y compris de nouveaux exemples ; Mme R. Ziegler pour avoir rapidement tapé le manuscrit brut des enregistrements sur cassette des sessions de nomenclature ; l'International Association for Plant Taxonomy et son nouveau secrétaire, Tod Stuessy, pour avoir respecté les engagements traditionnels de l'IAPT pour la nomenclature des plantes en finançant la réunion du Comité Éditorial à Berlin ; et l'éditeur, Sven Koeltz, pour son aide et la rapidité avec laquelle il a une nouvelle fois fait passer le *Code* à l'impression. Dans la mesure où notre mandat nomenclatural tire à sa fin, c'est également le bon moment et le meilleur endroit pour un épilogue général si ce n'est personnel.

La nomenclature biologique est le moyen de canaliser les résultats de la recherche systématique vers une utilisation plus générale. Ce n'est pas uniquement l'affaire des taxinomistes mais cela concerne tous ceux qui souhaitent communiquer sur les organismes. Les Sections de Nomenclature au cours des Congrès précédents ont été de plus en plus conscientes de ce fait et des besoins en conséquence pour rendre la nomenclature des organismes et des règles la gouvernant au service des besoins du monde au sens large. Durant cette période pendant laquelle nous avons été associés au développement du *Code*, des changements majeurs ont été mis en œuvre afin de promouvoir la stabilité des noms et leur application, tels que la conservation des noms d'espèces, la procédure de rejet des noms dans n'importe quel rang, l'introduction du concept d'épitype, ainsi que l'acceptation des cultures métaboliquement inactives comme types. Le *Code de Tokyo*, également connu sous le nom de « *Code* pourpre », présageait de la nouvelle et audacieuse idée moderne d'enregistrement obligatoire des futurs noms ainsi que du concept de listes stabilisées de noms en usage courant.

La Section a St Louis n'a pas éprouvé le besoin de poursuivre sur cette voie, prenant même la direction opposée à celle mise en place à Yokohama six ans plus tôt. Assurément, la vitesse de développement du *Code* a été trop rapide pour qu'un noyau dur de pratiquants de la nomenclature puisse suivre. La Section, dans une réaction parfaitement logique a ainsi rejeté la mise en place d'un système testé et fonctionnel pour l'enregistrement des nouveaux noms proposés, refusé de discuter sur le principe de protection des noms en usage courant, et s'est opposée à la majorité des suggestions visant à un système harmonisé de la terminologie en nomenclature biologique. C'est une réaction compréhensible et non une cause d'inquiétude en soi. Si l'on regarde de manière dépassionnée les hauts et les bas de l'histoire mondiale et de la nomenclature biologique, on peut assurément certifier que, après une trêve, les propositions désormais rejetées, ou d'autres similaires, seront acceptées lors de quelque futur congrès.

Nous avons, cependant, été attristés par le contexte dans lequel ces décisions ont été prises. La passion dans les discussions nomenclaturales est une très bonne chose (ce qui peut être surprenant pour un sujet aussi austère) et possède une solide réputation de persistance, mais pas de haine. La frénésie jacobine avec laquelle la Section a poussé à l'éradication de toutes les traces de l'enregistrement figurant au *Code de Tokyo* est nous le croyons sans précédent. Le refus d'écouter les autres, de laisser exposer et expliciter les arguments contradictoires, nous a profondément inquiétés. Avec une aussi large et nouvelle audience, la nomenclature avait une chance unique de se prouver elle-même qu'elle était une discipline rationnelle. Sur ce point elle a échoué.

Peut-être, alors, la faute est-elle la nôtre, nous qui aurions dû guider et conseiller la Section dans ses débats. Acceptant cet échec, nous avons décidé de ne pas demander une nouvelle nomination dans nos fonctions nomenclaturales. S'il en est un, John McNeill², le nouveau rapporteur, a les compétences et l'instinct nécessaires pour emmener la nomenclature dans le nouveau millénaire. Pour cela, nous lui souhaitons un plein succès.

À vous, utilisateur, nous confions désormais le *Code de St Louis* ; le « *Code* noir », comme vous pourriez l'appeler si vous considérez que la couleur de couverture possède un sens. Et peut-être en a-t-elle un, symbolisant le rayon argenté de l'espoir opposé au sombre arrière-plan de la réaction (plutôt que le deuil).

Berlin et Londres

31 mars 2000

PRÉAMBULE

- Pré. 1.** La botanique requiert un système de nomenclature simple et précis employé par les botanistes de tous les pays, qui traite, d'une part des termes qui désignent les rangs des unités ou des groupes taxinomiques, et d'autre part des noms scientifiques propres à chaque groupe taxinomique de plantes¹. Le nom d'un groupe taxinomique ne sert pas à en indiquer les caractères ni à en retracer l'histoire, mais bien à le désigner avec son rang taxinomique. Le présent *Code* tend à établir une méthode stable de dénomination des groupes taxinomiques, permettant d'éviter et de rejeter les noms qui peuvent être source d'erreur ou d'ambiguïté ou qui engendrent la confusion dans la science. En second lieu, il convient d'éviter toute création de noms inutiles. D'autres considérations, telles qu'une correction grammaticale parfaite, la régularité ou l'euphonie des noms, un usage plus ou moins répandu, les égards pour les personnes, etc., malgré leur importance incontestable, sont plutôt accessoires.
- Pré. 2.** Le système de la nomenclature botanique repose sur les Principes.
- Pré. 3.** Les dispositions détaillées comprennent des Règles, présentées sous forme d'Articles, ainsi que des Recommandations. Les exemples (Ex.) servent à illustrer les règles et les recommandations.
- Pré. 4.** Les Règles ont pour but de mettre de l'ordre dans la nomenclature léguée par le passé et de préparer celle de l'avenir ; les noms en contradiction avec une règle ne peuvent être maintenus.
- Pré. 5.** Les Recommandations portent sur des points secondaires et ont pour but de donner plus d'uniformité et de clarté, surtout pour l'avenir ; les noms en contradiction avec une recommandation ne peuvent être rejetés pour cette raison, mais ne constituent pas des modèles à imiter.
- Pré. 6.** Les dispositions réglant l'administration du *Code* constituent sa dernière division.
- Pré. 7.** Les règles et les recommandations s'appliquent à tous les organismes traditionnellement considérés comme plantes, qu'ils soient fossiles ou non-fossiles², comme, par exemple, les algues bleues (*Cyanobacteria*)³, les champignons, y compris les chytrides, les oomycètes, les myxomycètes, les protistes photosynthétiseurs et les groupes non-photosynthétiseurs qui leur sont taxinomiquement apparentés. L'Appendice I du présent *Code* contient des dispositions relatives aux noms des hybrides.
- Pré. 8.** Le *Code international de nomenclature des plantes cultivées* est préparé sous la responsabilité de la Commission Internationale de la Nomenclature des Plantes Cultivées et concerne l'utilisation et la formation des noms de certaines catégories de plantes en nomenclature agricole, forestière et horticole.
- Pré. 9.** Les seules raisons qui justifient un changement de nom sont, soit une connaissance plus approfondie des faits, résultant d'une étude taxinomique adéquate, soit la nécessité d'abandonner une nomenclature contraire aux règles.
- Pré. 10.** À défaut de règle ou lorsque les conséquences des règles sont douteuses, l'usage établi prévaut.
- Pré. 11.** La présente édition du *Code* annule toutes les précédentes.

DIVISION I. PRINCIPES

- Principe I** La nomenclature botanique est indépendante des nomenclatures zoologique et bactériologique. Le *Code* s'applique uniformément à tous les noms de groupes taxinomiques considérés comme plantes, même si à l'origine ils n'ont pas été traités comme tels (voir Pré. 7).
- Principe II** L'application des noms de groupes taxinomiques est déterminée par la méthode des types nomenclaturaux.
- Principe III** La nomenclature d'un groupe taxinomique se fonde sur la priorité de la publication.
- Principe IV** Chaque groupe taxinomique de délimitation, position et rang donnés ne peut porter qu'un nom correct, à savoir le plus ancien en conformité avec les Règles, sauf exceptions spécifiées.
- Principe V** Les noms scientifiques des groupes taxinomiques sont réputés latins, quelle que soit leur origine.
- Principe VI** Les Règles de la nomenclature ont un effet rétroactif, sauf indication contraire.

¹ Dans ce *Code*, à moins d'indication contraire, le mot "plante" signifie tout organisme traditionnellement étudié par les botanistes (voir Pré. 7).

² Dans ce *Code*, le terme "fossile" est utilisé pour un taxon dont le nom est fondé sur un type fossile et le terme "non-fossile" est utilisé pour un taxon dont le nom est fondé sur un type non-fossile (voir l'Art. 13.3).

³ Pour la nomenclature des autres groupes de procaryotes, voir l'*International code of nomenclature of bacteria*.

DIVISION II. Règles et Recommandations

CHAPITRE I. LES TAXONS ET LEURS RANGS

Article 1

- 1.1. Dans ce Code, les groupes taxinomiques de tous rangs se nomment taxons (taxa, singulier : taxon).
- 1.2. Les taxons fossiles peuvent être traités comme morphotaxons. Un morphotaxon est défini comme un taxon fossile qui, d'un point de vue nomenclatural, ne comprend que des parties, des étapes du cycle de vie ou des états de conservation représentés par le type nomenclatural correspondant.
- 1.3. Comme dans le cas de taxons de forme pour les formes asexuées (anamorphes) de certains champignons pléomorphiques (Art. 59), les dispositions de ce Code autorisent la publication et l'emploi de noms de morphotaxons (Art. 11.7).

Article 2

- 2.1. Chaque individu de plante est considéré comme appartenant à un nombre indéfini de taxons de rangs hiérarchiquement subordonnés et dont l'espèce (species) constitue le rang de base.

Article 3

- 3.1. Les principaux rangs des taxons par ordre décroissant sont : le règne (regnum), l'embranchement ou phylum (divisio, phylum), la classe (classis), l'ordre (ordo), la famille (familia), le genre (genus), et l'espèce (species). Chaque espèce peut ainsi être affectée à un genre, chaque genre à une famille, etc.
- 3.2. Les principaux rangs de nothotaxons (taxons hybrides) sont le nothoggenre et la nothoespèce. Ces rangs sont les mêmes que le genre et l'espèce. L'addition de « notho- » indique leur caractère hybride (voir l'App. I).

Article 4

- 4.1. Les rangs secondaires des taxons par ordre décroissant sont la tribu (tribus) entre la famille et le genre, la section (sectio) et la série (series) entre le genre et l'espèce, ainsi que la variété (varietas) et la forme (forma) au-dessous de l'espèce.
- 4.2. Si l'on souhaite disposer d'un plus grand nombre de rangs de taxons, leur nom se forme par l'addition du préfixe « sous- » (« sub- ») aux noms des rangs principaux ou secondaires. Une plante peut ainsi se voir classer dans des taxons aux rangs suivants (par ordre décroissant) : regnum, subregnum, divisio ou phylum, subdivisio ou subphylum, classis, subclassis, ordo, subordo, familia, subfamilia, tribus, subtribus, genus, subgenus, sectio, subsectio, series, subseries, species, subspecies, varietas, subvarietas, forma, subforma.
- 4.3. Des rangs supplémentaires peuvent également être intercalés ou ajoutés, pourvu qu'ils ne deviennent pas source de confusion ou d'erreur.
- 4.4. Les rangs subordonnés des nothotaxons sont les mêmes que les rangs subordonnés des taxons non-hybrides, mais le nothoggenre est le rang le plus élevé qui soit autorisé (voir l'Appendice I).

Note 1. Dans ce *Code*, l'expression « subdivision d'une famille » ne s'applique qu'aux taxons de rang intermédiaire entre la famille et le genre et l'expression « subdivision d'un genre » ne s'applique qu'aux taxons de rang intermédiaire entre le genre et l'espèce.

Note 2. Pour la désignation de certaines catégories de plantes utilisées en agriculture, en foresterie et en horticulture, voir l'Art. 28 Notes 2 à 5.

Note 3. En classant des parasites, surtout des champignons, les auteurs qui n'attribuent pas de rang spécifique, subsécifique ou variétal aux taxons reconnaissables par leurs caractères physiologiques mais à peine ou pas du tout par leurs caractères morphologiques, peuvent distinguer, à l'intérieur de l'espèce, des formes spéciales (formae speciales), caractérisées par leur adaptation à des hôtes différents, mais dont la nomenclature n'est pas réglée par les dispositions de ce *Code*.

Article 5

- 5.1. L'ordre relatif des rangs, fixé aux Art. 3 et 4, ne doit pas être changé (voir les Art. 33.7 et 33.8).

CHAPITRE II. Statut, typification et priorité des noms

SECTION 1. DÉFINITIONS DU STATUT

Article 6

6.1. Une publication est effective si elle est conforme aux Art. 29, 30, 31.

6.2. Une publication de noms est valide si elle est conforme aux Art. 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 ou H.9 (voir aussi l'Art. 61).

6.3. Dans ce Code, à moins d'indication contraire, le mot « nom » désigne un nom dont la publication est valide, qu'il soit légitime ou illégitime (voir l'Art. 12).

Note 1. Lorsque le même nom, basé sur le même type, a été publié indépendamment à différents moments par différents auteurs, seul le plus ancien de ces « isonymes » a un statut nomenclatural. Le nom doit toujours être cité avec son lieu originel de publication valide, et les « isonymes » postérieurs peuvent être ignorés.

Ex. 1. Baker (Summary New Ferns : 9. 1892) et Christensen (Index Filic : 44. 1905) ont publié indépendamment le nom *Alsophila kalbreyeri* en remplacement de *A. podophylla* Baker (1891) non Hook. (1857). Tel que publié par Christensen, *Alsophila kalbreyeri* est un « isonyme » postérieur de *A. kalbreyeri* Baker, sans statut nomenclatural (voir aussi Art. 33 Ex. 10).

Ex. 2. En publiant « *Canarium pimela* Leenh. nom. nov. », Leenhouts (in Blumea 9 : 406. 1959) réutilise le nom illégitime *C pimela* K. D. König (1805), en l'attribuant à lui-même et en le basant sur le même type. De ce fait, il a créé un « isonyme » postérieur sans statut nomenclatural.

6.4. Un nom est illégitime s'il est ainsi désigné par les Art. 18.3, 19.5 ou 52, 53, 54 (voir aussi l'Art. 21 Note 1 et l'Art. 24 Note 2). Un nom qui selon ce Code était illégitime lors de sa publication ne peut devenir légitime ultérieurement, à moins qu'il ne soit conservé ou sanctionné.

Ex. 3. *Anisothecium* Mitten (1869) lors de sa publication incluait le type désigné auparavant de *Dicranella* (Müll. Hal.) Schimp. (1856). Lorsque *Dicranella* a été conservé avec un type différent, *Anisothecium* n'est pas devenu légitime de ce fait.

Ex. 4. *Skeletonemopsis* P. A. Sims (1995) était illégitime lors de sa publication parce qu'il incluait le type original de *Skeletonema* Grev. (1865). Quand *Skeletonema* fut conservé avec un type différent, *Skeletonemopsis* restait quand même illégitime et a dû être conservé de façon à être disponible pour son utilisation.

6.5. Un nom légitime est un nom qui est conforme aux règles, c'est-à-dire qui n'est pas illégitime comme défini dans l'Art. 6.4.

6.6. Au rang de la famille et aux rangs inférieurs, le nom correct d'un taxon de délimitation, position et rang donnés est le nom légitime qui doit être adopté d'après les règles (voir l'Art. 11).

Ex. 5. Le nom de genre *Vexillifera* Ducke (1922), fondé sur l'espèce unique *V. micranthera*, est légitime. Il en est de même du nom de genre *Dussia* Krug & Urb. ex Taub. (1892) fondé sur l'espèce unique *D. martinicensis*. Ces deux noms de genre sont corrects si les deux genres sont tenus pour distincts. Harms (in Repert. Spec. Nov. Regni Veg. 19 : 291. 1924) a cependant réuni *Vexillifera* et *Dussia* en un seul genre ; ce dernier nom est le nom correct pour le genre ainsi délimité. Le nom légitime *Vexillifera* peut donc être correct ou non selon différentes conceptions taxinomiques.

6.7. Le nom d'un taxon de rang inférieur au genre, étant composé du nom d'un genre combiné avec une ou deux épithètes, est appelé une combinaison (voir les Art. 21, 23 et 24).

Ex. 6. Combinaisons : *Mouriri* subg. *Pericrene*, *Arytera* sect. *Mischarytera*, *Gentiana lutea*, *Gentiana tenella* var. *occidentalis*, *Equisetum palustre* var. *americanum*, *Equisetum palustre* f. *fluitans*.

6.8. Les autonymes sont tous les noms qui peuvent être établis automatiquement en fonction des Art. 22.3 et 26.3, qu'ils apparaissent imprimés ou non dans la publication dans laquelle ils sont créés (voir l'Art. 32.6).

SECTION 2. TYPIFICATION

Article 7

- 7.1.** L'application des noms de taxons du rang de la famille ou d'un rang inférieur est régie par la méthode des types nomenclaturaux (types des noms de taxons). L'application des noms de taxons dans les rangs supérieurs est également régie par la méthode des types lorsque les noms dérivent de noms génériques (voir l'Art. 10.7).
- 7.2.** Un type nomenclatural (typus) est l'élément auquel le nom d'un taxon, qu'il soit correct ou synonyme, est attaché d'une manière permanente. Le type nomenclatural n'est pas nécessairement l'élément le plus typique ou le plus représentatif d'un taxon.
- 7.3.** Un nom nouveau (nom de remplacement, nomen novum) publié délibérément pour être substitué à un autre plus ancien est typifié par le type de ce dernier (voir l'Art. 33.3, mais voir aussi l'Art. 33 Note 2).

Ex. 1. *Myrcia lucida* McVaugh (1969) a été publié comme nomen novum pour *M. laevis* O. Berg (1862), un homonyme illégitime de *M. laevis* G. Don (1832). Le type de *M. lucida* est donc le type de *M. laevis* O. Berg (non G. Don), c'est-à-dire l'échantillon Spruce 3502.

- 7.4.** Un nom nouveau formé à partir d'un nom légitime publié antérieurement (stat. nov., comb. nov.) est toujours typifié par le type de son basionyme, même s'il a pu être appliqué par erreur à un taxon dont on considère actuellement qu'il ne contient pas ce type (voir cependant les Art. 48.1. et 59.6.).

Ex. 2. *Pinus mertensiana* Bong. a été transféré dans le genre *Tsuga* par Carrière qui, cependant, comme cela ressort de sa description, appliquait par erreur la nouvelle combinaison *T. mertensiana* à une autre espèce de *Tsuga*, soit *T. heterophylla* (Raf.) Sarg. La combinaison *Tsuga mertensiana* (Bong.) Carrière ne doit pas s'appliquer à *T. heterophylla* mais doit être retenue pour *P. mertensiana* lorsque cette espèce est placée dans *Tsuga*; la citation entre parenthèses (conformément à l'Art. 49) du nom de l'auteur original, Bongard, indique le type du nom.

Ex. 3. *Delesseria gmelinii* J. V. Lamour. (1813) est un nom de remplacement illégitime pour *Fucus palmetta* S. G. Gmel. (1768), et toutes les combinaisons basées sur *D. gmelinii* (et n'excluant pas le type de *F. palmetta*; voir Art. 48.1) ont le même type que *F. palmetta*, même si le matériel étudié par Lamouroux est désormais affecté à une espèce différente, *Delesseria bonnemaisonii* C. Agardh (1822).

- 7.5.** Un nom qui, selon l'Art. 52, était illégitime lors de sa publication est soit automatiquement typifié par le type du nom qui s'imposait selon les règles, soit typifié par un type différent désigné ou expressément indiqué par l'auteur du nom illégitime. La typification automatique ne s'applique pas aux noms sanctionnés en vertu de l'Art. 15.
- 7.6.** Le type d'un autonyme est le même que celui du nom dont il est dérivé.
- 7.7.** Un nom publié valablement par référence à une description ou diagnose effectivement publiée antérieurement (Art. 32.1(c)) doit être typifié par un élément choisi dans le contexte de la description ou diagnose en question, à moins que l'auteur qui valide le nom n'ait expressément désigné un type différent (voir cependant l'Art. 10.2). Cependant, le type du nom d'un taxon affecté à un groupe dont la nomenclature a un point de départ postérieur à 1753 (voir l'Art. 13.1) doit être déterminé conformément à l'indication ou à tout élément descriptif ou autre qui accompagne sa publication valide (voir les Art. 32 à 45).

Ex. 4. Puisque le nom *Adenantha bicolor* Moon (1824) n'est validé que par référence à Rumphius, (Herb. Amboin. 3 : t.112. 1743), c'est cette illustration qui, en l'absence du spécimen qu'elle figure, est le type du nom. Ce n'est pas le spécimen, déposé à Kew, qui fut récolté par Moon et étiqueté « *Adenantha bicolor* », puisque Moon n'a pas expressément désigné ce dernier comme type.

Ex. 5. *Echium lycopsis* L. (Fl. Angl. : 12. 1754) a été publié sans description ni diagnose mais avec une référence à Ray (Syn. Meth. Stirp. Brit. ed. 3 : 227. 1724), ouvrage dans lequel une espèce de « *Lycopsis* » est discutée sans description ni diagnose mais avec citation de références antérieures, dont Bauhin (Pinax 255. 1623). La description de validation admise pour *E. lycopsis* est celle de Bauhin et le type doit être choisi selon le contexte de cet ouvrage. Par conséquent le spécimen de Sherard de l'herbier Morison (OXF), choisi par Klotz (Wiss. Z. Martin-Luther-Univ. Halle-Wittenberg Math.-Naturwiss. Reihe 9 : 375-376.1960), quoique probablement examiné par Ray, ne peut être choisi comme type. Le premier choix acceptable pour typification est celui de l'illustration, citée tant par Ray que par Bauhin, de « *Echii altera species* », in Dodonaeus (Stirp. Hist. Pempt. : 620. 1583), comme suggéré par Gibbs (in Lagasalia 1 : 60-61. 1971) et formellement proposé par Stearn (in Ray Soc. Publ. 149, Introd. : 65. 1973).

- 7.8.** La typification des noms adoptés dans l'un des ouvrages spécifiés à l'Art. 13.1 (d) et par là sanctionnés (Art. 15), peut être effectuée sur la base de tout ce qui est associé au nom dans l'un de ces ouvrages.
- 7.9.** La typification des noms de morphogenres de plantes fossiles (Art. 1.2), d'anamorphes de champignons (Art. 59), et de tout autre taxon analogue de rang générique ou inférieur ne diffère pas de celle indiquée ci-dessus.

Note 1. Voir également l'Art. 59 pour les détails concernant la typification des noms de certains champignons pléomorphes.

- 7.10.** En matière de priorité (au sens des Art. 9.17 et 10.5), la désignation d'un type n'est accomplie que par une publication effective (Art. 29 à 31).
- 7.11.** En matière de priorité (au sens des Art. 9.17 et 10.5), la désignation d'un type n'est accomplie que si ce type est expressément accepté comme tel par l'auteur qui typifie, et si l'élément type est clairement indiqué par une citation

directe comportant le terme « type » (typus) ou un équivalent, et si, à partir du 1er janvier 2001 inclus, la déclaration de typification inclut la phrase « ici désigné » (hic designatus) ou un équivalent.

Ex. 6. *Chlorosarcina* Gerneck (1907) comprenait à l'origine deux espèces, *C. minor* et *C. elegans*. Vischer (1933) a transféré la première dans *Chlorosphaera* G. A. Klebs et retenu la seconde dans *Chlorosarcina*. Il n'a cependant pas fait usage du terme « type » ou d'un équivalent. En conséquence, son action ne constitue pas une typification de *Chlorosarcina*. Le premier auteur à désigner un type comme « LT. », fut Starr (in ING Card No. 16528, Nov. 1962), qui a choisi *Chlorosarcina elegans*.

* Ex. 7. La locution « standard species » utilisée par Hitchcock & Green (in Anon., Nomencl. Prop. Brit. Botanists : 110-199. 1929) est aujourd'hui considérée comme équivalent à « type », et en conséquence les désignations de types dans cet ouvrage sont acceptables.⁴⁾

Recommandation 7A

7A.1. Il est instamment recommandé que le matériel sur lequel se fonde le nom d'un taxon, et tout spécialement son holotype, soit déposé dans un herbier public ou dans toute autre collection publique librement accessible aux botanistes, pour y être scrupuleusement conservé.

Article 8

8.1. Le type (holotype, lectotype, ou néotype) du nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique consiste en un spécimen unique conservé dans un seul herbier ou une collection ou une institution, ou bien une illustration.

8.2. Dans le but de la typification un spécimen est une collecte ou une partie d'une collecte, d'une seule espèce ou d'un seul taxon infraspécifique fait à une date unique, sans tenir compte des mélanges (see Art. 9.12). Il peut consister en une unique plante, plusieurs parties d'une ou plusieurs plantes, ou de plusieurs petites plantes. Un spécimen est généralement monté sur une unique feuille d'herbier ou une préparation équivalente, telle qu'une boîte, un paquet, un bocal ou une préparation microscopique.

Ex. 1. « *Echinocereus sanpedroensis* » (Raudonat & Rischer in Echinocereenfreund 8 (4) : 91-92. 1995) était basé sur un « holotype » consistant en une plante complète avec des racines, une branche détachée, une fleur entière, une fleur coupée en deux, et deux fruits qui selon l'étiquette avaient été prélevés à des périodes différentes sur le même individu cultivé et conservés, dans l'alcool, dans un seul bocal. Ce matériel appartient à plus d'une collecte et ne peut pas être accepté comme un type. Le nom de Raudonat & Rischer n'est pas publié valablement en vertu de l'Art. 37.2.

8.3. Un spécimen peut être monté sur plus d'une préparation, aussi longtemps que les parties sont clairement étiquetées comme parties de ce même spécimen. Les préparations multiples d'une seule récolte qui ne sont pas clairement étiquetées comme parties d'un seul spécimen sont des doubles⁵, que la source ait été une plante ou plus d'une (voir cependant l'Art. 8.5).

Ex. 2. Le spécimen holotype de *Delissea eleeleensis* H. St. John, Christensen 261 (BISH), est monté comme deux préparations, une feuille d'herbier (BISH No. 519675) portant l'annotation « fl. embouteillée » et une inflorescence conservée dans l'alcool dans un bocal étiqueté « *Cyanea*, Christensen 261 ». L'annotation indique que l'inflorescence est une partie du spécimen holotype et non un double, et n'est pas par ailleurs une partie du spécimen isotype (BISH No. 519676), qui n'est pas étiqueté comme incluant de matériel supplémentaire conservé dans une préparation séparée.

Ex. 3. Le spécimen holotype de *Johannesteijsmannia magnifica* J. Dransf., Dransfield 862 (K), consiste en une feuille montée sur cinq feuilles d'herbier, une inflorescence et une infructescence dans une boîte, et de matériel conservé en milieu liquide dans une bouteille.

Ex. 4. L'holotype de *Cephaëlis acanthacea* Steyerl., Cuatrecasas 16752 (F), consiste en un seul spécimen monté sur deux feuilles d'herbier, étiquetées « feuille 1 » et « feuille 2 ». Bien que les deux feuilles aient des numéros d'herbier séparés, F-1153741 et F-1153742, respectivement, l'étiquetage croisé indique qu'elles constituent un unique spécimen. Une troisième feuille de Cuatrecasas 16572, F-1153740, est étiquetée sans renvoi et est donc un double.

⁴ Ici et ailleurs dans le Code, un astérisque placé devant un exemple indique qu'il s'agit d'un Exemple voté, accepté par un Congrès en état de légiférer sur la pratique nomenclaturale quand l'Article correspondant du Code est ouvert à interprétation divergente ou ne couvre pas suffisamment l'affaire.

⁵ Ici et ailleurs dans ce Code, le terme double a le sens que lui donne les praticiens des herbiers. C'est une partie d'une récolte d'une seule espèce ou d'un taxon infraspécifique faite par un collecteur en une fois. Cependant, la possibilité d'une récolte hétérogène doit toujours être envisagée par l'auteur qui choisit un lectotype, et les précautions appropriées doivent être prises.

Ex. 5. Le spécimen holotype de *Eugenia ceibensis* Standl., Yuncker & al. 8309, est monté sur une seule feuille d'herbier à F. Un fragment a été enlevé du spécimen après sa désignation comme holotype et est maintenant conservé à LL. Le fragment est monté sur une feuille d'herbier avec une photo de l'holotype et est étiqueté « fragment du type ! ». Le fragment ne fait plus partie du spécimen holotype parce qu'il n'est plus définitivement conservé dans le même herbier que l'holotype. De tels fragments ont le statut de double, c'est à dire un isotype.

8.4. Les spécimens types de noms de taxons doivent être conservés définitivement et ne peuvent pas être des plantes vivantes ou des cultures. Cependant, les cultures de champignons et d'algues, si elles sont conservées à un stade métabolique inactif (par ex. par lyophilisation ou congélation), sont acceptables comme types.

Ex. 6. La souche CBS 7351, est acceptable comme type du nom *Candida populi* Hagler & al. (in Int. J. Syst. Bacteriol. 39 : 98. 1989), car elle est conservée de façon permanente à un stade métabolique inactif par lyophilisation (voir aussi Rec. 8B.2).

8.5. Le type, épitypes (Art. 9.7) exceptés, d'un nom de taxon de plante fossile appartenant au rang d'espèce ou en dessous est toujours un spécimen (voir Art. 9.13). Un seul spécimen complet doit être considéré comme le type nomenclatural (voir Rec. 8A.3).

Recommandation 8A

8A.1. Lorsqu'un holotype, un lectotype ou un néotype est une illustration, le spécimen ou les spécimens sur lesquels se fonde cette illustration doivent servir à déterminer le champ d'application du nom (voir aussi l'Art. 9.13).

8A.2. Quand une illustration est désignée comme le type d'un nom en vertu de l'Art. 37.4, la documentation relative à la récolte du matériel illustré doit être fournie (voir aussi la Rec. 32D.2).

8A.3. Si le spécimen type du nom d'une plante fossile a été débité (coupes de bois fossile, fragments de nodules intra-houille (coal-balls), etc.), toutes les parties utilisées pour établir la diagnose originale sont à marquer clairement.

8A.4. Quand un seul spécimen désigné comme type est monté comme préparations multiples, cela devrait être énoncé dans le protologue⁶, et les préparations étiquetées convenablement.

Recommandation 8B

8B.1. Chaque fois que cela est possible, une culture vivante devrait être préparée à partir du matériel holotype du nom d'un taxon nouvellement décrit d'algues ou de champignons et déposée dans au moins deux collections institutionnelles de cultures ou de ressources génétiques. (Une telle démarche ne lève pas l'exigence d'un spécimen holotype conformément à l'Art. 8.4).

8B.2. Dans les cas où le type nomenclatural est une culture préservée de façon permanente à un stade métabolique inactif (voir l'Art. 8 Ex. 6), tout isolat obtenu à partir de cette culture doit être cité comme « ex-type » (ex typo), « ex-holotype » (ex holotypo), « ex-isotype » (ex isotypo), etc., de manière à indiquer clairement qu'il est dérivé du type, mais qu'il n'est pas lui-même le type nomenclatural.

Article 9

9.1. L'holotype du nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique est le seul spécimen ou l'illustration (voir cependant l'Art. 37.4) que l'auteur a utilisé ou désigné comme type nomenclatural. Tant qu'il existe, il règle automatiquement l'application du nom correspondant (voir cependant l'Art. 9.13 ; voir aussi l'Art. 10).

Note 1. Toute désignation effectuée par l'auteur et explicitement exprimée à la publication originale du nom d'un taxon est définitive (voir cependant l'Art. 9.9 et 9.13). Si l'auteur n'a inclus qu'un élément, cet élément doit être considéré comme l'holotype. Si un nom nouveau est fondé sur la description ou diagnose précédemment publiée d'un taxon, le même raisonnement s'applique au matériel inclus par l'auteur précédent (voir les Art. 7.7 et 7.8).

9.2. Un lectotype est un spécimen ou une illustration désigné parmi le matériel original comme type nomenclatural, conformément à l'Art. 9.9 et 9.10, si aucun holotype n'avait été indiqué au moment de la publication, ou s'il est manquant, ou s'il apparaît qu'il appartient à plus d'un seul taxon (voir aussi Art. 9.13).

Note 2. Aux fins de ce *Code*, le matériel original comprend : (a) les spécimens et illustrations (qu'ils soient non publiés ou publiés antérieurement ou en même temps que le protologue) sur lesquels on peut montrer que la description ou diagnose validant le nom était fondée ; (b) l'holotype et les spécimens qui, même s'ils n'ont pas été vus par l'auteur de la description ou diagnose validant le nom, étaient indiqués comme types (syntypes ou paratypes)

⁶ Protologue (du Grec protos, premier; logos, discours): tout ce qui est associé au nom à sa première publication valide, c'est-à-dire diagnose, description, illustrations, références, synonymie, données géographiques, citations de spécimens, discussion et commentaires.

du nom à sa publication valide ; et (c) les isotypes ou isosyntypes du nom, indépendamment du fait que de tels spécimens aient été vus soit par l'auteur de la diagnose ou description validante, soit par l'auteur du nom.

9.3. Un isotype est un double quelconque de l'holotype ; c'est toujours un spécimen.

9.4. Un syntype est l'un quelconque des spécimens cités dans le protologue lorsque aucun holotype n'a été désigné, ou l'un quelconque des deux spécimens ou plus désignés simultanément comme types.

9.5. Un paratype est un spécimen cité dans le protologue qui n'est ni l'holotype, ni un isotype, ni l'un des syntypes si deux spécimens ou plus ont été désignés simultanément comme types.

Ex. 1. L'holotype du nom *Rheedia kappleri* Eyma, qui désigne une espèce polygame, est un spécimen mâle, récolté par Kappler (593a in U). L'auteur a désigné un spécimen hermaphrodite récolté par le Service Forestier du Surinam comme paratype (B.W.1618 in U).

Note 3. Dans la plupart des cas où aucun holotype n'a été désigné il n'y aura pas non plus de paratypes, puisque tous les spécimens cités sont des syntypes. Cependant, lorsqu'un auteur a désigné comme type deux spécimens ou plus, tous les autres spécimens cités sont des paratypes et non des syntypes.

9.6. Un néotype est un spécimen ou une illustration choisi pour servir de type nomenclatural tant que tout le matériel sur lequel a été fondé le nom du taxon fait défaut (voir aussi l'Art. 9.15).

9.7. Un épitype est un spécimen ou une illustration choisi pour servir de type interprétatif lorsque l'holotype, le lectotype ou le néotype précédemment désigné, ou encore tout le matériel original, associé à un nom validement publié, est ambigu de façon démontrable et ne peut être identifié de manière probante en vue de l'application précise d'un nom de taxon. Lorsqu'un épitype est désigné, l'holotype, le lectotype ou le néotype que cet épitype conforte doit être cité de façon explicite. (voir l'Art. 9.18).

Ex. 2. L'holotype de *Vitellaria paradoxa* C. F. Gaertn. (1807) est une graine de provenance inconnue (P), appartenant clairement à l'espèce actuellement connue comme *Butyrospermum paradoxum* (C. F. Gaertn.) Hepper. Cependant, les deux sous-espèces reconnues dans cette espèce peuvent seulement être distinguées par des caractères de feuillage ou d'inflorescence. Hall & Hurdle (in Taxon 44 : 410. 1995) ont désigné un épitype avec le feuillage, Mungo Park (BM). Il appartient à la sous-espèce de l'ouest, maintenant connue comme *B. paradoxum* subsp. *paradoxum*.

9.8. L'emploi d'un terme défini dans le Code (Art. 9.1 à 9.7) pour désigner un type, dans un sens différent de celui pour lequel il est défini, est considéré comme une erreur à corriger (par exemple, l'emploi du terme lectotype pour désigner ce qui est en fait un néotype).

Ex. 3. Borssum Waalkes (in Blumea 14 : 198. 1966) a cité Herb. Linnaeus No. 866.7 (LINN) comme holotype de *Sida retusa* L. (1763). Le terme est employé de façon incorrecte parce que les illustrations dans Plukenet (Phytographia : t. 9, f. 2. 1691) et Rumphius (Herb. Amboin. 6 : t. 19. 1750) ont été citées par Linné dans le protologue de *S. retusa*. Puisque ces trois éléments font partie du matériel original (Art. 9.2, Note 2), l'emploi par Borssum Waalkes du terme holotype est une erreur à corriger en faveur du terme lectotype.

Ex. 4. En décrivant l'espèce de dinoflagellé jurassique *Nannoceratopsis tricerata*, Drugg (1978) désignait un holotype (préparation microscopique) et un isotype (préparation pour microscopie électronique) de la même localité, âge, et zone. Il citait aussi deux autres spécimens qui sont d'une localité, état, et zone différents comme « isotypes ». Le deuxième emploi de Drugg du terme isotype est une erreur et doit être corrigé en « paratype ».

9.9. Si aucun holotype n'a été indiqué par l'auteur d'un nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique, ou quand l'holotype a été perdu ou détruit, ou quand le matériel désigné comme type s'avère appartenir à plus d'un taxon, un lectotype ou, si cela est permis (Art. 9.6), un néotype peut être désigné pour se substituer à lui (Art. 7.10 et 7.11).

9.10. Pour la désignation d'un lectotype, un isotype doit être choisi s'il existe, ou autrement un syntype s'il existe. Si aucun isotype, syntype ou isosyntype (double de syntype) ne subsiste, le lectotype doit être choisi parmi les paratypes s'ils existent. Si aucun des spécimens cités n'existe, le lectotype doit être choisi parmi les spécimens non cités et les illustrations citées et non citées qui comprennent le matériel original restant, s'il en existe.

9.11. Si aucun matériel original ne subsiste, un néotype peut être choisi. Un lectotype a toujours la priorité sur un néotype, sauf comme stipulé par l'Art. 9.15.

9.12. Quand un spécimen type (feuille d'herbier ou préparation équivalente) contient des parties appartenant à plus d'un taxon (voir l'Art. 9.9), le nom doit rester attaché à la partie qui correspond le mieux avec la diagnose ou la description originale.

Ex. 5. Le type du nom *Tillandsia bryoides* Griseb. ex Baker (1878) est Lorentz 128 (BM) ; ce spécimen s'est cependant avéré être un mélange. Smith (in Proc. Amer. Acad. Arts 70 : 192.1935) a agi conformément à l'Art. 9.12 en désignant l'un des éléments du spécimen de Lorentz comme lectotype.

9.13. L'holotype (ou le lectotype) d'un nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique de plantes fossiles (Art. 8.5) est le spécimen (ou l'un des spécimens) sur lequel les illustrations validantes (Art. 38) sont fondées. Quand, antérieurement au 1er janvier 2001 (voir l'Art. 38.2), dans le protologue d'un nom d'un nouveau taxon de plantes fossiles au rang d'espèce ou en dessous, un spécimen type est indiqué (Art. 37.1) mais non identifié parmi les illustrations validantes, un lectotype doit être désigné parmi les spécimens illustrés dans le protologue. Ce choix est modifié s'il peut être démontré que le spécimen type original correspond à une autre illustration validante.

9.14. Une désignation d'un lectotype ou d'un néotype qui s'avère ultérieurement se référer à une seule récolte mais à plus d'un spécimen doit quand-même être acceptée (selon l'Art. 9.17), mais peut être restreinte à un seul de ces spécimens au moyen d'une lectotypification ou d'une néotypification ultérieure.

Ex. 6. *Erigeron plantagineus* Greene (1898) a été décrit à partir du matériel recueilli par R. M. Austin en Californie. Cronquist (in *Brittonia* 6 : 173. 1947) a écrit « Type : *Austin s.n.*, Modoc County, California (ND) », désignant ainsi le matériel d'Austin dans ND comme le lectotype [de première étape]. Strother & Ferlatte (in *Madroño* 35 : 85. 1988), notant qu'il y avait deux spécimens de cette récolte à ND, a désigné l'un d'eux (ND-G No. 057228) comme le lectotype [de seconde étape]. Dans des références ultérieures, les deux étapes de lectotypification peuvent être citées à la suite.

9.15. Si un holotype ou un lectotype précédemment désigné est perdu ou détruit et s'il peut être démontré que tout le matériel original diffère taxinomiquement du type détruit, on peut choisir un néotype pour conserver l'usage établi par la typification précédente (voir aussi l'Art. 9.16).

9.16. Un néotype choisi selon l'Art. 9.15 peut être remplacé s'il peut être démontré qu'il diffère taxinomiquement de l'holotype ou du lectotype qu'il est censé remplacer.

9.17. L'auteur qui le premier désigne un lectotype ou un néotype doit être suivi. Toutefois son choix est annulé si (a) l'holotype est retrouvé ou, dans le cas d'un néotype, une partie quelconque du matériel original. Le choix peut également être annulé si l'on peut montrer que (b) il est en contradiction flagrante avec le protologue alors qu'un autre élément qui ne l'est pas est disponible ; ou que (c) il est contraire à l'Art. 9.12.

9.18. L'auteur qui le premier désigne un épitype doit être suivi ; un épitype différent peut être désigné seulement si l'épitype original est perdu ou détruit. Un lectotype ou un néotype supporté par un épitype peut être remplacé conformément à l'Art. 9.17 ou, dans le cas d'un néotype, à l'Art. 9.16. S'il peut être montré qu'un épitype et le type qu'il conforte diffèrent taxinomiquement et que ni l'Art. 9.16 ni l'Art. 9.17 ne s'applique, le nom peut être proposé pour la conservation avec un type conservé (Art. 14.9 ; voir aussi l'Art. 57).

Note 4. Un épitype conforte seulement le type auquel il est relié par l'auteur typifiant. Si le type conforté est remplacé, l'épitype n'a aucun statut par rapport au type de remplacement.

9.19. La désignation d'un épitype n'est effectuée que si l'herbier ou l'institution dans laquelle l'épitype est conservé est précisé ou, si l'épitype est une illustration publiée, sa référence bibliographique complète et directe est fournie.

9.20. À partir du 1^{er} janvier 1990 inclus, une lectotypification ou néotypification d'un nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique par un spécimen ou une illustration non publiée n'est effectuée que si l'herbier ou l'institution dans lequel ce type est conservé n'est spécifié.

9.21. À partir du 1er Janvier 2001 inclus, la lectotypification ou néotypification d'un nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique n'est effectuée que si elle est indiquée par l'emploi du terme « lectotypus » ou « neotypus », son abréviation, ou son équivalent dans un langage moderne (voir cependant l'Art. 9.8).

Recommandation 9A

9A.1. La typification des noms pour lesquels aucun holotype n'a été désigné ne devrait être entreprise qu'avec une bonne connaissance de la méthode de travail de l'auteur ; on devrait, en particulier, tenir compte du fait qu'une partie du matériel utilisé par l'auteur pour décrire un taxon peut ne pas se trouver dans l'herbier personnel de cet auteur ou peut même ne pas avoir survécu. Réciproquement, tout le matériel conservé dans l'herbier personnel de l'auteur n'a pas forcément été utilisé pour décrire le taxon.

9A.2. La désignation d'un lectotype ne devrait être effectuée qu'avec une bonne connaissance du groupe en question. Pour le choix d'un lectotype, tous les aspects du protologue devraient être considérés comme un guide fondamental. Les méthodes mécaniques telles que le choix automatique de la première espèce ou du premier spécimen cité, ou d'un spécimen récolté par la personne à laquelle l'espèce est dédiée, sont à éviter, car elles ne sont pas scientifiques et qu'elles peuvent devenir source de confusion et entraîner de nouveaux changements.

9A.3. En choisissant un lectotype, on devrait donner la préférence à toute indication sur les intentions de l'auteur, à moins qu'elles ne soient contraires au protologue. De telles indications sont des notes manuscrites, des annotations sur les feuilles d'herbier, des figures identifiables ou des épithètes telles que *typicus*, *genuinus*, etc.

9A.4. Lorsqu'une seule récolte est citée dans le protologue, mais qu'une institution censée la conserver n'est pas désignée, il faut admettre que le spécimen conservé dans l'institution où l'on sait que l'auteur a travaillé est l'holotype, à moins qu'il existe une preuve qu'il a employé un autre matériel de la même récolte.

9A.5. Si deux ou plusieurs éléments hétérogènes étaient inclus dans la description ou diagnose originale, ou cités avec celle-ci, le lectotype devrait être choisi de façon à sauvegarder l'usage courant. En particulier, si un autre auteur a déjà attribué un ou plusieurs de ces éléments à d'autres taxons, le résidu ou une partie de ce dernier devrait être désigné comme lectotype, à condition qu'il ne soit pas contradictoire avec la description ou diagnose originale (voir l'Art. 9.17).

Recommandation 9B

9B.1. Un soin particulier et une connaissance critique sont essentiels pour choisir un néotype, car le réviseur n'a généralement d'autre guide que sa propre faculté de discerner ce qui s'accorde le mieux avec le protologue. Si son choix est entaché d'erreur, de nouveaux changements seront inévitables.

Article 10

10.1. Le type du nom d'un genre ou de toute subdivision d'un genre est le type d'un nom d'espèce (sauf exception prévue à l'Art. 10.3). Pour désigner ou citer un type, le seul nom d'espèce suffit, c'est-à-dire qu'il est considéré comme le parfait équivalent de son type.

Note 1. Les termes comme « holotype », « syntype » et « lectotype », tels que définis à l'Art. 9, bien qu'inapplicables, au sens strict, aux types des noms de rangs supérieurs à l'espèce, sont cependant utilisés par analogie.

10.2. Si dans le protologue du nom d'un genre ou de toute subdivision d'un genre l'holotype ou le lectotype des noms d'une ou de plusieurs espèces publiés précédemment ou simultanément est expressément inclus (voir l'Art. 10.3), le type doit être choisi (Art. 7.10 et 7.11) parmi les types de ces derniers noms, à moins que le type n'ait été indiqué (Art. 22.6, 22.7, 37.1 et 37.3) ou désigné par l'auteur du nom. Si aucun type de nom d'espèce publié précédemment ou simultanément n'est explicitement inclus, le type doit être choisi autrement, mais ce choix doit être changé s'il peut être démontré que le type choisi n'est conspécifique d'aucun des matériels associés au protologue.

Ex. 1., Le genre *Anacyclus*, tel que défini à l'origine par Linné (1753), comprenait trois espèces validement nommées. Cassini (in Cuvier, Dict. Sci. Nat. 34 : 104. 1825) a désigné *Anthemis valentina* L. (1753) comme type de *Anacyclus*, alors que ce n'était pas un élément originel du genre. Green (in Anon., Nomencl. Prop. Brit. Botanists : 182. 1929) a désigné *Anacyclus valentinus* L. (1753), « la seule des trois espèces originelles à faire toujours partie du genre », comme « standard species » (voir l'Art. 7 Ex. 7), et son choix doit être suivi (Art. 10.5). Humphries (in Bull. Brit. Mus. (Nat. Hist.) Bot. 7 : 109. 1979) a désigné un spécimen dans l'Herbier Clifford (BM) comme lectotype de *Anacyclus valentinus*, et ce spécimen est devenu de ce fait le type ultime du nom générique.

Ex. 2. *Castanella* Spruce ex Benth. & Hook. f. (1862) a été décrit sur la base d'un seul spécimen et sans mention de nom d'espèce. Swart (in ING Card No. 2143. 1957) fut le premier à désigner un type (« T. ») : *C. granatensis* Triana & Planch. (1862), fondé sur une récolte de Linden. Tant que le spécimen de Spruce est considéré comme conspécifique de la récolte de Linden le type désigné par Swart ne peut être remplacé, alors même que le spécimen de Spruce est devenu le type de *Paullinia paullinioides* Radlk. (1896), parce que ce dernier nom n'est pas un nom spécifique « précédemment ou simultanément publié ».

10.3. Aux fins de l'Art. 10.2, l'inclusion expresse du type du nom d'une espèce est effectuée par citation ou référence (directe ou indirecte) à un nom validement publié, qu'il soit accepté ou mis en synonymie par son auteur, ou par citation de l'holotype ou du lectotype d'un nom d'espèce publié précédemment ou simultanément.

Ex. 3. Le protologue de *Elodes* Adans. (1763) incluait des références à « *Elodes* » de Clusius (1601), « *Hypericum* » de Tournefort (1700) et *Hypericum aegypticum* L. (1753). Ce dernier nom est la seule référence à un nom spécifique validement publié, alors qu'aucun des autres éléments n'est le type d'un nom d'espèce. Le type de *H. aegypticum* est par conséquent le type de *Elodes*, même si des auteurs ultérieurs ont désigné *H. elodes* L. (1759) comme type (voir Robson in Bull. Brit. Mus. (Nat. Hist.), Bot. 5 : 305, 336. 1977).

10.4. Par conservation, mais par conservation seulement (Art. 14.9), le type du nom d'un genre peut être un spécimen ou une illustration, de préférence utilisé par l'auteur pour la préparation du protologue, autre que le type d'un nom d'espèce incluse.

Ex. 4. *Physconia* Poelt (1965) a été conservé originellement avec le spécimen « '*Lichen pulverulentus*', Germania, Lipsia in Tilia, 1767, Schreber (M) » comme type. Ce spécimen est le type de *P. pulverulacea* Moberg (1979), dont le nom est maintenant cité parmi les types dans l'App. IIIA.

Note 2. Si l'élément désigné en fonction de l'Art. 10.4 est le type d'un nom d'espèce, ce nom peut être cité comme type du nom de genre. Si l'élément n'est pas le type d'un nom d'espèce, une référence au nom correct de l'élément type peut être ajoutée entre parenthèses.

Ex. 5. *Pseudolarix* Gordon (1858) a été conservé avec un spécimen de l'herbier Gordon comme son type conservé. Comme ce spécimen n'est pas le type d'un nom d'espèce, son identité acceptée « [= *P. amabilis* (J. Nelson) Rehder...] » a été ajoutée à l'entrée correspondante dans l'App. IIIA.

- 10.5.** L'auteur qui, le premier, désigne le type d'un nom de genre ou de subdivision de genre doit être suivi. Toutefois son choix peut être changé si (a) l'on peut montrer qu'il est en contradiction flagrante avec le protologue alors qu'un autre élément qui ne l'est pas est disponible ; ou que (b) le choix repose sur une méthode de sélection largement mécanique.

Ex. 6. Fink (in Contr. U.S. Natl. Herb. 14 (1) : 2. 1910) a précisé qu'il « désignait les types des genres selon la règle de la première espèce ». Ses désignations de types peuvent donc être changées. Par exemple, Fink avait désigné *Biatorina griffithii* (Ach.) A. Massal. comme le type de *Biatorina* A. Massal. ; mais son choix a été changé lors de la première désignation ultérieure, par Santesson (in Symb. Bot. Upsal. 12 (1) : 428. 1952), qui a fixé un type différent, *B. atropurpurea* (Schaerer) A. Massal.

*Ex. 7. Les auteurs suivant l'*American code of botanical nomenclature*, Canon 15 (in Bull. Torrey Bot. Club 34 : 172. 1907), désignaient comme type « le premier binôme spécifique dans l'ordre » susceptible d'être choisi selon certaines conditions. Cette méthode de choix doit être considérée comme largement mécanique. Ainsi, la première désignation d'un type pour *Delphinium* L., par Britton (in Britton & Brown, Ill. Fl. N. U.S., ed. 2, 2 : 93. 1913), qui suivait l'American Code et avait choisi *D. consolida* L., a été remplacée en fonction de l'Art. 10.5 (b) par la désignation de *D. peregrinum* L. par Green (in Anon., Nomencl. Prop. Brit. Botanists : 162. 1929). Cependant, *D. consolida*, uniloculaire, ne pouvait pas être remplacé comme type par *D. peregrinum*, triloculaire, selon l'Art. 10.5 (a), parce que cette désignation n'est pas sérieusement en conflit avec le protologue générique, qui précise « germina tria vel unum », indépendamment du fait que Linné classait le genre dans les « Polyandria Trigynia ».

- 10.6.** Le type du nom d'une famille ou de toute subdivision d'une famille est le même que celui du nom de genre dont il est dérivé (voir l'Art. 18.1). Pour désigner ou citer un type, le seul nom de genre suffit. Le type d'un nom de famille ou de sous-famille qui n'est pas dérivé d'un nom générique est le même que celui du nom alternatif correspondant (Art. 18.5 et 19.7).
- 10.7.** Le principe de la typification ne s'applique pas aux noms des taxons supérieurs au rang de la famille, sauf à ceux qui sont automatiquement typifiés par le fait qu'ils dérivent d'un nom de genre (voir l'Art. 16). Le type d'un tel nom est le même que celui du nom de genre dont il est dérivé.

Note 3. En ce qui concerne la typification de certains noms de subdivisions de genre, voir l'Art. 22.6 et 22.7.

Recommandation 10A

- 10A.1.** Si une combinaison à un rang de subdivision de genre a été publiée sous un nom générique qui n'a pas encore été typifié, le type du nom générique devrait être choisi parmi la subdivision de genre désignée comme nomenclaturalement typique, si la chose est apparente.

SECTION 3. PRIORITÉ

Article 11

- 11.1.** Toute famille ou tout taxon de rang inférieur de délimitation, position et rang donnés ne peut porter qu'un seul nom correct ; les seules exceptions sont 9 familles et 1 sous-famille pour lesquelles des noms alternatifs sont autorisés (voir les Art. 18.5 et 19.7). Cependant, l'utilisation de noms distincts pour les taxons de forme des champignons et pour les morphotaxons des plantes fossiles est autorisée par les Art. 1.3 et 59.4-5.

- 11.2.** En aucun cas, un nom n'a priorité en dehors du rang auquel il a été publié (voir cependant l'Art. 53.4).

Ex. 1. *Campanula* sect. *Campanopsis* R. Br. (Prodr. : 561. 1810), traité comme genre, s'appelle *Wahlenbergia* Roth (1821), nom qui est conservé à l'encontre du synonyme taxinomique (hétérotypique) *Cervicina* Delile (1813), et non *Campanopsis* (R. Br.) Kuntze (1891).

Ex. 2. *Magnolia virginiana* var. *foetida* L. (1753), élevé au rang d'espèce, s'appelle *Magnolia grandiflora* L. (1759), et non *M. foetida* (L.) Sarg. (1889).

Ex. 3. *Lythrum intermedium* Ledeb. (1822), traité comme variété de *Lythrum salicaria* L. (1753), s'appelle *L. salicaria* var. *glabrum* Ledeb. (Fl. Ross. 2 : 127. 1843), et non *L. salicaria* var. *intermedium* (Ledeb.) Koehne (Bot. Jahrb. Syst. 1 : 327. 1881).

Ex. 4. Lorsque les deux variétés constitutives de *Hemerocallis lilioasphodelus* L. (1753), var. *flava* L. et var. *fulva* L., sont considérées comme des espèces distinctes, celle qui ne contient pas le lectotype du nom d'espèce est appelée *H. fulva* (L.) L. (1762), mais l'autre porte le nom *H. lilioasphodelus* L., qui au rang spécifique a la priorité sur *H. flava* (L.) L. (1762).

- 11.3. Pour tout taxon de la famille au genre inclus, le nom correct est le plus ancien nom légitime de même rang, sauf limitation de la priorité par conservation (voir l'Art. 14) ou par application des Art. 11.7, 15, 19.4, 56, 57 ou 59.

Ex. 5. Lorsque *Aesculus* L. (1753), *Pavia* Mill. (1754), *Macrothyrsus* Spach (1834) et *Calothyrsus* Spach (1834) sont affectés au même genre, son nom est *Aesculus* L.

- 11.4. Pour tout taxon de rang inférieur au genre, le nom correct est la combinaison de l'épithète finale⁷ du plus ancien nom légitime de même rang qui s'applique au taxon, avec le nom correct du genre ou de l'espèce auquel il est attribué, sauf (a) dans les cas de limitation de la priorité en vertu des Art. 14, 15, 56 ou 57, ou (b) si une telle combinaison serait invalide en vertu de l'Art. 32.1 (b) ou illégitime en vertu de l'Art. 53, ou (c) si les Art. 11.7, 22.1, 26.1, ou 59 stipulent qu'une combinaison différente doit être utilisée.

Ex. 6. *Primula* sect. *Dionysiopsis* Pax (in Jahresber. Schles. Ges. Vaterländ. Kultur 87 : 20. 1909), transféré dans *Dionysia* Fenzl, devient *D.* sect. *Dionysiopsis* (Pax) Melch. (in Mitt. Thüring. Bot. Vereins 50 : 164-168. 1943) ; le nom de remplacement *D.* sect. *Ariadna* Wendelbo (in Bot. Not. 112 : 496. 1959) est illégitime.

Ex. 7. *Antirrhinum spurium* L. (1753), transféré au genre *Linaria*, s'appelle *Linaria spuria* (L.) Mill. (1768).

Ex. 8. En transférant *Serratula chamaepeuce* L. (1753) dans *Ptilostemon* Cass., Cassini a illégitimement nommé l'espèce *P. muticus* Cass. (1826). Dans ce genre, le nom correct est *P. chamaepeuce* (L.) Less. (1832).

Ex. 9. *Spartium biflorum* Desf. (1798) transféré dans *Cytisus* Desf. ne pouvait pas s'appeler *C. biflorus* à cause de *C. biflorus* L'Hér. (1791) validement publié précédemment ; le nom de remplacement *C. fontanesii* Spach (1849) a par conséquent été proposé correctement.

Ex. 10. *Spergula stricta* Sw. (1799), transféré au genre *Arenaria* L., se nomme *Arenaria uliginosa* Schleich. ex Schldl. (1808), à cause de l'existence du nom *Arenaria stricta* Michx. (1803), fondé sur un type différent ; toutefois, en cas de transfert au genre *Minuartia* L., l'épithète *stricta* redevient disponible et l'espèce s'appelle *Minuartia stricta* (Sw.) Hiern (1899).

Ex. 11. *Arum dracunculus* L. (1753), transféré au genre *Dracunculus* Mill., se nomme *Dracunculus vulgaris* Schott (1832), car l'utilisation de l'épithète linnéenne aurait engendré un tautonyme.

Ex. 12. *Cucubalus behen* L. (1753), transféré dans *Behen* Moench, fut légitimement rebaptisé *Behen vulgaris* Moench (1794) pour éviter le tautonyme « *Behen behen* ». Dans le genre *Silene* L., l'épithète *behen* n'est pas disponible à cause de l'existence d'un *S. behen* L. (1753). Par conséquent, le nom de remplacement *S. cucubalus* Wibel (1799) a été proposé. Cette proposition est cependant illégitime puisque l'épithète *vulgaris* était disponible. Dans *Silene*, le nom correct de l'espèce est *Silene vulgaris* (Moench) Garcke (1869).

Ex. 13. *Helianthemum italicum* var. *micranthum* Gren. & Godr. (Fl. France 1 : 171. 1847), transféré comme variété à *H. penicillatum* Thibaud ex Dunal, garde son épithète variétale et se nomme *H. penicillatum* var. *micranthum* (Gren. & Godr.) Grosser (in Engler, Pflanzenr. 14 : 115. 1903).

Note 1. La publication valide d'un nom à un rang inférieur au genre écarte toute combinaison homonyme simultanée (Art. 53), quelle que soit la priorité d'autres noms avec la même épithète finale qui peuvent requérir le transfert au même genre ou à la même espèce.

Ex. 14. Tausch a inclus deux espèces dans son nouveau genre *Alkana* : *A. tinctoria* Tausch (1824), une nouvelle espèce basée sur « *Anchusa tinctoria* » au sens de Linné (1762), et *A. plukenetii* Tausch (1824), un nomen novum basé sur *Lithospermum tinctorium* L. (1753). Les deux noms sont légitimes et prennent la priorité à partir de (1824).

Ex. 15. Raymond-Hamet a transféré au genre *Sedum* à la fois *Cotyledon sedoides* DC. (1808) et *Sempervivum sedoides* Decne. (1844). Il a combiné l'épithète du nom ultérieur, *Sempervivum sedoides*, sous *Sedum* comme *S. sedoides* (Decne.) Hamet (1929), et a publié un nouveau nom, *S. candollei* Hamet (1929), pour le nom antérieur. Ces deux noms sont légitimes.

- 11.5. Lorsque, pour tout taxon du rang de la famille ou de rang inférieur, un choix est possible entre des noms légitimes de priorité égale au rang correspondant, ou entre des épithètes finales de noms de priorité égale au rang correspondant, le premier choix effectivement publié (Art. 29, 30, 31) établit la priorité du nom choisi, et de toute

⁷ Ici comme ailleurs dans ce Code, l'expression "épithète finale" s'applique à la dernière dans la séquence des épithètes de n'importe quelle combinaison, que ce soit le nom d'une subdivision de genre, ou d'une espèce, ou d'un taxon infraspécifique.

combinaison légitime avec le même type et la même épithète finale à ce rang, sur l'autre nom ou les autres noms en compétition (voir cependant l'Art. 11.6).

Note 2. Un choix tel que prévu à l'Art. 11.5 est effectué par l'adoption de l'un des noms en compétition, ou de son épithète finale dans la combinaison requise, et par le rejet ou la relégation simultanée en synonymie des autres noms, ou de leurs synonymes nomenclaturaux (homotypiques).

Ex. 16. Lorsque *Dentaria* L. (1753) et *Cardamine* L. (1753) sont réunis, le genre résultant s'appelle *Cardamine*, parce que ce nom a été choisi par Crantz (Cl. Crucif. Emend. : 126. 1769), qui le premier a réuni les deux genres.

Ex. 17. Lorsque *Entoloma* (Fr. ex Rabenh.) P. Kumm. (1871), *Leptonia* (Fr. : Fr.) P. Kumm. (1871), *Eccilia* (Fr. : Fr.) P. Kumm. (1871), *Nolanea* (Fr. : Fr.) P. Kumm. (1871) et *Claudopus* Gillet (1876) sont réunis, l'un des noms génériques publiés simultanément par Kummer doit être utilisé pour l'ensemble. Donk l'a fait (Bull. Jard. Bot. Buitenzorg ser. 3, 18 (1) : 157. 1949) et a choisi *Entoloma*, qui est donc considéré comme ayant la priorité sur les autres noms.

Ex. 18. Brown (in Tuckey, Narr. Exp. Congo 484. 1818) a été le premier à réunir *Waltheria americana* L. (1753) et *W. indica* L. (1753). Il a adopté le nom *W. indica* pour désigner l'espèce combinée et en conséquence, ce nom est considéré comme ayant la priorité sur *W. americana*.

Ex. 19. Baillon (in Adansonia 3 : 162. 1863), en réunissant pour la première fois *Sclerocroton integerrimus* Hochst. (1845) et *S. reticulatus* Hochst. (1845) a adopté le nom *Stillingia integerrima* (Hochst.) Baill. pour le taxon combiné. En conséquence *Sclerocroton integerrimus* est considéré comme ayant la priorité sur *S. reticulatus*, quel que soit le genre (*Sclerocroton*, *Stillingia*, *Excoecaria*, *Sapium*) auquel l'espèce est affectée.

Ex. 20. Linné (1753) a publié simultanément les noms *Verbesina alba* et *V. prostrata*. Plus tard (1771), il publia *Eclipta erecta*, un nom illégitime car *V. alba* est cité dans la synonymie, ainsi que *E. prostrata*, fondé sur *V. prostrata*. Le premier auteur à réunir ces taxons fut Roxburgh (Fl. Ind. 3 : 438. 1832), qui le fit sous le nom de *E. prostrata* (L.) L. Il s'ensuit que *V. prostrata* est considéré avoir la priorité sur *V. alba*.

Ex. 21. *Donia speciosa* et *D. formosa*, qui ont été publiés simultanément par Don (1832), ont été renommés *Clianthus oxleyi* et *C. dampieri* de façon illégitime par Lindley (1835). Brown (1849) a réuni les deux espèces en une, en adoptant le nom illégitime *C. dampieri* et en citant *D. speciosa* et *C. oxleyi* comme synonymes ; son choix n'est pas celui prévu par l'Art. 11.5. *C. speciosus* (D. Don) Asch. & Graebn. (1909), publié avec *D. speciosa* et *C. dampieri* comme synonymes, est un homonyme postérieur illégitime de *C. speciosus* (Endl.) Steud. (1840) ; à nouveau, les conditions pour un choix conforme à l'Art. 11.5 ne sont pas remplies. Ford & Vickery (1950) ont publié la combinaison *C. formosus* (D. Don) Ford & Vickery et cité *D. formosa* et *D. speciosa* en synonymie, mais puisque l'épithète de cette dernière n'est pas disponible dans *Clianthus*, le choix est impossible et l'Art. 11.5 ne s'applique toujours pas. Thompson (1990) fut le premier à effectuer un choix acceptable en publiant la combinaison *Swainsona formosa* (D. Don) Joy Thomps. et en indiquant que *D. speciosa* en est un synonyme.

11.6. Un autonyme est considéré avoir priorité sur le ou les noms de même date et de même rang qui l'ont établi.

Note 3. Si en vertu de l'Art. 11.6, l'épithète finale d'un autonyme est utilisée dans une combinaison nouvelle, le basionyme de cette combinaison est le nom dont cet autonyme est dérivé, ou son basionyme s'il en a un.

Ex. 22. *Heracleum sibiricum* L. (1753) comprend *H. sibiricum* subsp. *lecokii* (Godr. & Gren.) Nyman (Consp. Fl. Eur. : 290. 1879) et *H. sibiricum* subsp. *sibiricum*, automatiquement établi en même temps. Si *H. sibiricum* est inclus dans *H. sphondylium* L. (1753) en tant que sous-espèce, le nom correct du taxon est *H. sphondylium* subsp. *sibiricum* (L.) Simonk. (Enum. Fl. Transsilv. : 266. 1887) et non subsp. *lecokii*, que la sous-espèce *lecokii* soit considérée comme distincte ou non.

Ex. 23. La publication de *Salix tristis* var. *microphylla* Andersson (Salices Bor.-Amer. : 21. 1858) a créé l'autonyme *S. tristis* Aiton (1789) var. *tristis*, datant de 1858. Si *S. tristis*, y compris la var. *microphylla*, est reconnu comme une variété de *S. humilis* Marshall (1785), son nom correct est *S. humilis* var. *tristis* (Aiton) Griggs (in Proc. Ohio Acad. Sci. 4 : 301. 1905). Cependant, si les deux variétés de *S. tristis* sont reconnues comme variétés de *S. humilis*, les deux noms *S. humilis* var. *tristis* et *S. humilis* var. *microphylla* (Andersson) Fernald (in Rhodora 48 : 46. 1946) sont à utiliser.

Ex. 24. Dans la classification adoptée par Rollins et Shaw, *Lesquerella lasiocarpa* (Hooker ex A. Gray) S. Watson (1888) se compose de deux sous-espèces, subsp. *lasiocarpa* (qui inclut le type du nom de l'espèce et se cite sans nom d'auteur) et subsp. *berlandieri* (A. Gray) Rollins & E. A. Shaw. Cette dernière sous-espèce se compose de deux variétés. Dans cette classification, le nom correct de la variété qui inclut le type de la sous-espèce *berlandieri* est *L. lasiocarpa* var. *berlandieri* (A. Gray) Payson (1922), et non *L. lasiocarpa* var. *berlandieri* (cité sans nom d'auteur). Ce n'est pas non plus *L. lasiocarpa* var. *hispida* (S. Watson) Rollins & E. A. Shaw (1972) fondé sur *Synthlipsis berlandieri* var. *hispida* S. Watson (1882), puisque la publication de ce dernier nom a établi l'autonyme *Synthlipsis berlandieri* A. Gray var. *berlandieri*, qui au rang de variété est considéré avoir priorité sur la var. *hispida*.

11.7. Aux fins de la priorité, les noms de taxons fossiles (diatomées exceptées) entrent en compétition seulement avec des noms fondés sur un type fossile représentant la même partie, étape du cycle de vie, ou état de conservation (voir l'Art. 1.2).

Ex. 25. Le nom générique *Sigillaria* Brongn. (1822), établi pour des fragments d'écorce, peut représenter en partie le même taxon biologique que le « genre-cône » *Mazocarpon* M. J. Benson (1918), qui représente des perminéralisations, ou *Sigillariostrobus* (Schimp.) Geinitz (1873), qui représente des compressions. Certaines espèces de ces trois genres, *Sigillaria*, *Mazocarpon*, et *Sigillariostrobus*, ont été affectées à la famille Sigillariaceae. Tous ces noms génériques peuvent être employés concurremment malgré le fait qu'ils peuvent, au moins en partie, s'appliquer au même organisme.

Ex. 26. Le nom morphogénérique *Tuberculodinium* D. Wall (1967) peut être retenu pour un genre de kystes fossiles bien que des kystes de même sorte sont connus pour être partie du cycle de vie d'un genre actuel qui porte un nom antérieur, *Pyrophacus* F. Stein (1883).

Note 4. Les noms de plantes (diatomées exceptées) fondés sur un type non-fossile sont traités comme ayant la priorité sur des noms de même rang basés sur un type fossile (ou subfossile).

Ex. 27. Si l'on réunit *Platycarya* Siebold & Zucc. (1843), genre non-fossile, et *Petrophiloides* Bowerb. (1840), genre fossile, le nom *Platycarya* est utilisé pour le genre combiné, bien que le nom *Petrophiloides* soit antérieur.

Ex. 28. Boalch et Guy-Ohlson (in *Taxon* 41 : 529-531. 1992) ont réuni les deux genres de prasinophytes *Pachysphaera* Ostenf. (1899) et *Tasmanites* E. J. Newton (1875). *Pachysphaera* est fondé sur un type non-fossile et *Tasmanites* sur un type fossile. Selon le *Code* en application en 1992, *Tasmanites* avait la priorité et a donc été adopté. Selon le *Code* actuel, dans lequel l'exemption stipulée à l'Art. 11.7 s'applique seulement aux diatomées et non aux algues en général, *Pachysphaera* est correct pour le genre combiné.

Ex. 29. Le nom de genre *Metasequoia* Miki (1941) était fondé sur le type fossile de *M. disticha* (Heer) Miki. À la suite de la découverte de l'espèce non-fossile *M. glyptostrobooides* Hu & W. C. Cheng, la conservation de *Metasequoia* Hu & W. C. Cheng (1948), tel que fondé sur le type non-fossile, a été approuvée. S'il n'en avait pas été ainsi, tout nouveau nom de genre fondé sur *M. glyptostrobooides* aurait dû être considéré comme ayant priorité sur *Metasequoia* Miki.

11.8. Aux fins de la priorité, les noms latins donnés aux hybrides suivent les mêmes règles que ceux des taxons non-hybrides de rang correspondant.

Ex. 30. Le nom \times *Solidaster* H. R. Wehrh. (1932) a priorité sur \times *Asterago* Everett (1937) pour l'hybride entre *Aster* L. et *Solidago* L.

Ex. 31. *Anemone* \times *hybrida* Paxton (1848) a priorité sur *A. \times elegans* Decne. (1852), pro sp., comme binôme des hybrides provenant d'*A. hupehensis* (Lemoine & E. Lemoine) Lemoine & E. Lemoine \times *A. vitifolia* Buch.-Ham. ex DC.

Ex. 32. Camus (in *Bull. Mus. Natl. Hist. Nat. (Paris)* 33 : 538. 1927) a publié le nom \times *Agroelymus* A. Camus comme nom d'un nothogénère mais sans diagnose ni description latine, mentionnant uniquement les noms des parents (*Agropyron* Gaertn. et *Elymus* L.). Comme le nom n'était pas valablement publié suivant le *Code* alors en vigueur, Rousseau, (in *Mém. Jard. Bot. Montréal* 29 : 10-11. 1952), a publié une diagnose latine. Toutefois, conformément au présent *Code* (Art. H.9), la date de publication de \times *Agroelymus* est 1927 et non 1952, et il a ainsi priorité sur le nom \times *Elymopyrum* Cugnac (in *Bull. Soc. Hist. Nat. Ardennes* 33 : 14. 1938).

11.9. L'application du principe de priorité n'est pas obligatoire pour les noms de taxons de rang supérieur à la famille (voir cependant la recommandation 16B).

Article 12

12.1. Ce Code n'accorde aucun statut à un nom de taxon qui ne serait pas valablement publié (voir les Art. 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45).

SECTION 4. Limitation du principe de priorité

Article 13

13.1. La publication valide des noms de plantes des divers groupes est censée débiter aux dates indiquées ci-dessous (pour chaque groupe, un ouvrage est cité qui est considéré avoir été publié à la date donnée pour ce groupe) :

Plantes non-fossiles :

(a) SPERMATOPHYTA et PTERIDOPHYTA, 1^{er} mai 1753 (Linnaeus, *Species plantarum* ed. 1).

(b) MUSCI (Sphagnaceae exceptées), 1^{er} janvier 1801 (Hedwig, *Species muscorum*).

(c) SPHAGNACEAE et HEPATICAE, 1^{er} mai 1753 (Linnaeus, *Species plantarum* ed. 1).

(d) CHAMPIGNONS (y compris les Myxomycètes et les champignons formant des lichens), 1^{er} mai 1753 (Linnaeus, *Species plantarum* ed. 1). Les noms d'*Uredinales*, d'*Ustilaginales* et de *Gasteromycetes* (s. l.) adoptés par Persoon (*Synopsis methodica fungorum*, 31 décembre 1801) et les noms des autres champignons (à l'exclusion des *Myxomycetes*) adoptés par Fries (*Systema mycologicum*, vol. 1 (1^{er} janvier 1821) à 3, avec *Index* complémentaire (1832) et l'*Elenchus fungorum*, vol. 1-2) sont sanctionnés (voir l'Art. 15). Du point de vue de la nomenclature, le nom des lichens s'applique à leur constituant fongique.

(e) ALGAE, 1^{er} mai 1753 (Linnaeus, *Species plantarum*, ed. 1). Exceptions :

NOSTOCACEAE HOMOCYSTEAE, 1^{er} janvier 1892 (Gomont, « Monographie des Oscillariées », in Ann. Sci. Nat. Bot. ser. 7, 15 : 263-368 ; 16 : 91-264). Les deux parties de la Monographie de Gomont, qui ont paru respectivement en 1892 et 1893, sont considérées comme ayant été publiées simultanément le 1^{er} janvier 1892.

NOSTOCACEAE HETEROCYSTEAE, 1^{er} janvier 1886 (Bornet & Flahault, « Révision des Nostocacées hétérocystées », Ann. Sci. Nat. Bot. ser. 7, 3 : 323-381 ; 4 : 343-373 ; 5 : 51-129 ; 7 : 177-262). Les quatre parties de la « Révision », qui ont paru respectivement en 1886, 1886, 1887 et 1888, sont considérées comme ayant été publiées simultanément le 1^{er} janvier 1886.

DESMIDIACEAE (s. l.) 1^{er} janvier 1848 (Ralfs, *British Desmidiaceae*).

OEDOGONIACEAE, 1^{er} janvier 1900 (Hirn, Monographie und « Iconographie der Oedogoniaceen », in Acta Soc. Sci. Fenn. 27 (1)).

Plantes fossiles :

(f) TOUS LES GROUPES, 31 décembre 1820 (Sternberg, *Flora der Vorwelt, Versuch 1*: 1-24. 1-13). On considère que l'ouvrage de Schlotheim, *Petrefactenkunde*, 1820, est antérieur au 31 décembre 1820.

13.2. Au sens de cet Article, le groupe auquel est affecté un nom est établi d'après la position taxinomique acceptée de son type.

Ex. 1. Le genre *Porella* et son unique espèce *P. pinnata* furent affectés par Linné (1753) aux *Musci* ; puisque le spécimen type du *P. pinnata* est maintenant reconnu comme appartenant aux Hepaticae, les noms furent validement publiés en 1753.

Ex. 2. Le type désigné de *Lycopodium* L. (1753) est *L. clavatum* L. (1753), dont le spécimen type est généralement accepté comme ptéridophyte. Il s'ensuit que le nom générique et les noms des espèces de ptéridophytes inclus par Linné dans ce genre ont été validement publiés en 1753, malgré le fait que le genre, pour Linné, figurait parmi les *Musci*.

13.3. Du point de vue de la nomenclature, un nom est considéré appartenir à un taxon non-fossile à moins que son type soit d'origine fossile. Le matériel fossile se distingue du matériel non-fossile par les relations stratigraphiques du site de la récolte originale. En cas de doute sur les relations stratigraphiques, ce sont les dispositions propres aux taxons non-fossiles qui s'appliquent.

13.4. Les noms de genres parus pour la première fois dans le *Species plantarum* de Linné, ed. 1 (1753) et ed. 2 (1762-1763), se rattachent aux premières descriptions ultérieures données pour ces noms dans le *Genera plantarum* de Linné, ed. 5 (1754) et ed. 6 (1764). L'orthographe des noms de genres inclus dans le *Species plantarum*, ed. 1, ne doit pas être modifiée parce qu'une orthographe différente a été utilisée dans le *Genera plantarum*, ed. 5.

13.5. Les deux volumes du *Species plantarum* de Linné, ed. 1 (1753), parus l'un en mai et l'autre en août 1753, sont considérés comme ayant été publiés simultanément le 1^{er} mai 1753.

Ex. 3. Les noms génériques *Thea* L. (Sp. Pl. : 515. 24 mai 1753) et *Camellia* L. (Sp. Pl. : 698. 16 août 1753 ; Gen. Pl. ed. 5 : 311. 1754), sont considérés comme s'ils avaient été publiés simultanément le 1^{er} mai 1753. Si l'on réunit ces deux genres, le genre combiné porte le nom de *Camellia*, conformément à l'Art. 11.5, puisque Sweet (Hort. Suburb. Lond. : 157. 1818), le premier à les réunir, a choisi ce nom et cité *Thea* comme synonyme.

13.6. Quelle qu'en soit la priorité, les noms d'anamorphes de champignons à cycle pléomorphe n'affectent pas le statut nomenclatural des noms des holomorphes correspondantes (voir l'Art. 59.4).

Article 14

14.1. Pour éviter des changements nomenclaturaux gênants du fait de l'application stricte des règles, et particulièrement du principe de priorité aux dates de départ définies par l'Art. 13, les Appendices II et III de ce Code donnent des

listes de noms de familles, de genres et d'espèces qui sont conservés (*nomina conservanda*). Les noms conservés sont légitimes, même si à l'origine ils peuvent avoir été illégitimes.

14.2. La conservation vise à la sauvegarde des noms qui contribuent le mieux à la stabilité de la nomenclature (voir la Rec. 50E).

14.3. L'application tant des noms conservés que des noms rejetés est déterminée par les types nomenclaturaux. Le type du nom spécifique cité comme type d'un nom générique conservé peut être conservé, si cela est souhaitable, et mis sur la liste de l'App. IIIA.

14.4. Un nom de famille ou de genre conservé prime d'une part sur tous les autres noms de taxons de même rang fondés sur le même type (synonymes nomenclaturaux, c'est-à-dire homotypiques, qui doivent être rejetés), que ces noms soient cités ou non dans la liste correspondante des noms à rejeter ; d'autre part, il prime sur les noms fondés sur des types différents (synonymes taxinomiques, c'est-à-dire hétérotypiques) qui figurent dans cette liste⁸. Un nom d'espèce conservé prime sur tous les noms cités dans la liste correspondante des noms rejetés, et sur toutes les combinaisons fondées sur ces noms rejetés.

Note 1. Le *Code* ne fournit pas de conservation d'un nom contre lui-même, c'est-à-dire contre le même nom avec le même type mais avec un lieu, une date de publication valide différents de ce qui figure dans l'App. II ou III, et peut-être même un auteur différent (voir cependant l' Art. 14.9).

Note 2. Un nom d'espèce mis sur la liste de l'App. IIIB comme conservé ou rejeté peut avoir été publié comme nom d'un nouveau taxon, ou comme combinaison fondée sur un nom antérieur. Le rejet d'un nom fondé sur un nom antérieur n'exclut pas l'emploi de ce nom antérieur, puisque ce nom n'est pas « une combinaison fondée sur un nom rejeté » (Art. 14.4).

Ex. 1. Le rejet de *Lycopersicon lycopersicum* (L.) H. Karst. en faveur de *L. esculentum* Mill. n'exclut pas l'emploi du nom homotypique *Solanum lycopersicum* L.

14.5. Si un nom conservé est en compétition avec un ou plusieurs noms fondés sur des types différents et contre lesquels il n'est pas explicitement conservé, le nom le plus ancien est adopté conformément à l' Art. 11. Font exception certains noms de famille (App. IIB), qui sont conservés à l'encontre de noms qui ne sont pas cités.

Ex. 2. Si le genre *Weihea* Spreng. (1825) est uni à *Cassipourea* Aubl. (1775), le genre combiné porte le nom le plus ancien de *Cassipourea*, bien que *Weihea* soit conservé alors que *Cassipourea* ne l'est pas.

Ex. 3. Si le genre *Mahonia* Nutt. (1818) est uni à *Berberis* L. (1753), le genre combiné reçoit le nom le plus ancien de *Berberis*, quoique *Mahonia* soit conservé alors que *Berberis* ne l'est pas.

Ex. 4. *Nasturtium* R. Br. (1812) n'a été conservé qu'à l'encontre de son homonyme *Nasturtium* Miller (1754) et de son synonyme nomenclatural (homotypique) *Cardaminum* Moench (1794) ; il s'ensuit que s'il est réuni à *Rorippa* Scop. (1760), il doit se nommer *Rorippa*.

14.6. Si un nom est conservé à l'encontre d'un nom antérieur fondé sur un type différent, ce dernier doit être rétabli, conformément à l' Art. 11, si l'on considère qu'il s'applique à un taxon de même rang distinct de celui du nomen conservandum, sauf si le nom antérieur rejeté est un homonyme du nom conservé.

Ex. 5. Le nom générique *Luzuriaga* Ruiz & Pav. (1802) est conservé à l'encontre des noms antérieurs *Enargea* Banks ex Gaertn. (1788) et *Callixene* Comm. ex Juss. (1789). Cependant, si l'on considère *Enargea* comme un genre distinct, le nom *Enargea* doit être maintenu pour ce genre.

14.7. Un nom rejeté, ou une combinaison fondée sur un nom rejeté, ne peut pas être réintroduit pour un taxon qui inclut le type du nom conservé correspondant.

Ex. 6. *Enallagma* Baillon (1888) est conservé à l'encontre de *Dendrosicus* Raf. (1838), mais non d'*Amphitecna* Miers (1868) ; si *Enallagma* et *Amphitecna* sont réunis, le genre ainsi formé doit porter le nom *Amphitecna*, bien que ce dernier ne soit pas explicitement conservé à l'encontre de *Dendrosicus*.

14.8. Le type d'un nom de genre conservé, tel qu'il figure sur la liste, ne peut être changé qu'en suivant la procédure qui figure à l'Art. 14.12.

Ex. 7. Bullock & Killick (in *Taxon* 6 : 239. 1957) ont proposé que le type figurant sur la liste de *Plectranthus* L'Hér., *P. punctatus* (L.f.) L'Hér., soit remplacé par *P. fruticosus* L'Hér. La proposition a été approuvée par les Comités compétents et par un Congrès International de Botanique.

⁸ Le Code International de Nomenclature Zoologique et le Code International de Nomenclature des Bactéries utilisent les termes "synonyme objectif" et "synonyme subjectif" pour les synonymes nomenclaturaux et taxinomiques respectivement.

14.9. Un nom peut être conservé avec un type différent de celui désigné par l'auteur ou déterminé par l'application du Code (voir aussi l'Art. 10.4). Un tel nom peut être conservé soit sur la base de son lieu de publication (même si le type peut ne pas avoir été inclus lors de la dénomination du taxon), soit sur la base d'une publication ultérieure par un auteur qui a inclus le type tel que conservé. Dans ce second cas, le nom original et le nom conservé sont considérés comme des homonymes (Art. 53), que le nom conservé soit accompagné d'une description ou d'une diagnose du taxon nommé ou non.

Ex. 8. *Bromus sterilis* L. (1753) a été conservé sur la base de son lieu de publication valide même si son type conservé, un spécimen (Hubbard 9045, E) récolté en 1932, n'était pas à l'origine inclus dans l'espèce de Linné.

Ex. 9. *Protea* L. (1753) n'incluait pas le type conservé du nom générique, *P. cynaroides* (L.) L. (1771), qui en 1753 était placé dans le genre *Leucadendron*. *Protea* a donc été conservé sur la base de la publication de 1771, et *Protea* L. (1771), qui n'était pas supposé être un nouveau nom de genre et incluait toujours les éléments types originaux, est considéré comme un homonyme validement publié de *Protea* L. (1753).

14.10. Un nom conservé et les autonymes correspondants sont conservés à l'encontre de tous les homonymes antérieurs. Un homonyme antérieur d'un nom conservé n'est pas rendu illégitime par cette conservation, mais il est indisponible. S'il est légitime, il peut servir de basionyme pour un autre nom ou une autre combinaison fondée sur le même type (voir aussi l'Art. 55.3).

Ex. 10. Le nom générique *Smithia* Aiton (1789), conservé à l'encontre de *Damapana* Adans. (1763), l'est ainsi automatiquement à l'encontre de *Smithia* Scop. (1777), homonyme plus ancien.

14.11. Un nom peut être conservé pour maintenir une orthographe ou un genre grammatical donné. Un nom conservé pour cette raison doit être attribué sans changement de priorité à l'auteur qui l'a validement publié et non à l'auteur qui a introduit ultérieurement l'orthographe ou le genre grammatical conservé.

Ex. 11. L'orthographe *Rhodymenia*, employée par Montagne (1839), a été conservée à l'encontre de l'orthographe originale *Rhodomenia*, employée par Greville (1830). Le nom doit être cité comme *Rhodymenia* Grev. (1830).

Note 3. La date de conservation n'affecte pas la priorité (Art. 11) d'un nom conservé qui découle uniquement de la date de sa publication valide (Art. 32-45).

14.12. Les listes de noms conservés resteront ouvertes en permanence à des additions et modifications. Toute proposition d'addition d'un nom doit être accompagnée d'un exposé détaillé des motifs qui plaident pour et contre la conservation. Ces propositions doivent être soumises au Comité Général (voir la Div. III), qui les enverra pour examen aux Comités compétents pour les divers groupes taxinomiques.

14.13. Les noms conservés ne peuvent être rayés de la liste.

14.14. Si une proposition de conservation ou de rejet en vertu de l'Art. 56 d'un nom a été approuvée par le Comité Général sur rapport du Comité compétent pour le groupe taxinomique concerné, le maintien (ou le rejet) de ce nom est autorisé en attendant la décision d'un Congrès International de Botanique ultérieur.

Recommandation 14A

14A.1. Si une proposition de conservation d'un nom ou de rejet en vertu de l'Art. 56 a été soumise pour étude au Comité compétent, les auteurs devraient suivre autant que possible l'usage établi jusqu'à ce que le Comité Général ait formulé une recommandation à ce sujet.

Article 15

15.1. Les noms sanctionnés en vertu de l'Art. 13.1 (d) sont traités comme s'ils étaient conservés contre leurs homonymes antérieurs et contre les synonymes avec lesquels ils sont en compétition. De tels noms, une fois sanctionnés, le restent même si, ailleurs dans les ouvrages qui les sanctionnent, l'auteur ne les reconnaît pas.

Ex. 1. *Agaricus ericetorum* Fr. était accepté par Fries dans *Systema mycologicum* (1821), mais plus tard (1828) il l'a considéré comme un synonyme de *A. umbelliferus* L. et ne l'a pas inclus dans son *Index* (1832) comme nom accepté. Néanmoins, *A. ericetorum* est un nom sanctionné.

15.2. Un homonyme antérieur d'un nom sanctionné n'est pas rendu illégitime par cette sanction mais il est indisponible ; s'il n'est pas par ailleurs illégitime, il peut servir de basionyme à un autre nom ou combinaison fondé sur le même type (voir aussi l'Art. 55.3).

Ex. 2. *Patellaria* Hoffm. (1789) est un homonyme antérieur du nom générique sanctionné *Patellaria* Fr. (1822) : Fr. Le nom de Hoffmann est légitime mais indisponible. *Lecanidion* Endl. (1830), fondé sur le même type que *Patellaria* Fr. : Fr. non Hedw., est illégitime selon l'Art. 52.1.

Ex. 3. *Agaricus cervinus* Schaeff. (1774) est un homonyme antérieur de *A. cervinus* Hoffm. (1789) : Fr., nom sanctionné ; le nom de Schaeffer est indisponible, mais il peut servir de basionyme pour des combinaisons dans d'autres genres. Dans *Pluteus* Fr. la combinaison doit être citée *P. cervinus* (Schaeff.) P. Kumm. et a la priorité sur le synonyme taxinomique (hétérotypique) *P. atricapillus* (Batsch) Fayod, fondé sur *A. atricapillus* Batsch (1786).

15.3. Si deux ou plusieurs noms sanctionnés sont en compétition pour un taxon à un rang de la famille au genre inclusivement, l'Art. 11.3 règle le choix du nom correct (voir aussi l'Art. 15.5).

15.4. Si, pour un taxon d'un rang inférieur au genre, deux ou plusieurs noms sanctionnés et/ou deux ou plusieurs noms avec la même épithète finale et le même type qu'un nom sanctionné sont en compétition, l'Art. 11.4 règle le choix du nom correct.

Note 1. La date de la sanction n'affecte pas la priorité (Art. 11) d'un nom sanctionné, qui n'est fixée qu'en fonction de la publication valide. En particulier, lorsque deux ou plusieurs homonymes sont sanctionnés, seul le plus ancien peut être utilisé ; ceux qui sont ultérieurs étant illégitimes en vertu de l'Art. 53.2.

Ex. 4. Fries (Syst. Mycol. 1: 41. 1821) a accepté *Agaricus flavovirens* Pers. (1801), considérant *A. equestris* L. (1753) comme un synonyme. Plus tard (Elench. Fung. 1: 6. 1828) il a affirmé « Nomen prius et aptius arte restituendum » et accepté *A. equestris*. Les deux noms sont sanctionnés, mais lorsqu'ils sont mis en synonymie *A. equestris*, qui a la priorité, doit être employé.

15.5. Un nom qui n'est pas sanctionné et qui n'a ni le même type, ni la même épithète finale qu'un nom sanctionné du même rang ne saurait être appliqué à un taxon qui inclut le type du nom sanctionné à ce rang, lorsque son épithète finale est disponible pour la combinaison requise (voir l'Art. 11.4 (b)).

15.6. La conservation (Art. 14) et le rejet explicite (Art. 56.1) priment sur la sanction.

CHAPITRE III. NOMENCLATURE DES TAXONS D'APRÈS LEUR RANG

SECTION 1. Noms de taxons de rang supérieur à la famille

Article 16

16.1. Le nom d'un taxon de rang supérieur à la famille est traité comme un nom au pluriel et est écrit avec sa première lettre en majuscule. De tels noms peuvent être soit (a) des noms automatiquement typifiés, formés en remplaçant la terminaison *-aceae* dans un nom légitime inclus dans une famille basé sur un nom générique par la terminaison signifiant leur rang (précédé par la voyelle de liaison *-o-* si la terminaison commence avec une consonne), suivant les critères établis dans la Rec. 16A.1 à 3 et l'Art. 17.1 ; ou (b) des noms descriptifs, non ainsi formés, qui s'appliquent aux taxons avec une circonscription reconnue et qui peuvent être employés inchangés aux rangs différents.

Ex.1. Noms automatiquement typifiés au rang supérieur à la famille : *Magnoliophyta*, basé sur *Magnoliaceae* ; *Gnetophytina*, basé sur *Gnetaceae* ; *Pinopsida*, basé sur *Pinaceae* ; *Marattiidae*, basé sur *Marattiaceae* ; *Caryophyllidae* et *Caryophyllales*, basé sur *Caryophyllaceae* ; *Fucales* basé sur *Fucaceae* ; *Bromeliineae*, basé sur *Bromeliaceae*.

Ex.2. Noms descriptifs au rang supérieur à la famille : *Anthophyta*, *Chlorophyta*, *Parietales* ; *Ascomycota*, *Ascomycotina*, *Ascomycetes* ; *Angiospermae*, *Centrospermae*, *Coniferae*, *Enantioblastae*, *Gymnospermae*.

16.2. Pour typifier automatiquement des noms, le nom de la subdivision ou subphylum qui inclut le type du nom adopté d'une division ou phylum, le nom de la sous classe qui inclut le type du nom adopté d'une classe, et le nom d'un sous ordre qui inclut le type du nom adopté d'un ordre doivent être basés sur le même type que le nom correspondant de rang supérieur.

Ex. 3. *Pteridophyta* Bergen & B. M. Davis (1906) et *Pteridophytina* B. Boivin (1956) ; *Gnetopsida* Engl. (1898) et *Gnetidae* Cronquist & al. (1966) ; *Liliales* Perleb (1826) et *Liliineae* Rchb. (1841).

16.3. Quand un nom automatiquement typifié de rang supérieur à la famille a été publié avec une terminaison Latine impropre, en désaccord avec les dispositions de la Rec. 16A. 1 à 3 et l'Art. 17.1, la terminaison doit être changée conformément avec ces normes, sans changer la date ou la citation de l'auteur de la publication (voir l'Art. 32.5). Cependant, si de tels noms sont publiés avec une terminaison non-Latine ils ne sont pas valablement publiés.

Ex. 4. « *Cactarieae* » (Dumortier, 1829, basé sur *Cactaceae*) et « *Coriales* » (Lindley, 1833, basé sur *Coriariaceae*), tous les deux publiés pour des taxons au rang d'ordre, doivent être corrigés par *Cactales* Dumort. (1829) et *Coriariales* Lindl. (1833), respectivement.

Ex. 5. Cependant, *Acoroidées* (Kirschleger, Fl. Alsace 2 : 103. 1853 ? Jul 1857), publié pour un taxon au rang d'ordre, ne doit pas être accepté comme « *Acorales* Kirschl. », comme il a une terminaison française plutôt qu'une latine. Le nom *Acorales* fut publié ultérieurement valablement par Reveal (in *Phytologia* 79 : 72. 1996).

Note 1. Les termes « *divisio* » et « *phylum* », et leurs équivalents en langage moderne, sont traités comme se référant à un seul et même rang. Quand « *divisio* » et « *phylum* » sont employés simultanément pour des rangs différents, cet usage est contraire à l'Art. 5, et les noms correspondants ne sont pas valablement publiés (Art. 33.7).

16.4. Si l'un des radicaux *-monad-*, *-cocc-*, *-nemat-*, ou *-clad-* formant la racine au génitif singulier de la seconde partie d'un nom de genre inclus a été omis devant la terminaison *-phyceae* ou *-phyta*, le nom de classe ou division ou d'embranchement ainsi formé est considéré comme dérivant du nom générique en question si une telle origine est évidente ou si elle est mentionnée à la création du nom du groupe.

Ex. 6. L'auteur de *Raphidophyceae* Chadeff. ex P. C. Silva (1980) a indiqué que ce nom dérivait de *Raphidomonas* F. Stein (1878).

Note 2. Il n'est pas obligatoire d'appliquer le principe de priorité aux noms de taxons de rang supérieur à la famille (Art. 11.9 mais voir la Rec. 16B).

Recommandation 16A

16A.1. Le nom d'une division ou d'un embranchement devrait se terminer en *-phyta*, sauf si le taxon est une division ou un embranchement de champignons dans quels cas le nom devrait se terminer en *-mycota*.

16A.2. Le nom d'une sous-division ou d'un sous-embranchement devrait se terminer en *-phytina*, sauf s'il s'agit d'un sous-embranchement ou d'un subphylum de champignons, dans quel cas il devrait se terminer en *-mycotina*.

16A.3. Le nom d'une classe ou d'une sous-classe devrait se terminer comme suit :

- (a) Pour les algues : en *-phyceae* (classe) et *-phycidae* (sous-classe) ;
- (b) Pour les champignons : en *-mycetes* (classe) et *-mycetidae* (sous-classe) ;
- (c) Pour les autres groupes de plantes : en *-opsida* (classe) et *-idae*, mais pas *-viridae* (sous-classe).

Recommandation 16B

16B.1. Pour un taxon de rang supérieur à la famille, pour choisir entre des noms typifiés, les auteurs devraient généralement se conformer au principe de priorité.

Article 17

17.1. Les noms automatiquement typifiés des ordres ou des sous-ordres doivent se terminer par *-ales* (mais pas *-virales*) et *-inae*, respectivement.

17.2. Des noms destinés, dans l'esprit de leur auteur, à être des noms d'ordres mais publiés à un rang désigné par des termes tels que « *cohors* », « *nixus* », « *alliance* » ou « *Reihe* » au lieu d'« *ordre* », sont considérés comme noms d'ordres.

Recommandation 17A

17A.1. Les auteurs ne devraient pas publier de nouveaux noms d'ordres pour des taxons de ce rang si ceux-ci englobent une famille dont le nom a servi de base à un nom d'ordre.

SECTION 2. Noms de familles, de sous-familles, de tribus et de sous-tribus

Article 18

18.1. Un nom de famille est un adjectif pluriel, employé comme un nom ; il est formé à partir du génitif singulier du nom légitime d'un genre inclus, en remplaçant la terminaison génitive singulière (en latin : *-ae*, *-i*, *-us*, *-is* ; en grec translittéré : *-ou*, *-os*, *-es*, *-as*, ou *-ous* et son équivalent *-eos*) par la terminaison *-aceae* (voir cependant l'Art. 18.5). Pour les noms de genre dont l'origine n'est pas classique, si l'analogie avec les noms classiques est insuffisante pour déterminer le génitif singulier, — *aceae* est ajouté au mot complet. Pour les noms de genre pouvant présenter plusieurs génitifs, celui implicitement employé par l'auteur, à l'origine, doit être maintenu.

Ex. 1. Noms de famille fondés sur un nom de genre d'origine classique : *Rosaceae* (de *Rosa*, *Rosae*), *Salicaceae* (de *Salix*, *Salicis*), *Plumbaginaceae* (de *Plumbago*, *Plumbaginis*), *Rhodophyllaceae* (de *Rhodophyllus*, *Rhodophylli*),

Rhodophyllidaceae (de Rhodophyllis, Rhodophyllidos), Sclerodermataceae (de Scleroderma, Sclerodermatos), Aextoxicaceae (de Aextoxicon, Aextoxicou), Potamogetonaceae (de Potamogeton, Potamogetonos).

Ex. 2. Noms de famille fondés sur un nom de genre d'origine non classique : *Nelumbonaceae* (de *Nelumbo*, *Nelumbonis*, décliné par analogie avec *umbo*, *umbonis*), *Ginkgoaceae* (de *Ginkgo*, indéclinable).

18.2. Les noms destinés, dans l'esprit de leur auteur, à être des noms de famille mais dont le rang à la publication était désigné par les termes « ordre » (*ordo*) ou « ordre naturel » (*ordo naturalis*), au lieu de « famille », sont réputés avoir été publiés comme noms de familles (Voir aussi l'Art. 19.2).

Ex. 3. *Cyperaceae* Juss. (1789), *Lobeliaceae* Juss. (1813), et *Xylomataceae* Fr. (1820) ont été publiés comme « *ordo Cyperoideae* », « *ordo naturalis Lobeliaceae* » et « *ordo Xylomaceae* », respectivement.

18.3. Un nom de famille dérivé d'un nom générique illégitime est lui-même illégitime à moins d'être conservé. Nonobstant l'Art. 32.1 (b), un tel nom est cependant valablement publié si les autres conditions de publication valide sont satisfaites.

Ex. 4. *Caryophyllaceae* Juss., nom. cons. (de *Caryophyllus* Mill. non L.) ; *Winteraceae* Lindl., nom. cons. (de *Wintera* Murray, synonyme illégitime de *Drimys* J. R. Forst. & G. Forst.).

18.4. Si un nom de famille a été publié avec une terminaison latine impropre, cette dernière sera rectifiée conformément à la règle, sans changement de la citation du nom d'auteur, ni de la date de publication (voir l'Art. 32.5). Cependant, si un tel nom est publié avec une terminaison non latine, il n'est pas valablement publié.

Ex. 5. « *Coscinodisceae* » (Kützing 1844) doit être changé en *Coscinodisceaceae* Kütz. et ne doit pas être attribué à De Toni qui utilisa le premier la graphie correcte (in *Notarisia* 5 : 915. 1890).

Ex. 6. « *Atherospermeae* » (Brown 1814) doit être changé en *Atherospermataceae* R. Br. et ne doit pas être attribué à Airy Shaw (in Willis, Dict. Fl. Pl. ed. 7. 104. 1966), qui utilisa le premier la graphie correcte, ni à Lindley (Veg. Kingd. : 300. 1846), qui utilisa la graphie « *Atherospermaceae* ».

Ex. 7. Cependant, Tricholomées Roze (Bull. Soc. Bot. France 23: 49. 1876) ne doit pas être admis comme « *Tricholomataceae* Roze », car la terminaison -ées est française et non latine. Le nom *Tricholomataceae* a été validé ultérieurement par Pouzar (1983 ; voir l'App. IIA).

18.5. Les noms suivants, consacrés par un long usage, font exception à la règle et sont traités comme valablement publiés : *Palmae* (*Arecaceae* ; type, *Areca* L.) ; *Gramineae* (*Poaceae* ; type, *Poa* L.) ; *Cruciferae* (*Brassicaceae* ; type, *Brassica* L.) ; *Leguminosae* (*Fabaceae* ; type, *Faba* Mill. [= *Vicia* L.]) ; *Guttiferae* (*Clusiaceae* ; type, *Clusia* L.) ; *Umbelliferae* (*Apiaceae* ; type, *Apium* L.) ; *Labiatae* (*Lamiaceae* ; type, *Lamium* L.) ; *Compositae* (*Asteraceae* ; type, *Aster* L.). Si les *Papilionaceae* (*Fabaceae* ; type, *Faba* Mill.) sont considérées comme une famille distincte du reste des *Leguminosae*, le nom *Papilionaceae* est conservé à l'encontre de *Leguminosae*.

18.6. À titre d'alternative, l'utilisation des noms indiqués entre parenthèses à l'Art. 18.5 est autorisée.

Article 19

19.1. Un nom de sous-famille est un adjectif pluriel, employé comme un nom ; il est formé de la même manière qu'un nom de famille (Art. 18.1) mais en employant la terminaison *-oideae* au lieu de *-aceae*.

19.2. Les noms prévus comme noms de sous-familles, mais publiés avec une indication de rang comme sous-ordre (subordo) au lieu de sous-famille, sont considérés avoir été publiés en tant que noms de sous-familles (voir aussi l'Art. 18.2).

19.3. Un nom de tribu se forme de façon analogue, mais avec la terminaison *-eae*, et la sous-tribu de manière similaire avec la terminaison *-inae* (mais pas – *virinae*).

19.4. Le nom de toute subdivision d'une famille qui comprend le type du nom légitime adopté pour la famille à laquelle il appartient doit être fondé sur le nom de genre correspondant à ce type (voir cependant l'Art. 19.7).

Ex. 1. Le type du nom de famille *Rosaceae* Adans. est *Rosa* L. et il s'ensuit que la sous-famille et la tribu qui comprennent *Rosa* doivent s'appeler *Rosoideae* Endl. et *Roseae* DC.

Ex. 2. Le type du nom de famille *Poaceae* Barnhart (nom. alt. *Gramineae* Adans. — voir l'Art. 18.5) est *Poa* L. et il s'ensuit que la sous-famille et la tribu qui comprennent *Poa* doivent s'appeler *Pooideae* Asch. et *Poëae* R. Br.

Note 1. Cette prescription ne s'applique qu'aux noms des taxons subordonnés qui comprennent le type du nom adopté pour la famille (voir cependant la Recommandation 19A.2).

Ex. 3. La sous-famille comprenant le type du nom de famille *Ericaceae* Juss. (*Erica* L.) s'appelle *Ericoideae* Endl. quelle que soit la priorité, et la tribu comprenant ce type s'appelle *Ericeae* D. Don. Cependant, le nom correct de la tribu comprenant à la fois *Rhododendron* L., type du nom de sous-famille *Rhododendroideae* Endl., et *Rhodora* L. est *Rhodoreae* G. Don (1834), et non *Rhododendreae* Brongn. (1843).

Ex. 4. La sous-famille de la famille *Asteraceae* Martinov (nom. alt., *Compositae* Adans.) qui inclut *Aster* L., type du nom de famille, s'appelle *Asteroideae* Asch. quelle que soit la priorité ; la tribu et la sous-tribu qui comprennent *Aster* sont les *Astereae* Cass. et les *Asterinae* Less. respectivement. Cependant, le nom correct de la tribu qui comprend à la fois *Cichorium* L., type du nom de la sous-famille *Cichorioideae* W. D. J. Koch (1837), et *Lactuca* L. est *Lactuceae* Cass. (1815) et non *Cichorieae* D. Don (1829) ; tandis que celui de la sous-tribu qui englobe *Cichorium* et *Hyoseris* L. est *Hyoseridinae* Less. (1832) et non *Cichoriinae* Sch. Bip. (1841) (à moins que les *Cichoriaceae* Juss. ne soient admises comme famille distincte des *Compositae*).

19.5. Le nom d'une subdivision de famille fondé sur un nom générique illégitime qui n'est pas à la base d'un nom de famille conservé est illégitime. Nonobstant l'Art. 32.1 (b), un tel nom est valablement publié s'il satisfait aux autres exigences de validité de publication.

Ex. 5. Le nom *Caryophylloideae* Arn. (1832), fondé sur *Caryophyllaceae* Juss., nom. cons., est légitime bien qu'il dérive de manière ultime du nom illégitime *Caryophyllus* Mill. non L.

19.6. Si un nom de subdivision de famille a été publié avec une terminaison latine impropre, telle que *-eae* pour une sous-famille ou *-oideae* pour une tribu, cette terminaison sera rectifiée conformément à la règle, sans changement du nom d'auteur ni de la date de publication (voir l'Art. 32.5). Cependant, si de tels noms sont publiés avec une terminaison non latine, ils ne sont pas valablement publiés.

Ex. 6. « *Climacieae* » (Grout, Moss Fl. N. Amer. 3: 4. 1928) publié pour désigner une sous-famille doit être transformé en *Climacioideae* Grout (1928).

Ex. 7. Toutefois, *Melanthee* (Kittel in Richard, Nouv. Elém. Bot., ed. 3, Germ. Transl. : 727. 1840), publié pour désigner une tribu, ne doit pas être accepté comme « *Melanthieae* Kitt », puisqu'il a une terminaison allemande plutôt que latine. Le nom *Melanthieae* a été validé plus tard par Grisebach (Spic. Fl. Rumel. 2 : 377. 1846).

19.7. Si les *Papilionaceae* sont incluses dans la famille des *Leguminosae* (nom. alt., *Fabaceae* ; voir l'Art. 18.5) en tant que sous-famille, le nom de *Papilionoideae* peut être utilisé au lieu de *Faboideae*.

Recommandation 19A

19A.1. Si une famille est mise au rang d'une subdivision de famille ou l'inverse et si aucun nom légitime antérieur n'est disponible dans le nouveau rang, on devrait retenir le nom et ne changer que sa terminaison (*-aceae*, *-oideae*, *-eae*, *-inae*).

Ex. 1. La sous-tribu *Drypetinae* Pax (1859) (*Euphorbiaceae*), élevée au rang de tribu, a été appelée *Drypeteae* (Pax) Hurus. (1954) ; la sous-tribu *Antidesmatinae* Müll. Arg. (1865) (*Euphorbiaceae*), élevée au rang de sous-famille, a été appelée *Antidesmatoideae* Hurus. (1954).

19A.2. Si une subdivision de famille est transférée à un autre rang similaire et qu'aucun nom légitime n'est disponible à ce rang, son nom devrait se fonder sur le même nom générique que le nom du rang précédent.

Ex. 2. Trois tribus de la famille des *Ericaceae*, dont aucune n'englobe le type du nom de la famille (*Erica* L.), sont les *Pyroleae* D. Don, les *Monotropeae* D. Don et les *Vaccinieae* D. Don. Les noms des sous-familles décrites plus récemment, *Pyroloideae* (D. Don) A. Gray, *Monotropoideae* (D. Don) A. Gray et *Vaccinioideae* (D. Don) Endl., sont fondés sur les mêmes noms génériques.

SECTION 3. Noms de genres et de subdivisions de genres

Article 20

20.1. Un nom de genre est un nom au nominatif singulier ou un mot considéré comme tel, et est écrit avec sa première lettre en majuscule (voir l'Art. 60.2). Il peut avoir une origine quelconque et même être constitué de façon tout à fait arbitraire, mais il ne doit pas se terminer en – *virus*.

Ex. 1. *Rosa*, *Convolvulus*, *Hedysarum*, *Bartramia*, *Liquidambar*, *Gloriosa*, *Impatiens*, *Rhododendron*, *Manihot*, *Ifloga* (anagramme de *Filago*).

20.2. Un nom de genre ne doit pas coïncider avec un terme morphologique courant à moins d'avoir été publié avant le 1^{er} janvier 1912 en étant accompagné d'un nom spécifique conforme à la nomenclature binomiale de Linné.

Ex. 2. Le nom générique *Radicula* (Hill, 1756) coïncide avec le terme morphologique « radícula » (radicule) ; en outre, dans la publication originale, il n'était pas accompagné d'un nom spécifique conforme au système binomial linnéen. Le nom *Radicula* est correctement attribué à Moench (1794), qui, le premier, l'a combiné avec des épithètes spécifiques.

Ex. 3. *Tuber* F. H. Wigg. : Fr. était accompagné à sa publication en 1780 d'un nom spécifique binomial (*Tuber gulosorum* F. H. Wigg.) et est de ce fait valablement publié.

Ex. 4. Les noms de genre « *Lanceolatus* » (Plumstead 1952) et « *Lobata* » (Chapman 1952) coïncident avec des termes morphologiques et ne sont pas de ce fait valablement publiés.

Ex. 5. Des noms tels que « *radix* », « *caulis* », « *folium* », « *spina* » etc. ne peuvent plus être publiés valablement comme noms génériques.

20.3. Un nom de genre ne doit pas être formé de deux mots distincts, à moins que ces mots ne soient reliés par un trait d'union.

Ex. 6. « *Uva ursi* », tel que publié à l'origine par Miller (1754), était formé de deux mots distincts non reliés par un trait d'union ; il n'est donc pas valablement publié (Art. 32.1 (b)). Le nom est correctement attribué à Duhamel (1755) sous la forme *Uva-ursi* (pourvu du trait d'union à sa publication).

Ex. 7. Cependant des noms tels que *Quisqualis* L. (formé de deux mots combinés en un lors de sa publication), *Sebastiano-schaueria* Nees et *Neves-armondia* K. Schum. (tous deux composés de deux mots reliés par un trait d'union dans la publication originale) sont valablement publiés.

Note 1. Les noms d'hybrides intergénériques sont formés selon les dispositions de l'Art. H.6.

20.4. Les termes suivants ne sont pas considérés comme noms de genre :

(a) Les mots non destinés à devenir des noms.

Ex. 8. La désignation « *Anonymos* » a été appliquée par Walter (Fl. Carol. 2, 4, 9, etc. 1788) à 28 genres différents pour indiquer que ces genres n'étaient pas nommés.

Ex. 9. *Schaenoides* et *Scirpoides*, tels qu'utilisés par Rottbøll (Descr. Pl. Rar. Progr. 14, 27. 1772) pour désigner des genres innommés, ressemblant à *Schoenus* et *Scirpus* et au sujet desquels il déclarait (en page 7) qu'il les nommerait plus tard, sont des allusions et non pas des noms de genre. *Kyllinga* Rottb. et *Fuirena* Rottb. (1773) sont les premiers noms légitimes de ces genres.

(b) Les mots appartenant à une nomenclature spécifique uninominale.

Note 2. Des exemples comme « *Leptostachys* » et « *Anthopogon* », cités dans les éditions précédentes du Code, étaient tirés de publications aujourd'hui figurant sur la liste de l'App. V.

Recommandation 20A

20A.1. Les botanistes qui forment des noms de genre devraient se conformer aux suggestions suivantes :

(a) utiliser autant que possible des terminaisons latines ;

(b) éviter les noms difficiles à adapter au latin ;

(c) ne pas créer des noms très longs ou difficiles à prononcer en latin ;

(d) ne pas créer des noms en combinant des mots de langues différentes ;

(e) rappeler, si possible, par la composition ou la terminaison du nom, les affinités ou les analogies du genre

(f) éviter d'utiliser des adjectifs comme substantifs

(g) éviter les noms identiques à une épithète d'une espèce du même genre ou qui en soient dérivés ;

(h) ne pas dédier des genres à des personnes étrangères à la botanique ou du moins aux sciences naturelles ;

(i) donner une forme féminine à tous les noms génériques dérivés de noms de personnes, qu'ils soient dédiés à un homme ou à une femme (voir la Rec. 60B) ;

(j) ne pas former de noms génériques en combinant des parties de deux noms de genre existants, car de tels noms sont susceptibles d'être confondus avec des noms nothogénériques (voir Art. H.6).

Ex. 1. *Hordelymus* (K. Jess.) K. Jess. dérive d'une épithète subgénérique qui a été formée en combinant des parties des noms génériques *Hordeum* L. et *Elymus* L. (voir aussi Art. H.3 Ex. 2).

Article 21

21.1. Un nom de subdivision de genre est la combinaison d'un nom générique et d'une épithète subdivisionnaire unis par un terme (subgenus, sectio, series, etc.) indiquant le rang de la subdivision.

21.2. L'épithète peut être de la même forme que le nom générique ou un nom au génitif pluriel, ou un adjectif pluriel et elle s'accorde en genre avec le nom générique ; mais pas un nom au génitif singulier. Elle s'écrit avec une majuscule (voir les Art. 32.5 et 60.2).

21.3. L'épithète dans le nom d'une subdivision de genre ne doit pas être formée du nom du genre auquel elle appartient avec le préfixe Eu-.

Ex. 1. *Costus* subg. *Metacostus* ; *Ricinocarpos* sect. *Anomodiscus* ; *Valeriana* sect. *Valerianopsis* ; *Euphorbia* sect. *Tithymalus* ; *Pleione* subg. *Scopulorum* ; *Euphorbia* subsect. *Tenellae* ; *Sapium* subsect. *Patentinervia*, *Arenaria* ser. *Anomalae* ; mais pas *Carex* sect. *Eucarex*.

Note 1. Les noms de subdivisions d'un même genre, même de rangs différents, sont des homonymes s'ils ont la même épithète mais qu'ils sont fondés sur des types différents (Art. 53.4).

Note 2. Les noms d'hybrides ayant le rang de subdivision de genre sont créés selon les dispositions de l'Art. H.7.

21.4. L'emploi d'une combinaison binaire au lieu d'une épithète subdivisionnaire n'est pas admissible. Nonobstant l'Art. 32.1 (b), les noms ainsi construits sont valablement publiés mais doivent être modifiés à la forme propre sans changement de citation d'auteur ou de date de publication.

Ex. 2. *Sphagnum* « b. *Sph. rigida* » (Lindberg in Ofvers. Förh. Kongl. Svenska Vetensk. Akad. 19 : 135. 1862) et *S. sect. « Sphagna rigida »* (Limpricht, Laubm. Deutschl. 1 : 116. 1885) doivent être cités comme *Sphagnum* [unranked] *Rigida* Lindb. et *S. sect. Rigida* (Lindb.) Limpr., respectivement.

Recommandation 21A

21A.1. Si l'on désire mentionner, en même temps que le nom générique et l'épithète spécifique, l'épithète de la subdivision du genre auquel appartient une espèce donnée, cette épithète subdivisionnaire devrait être placée entre les deux et entre parenthèses ; au besoin, on indique aussi le rang subdivisionnaire.

Ex. 1. *Astragalus* (*Cycloglottis*) *contortuplicatus* ; *Astragalus* (*Phaca*) *umbellatus* ; *Loranthus* (sect. *Ischnanthus*) *gabonensis*.

Recommandation 21B

21B.1. L'épithète d'un sous-genre ou d'une section est, de préférence, un nom ; celle d'une sous-section ou d'une subdivision inférieure d'un genre est, de préférence, un adjectif au pluriel.

21B.2. En proposant de nouvelles épithètes pour des subdivisions du même genre, les auteurs devraient éviter celles sous la forme d'un nom si les épithètes des autres subdivisions coordonnées du même genre sont des adjectifs au pluriel, ou vice versa. On devrait aussi éviter de proposer, pour une subdivision de genre, une épithète déjà utilisée pour une subdivision d'un genre voisin, ou identique au nom de ce genre.

21B.3. Si l'on élève une section ou un sous-genre au rang de genre, ou si on opère le changement inverse, on devrait maintenir l'épithète ou le nom original, à moins que le nom en résultant ne soit contraire au *Code*.

Article 22

22.1. Le nom de toute subdivision de genre qui comprend le type du nom légitime adopté pour ce genre doit porter, comme épithète, le nom générique inchangé et ne pas être suivi d'un nom d'auteur (voir l'Art. 46). De tels noms s'appellent des autonymes (Art. 6.8 ; voir aussi l'Art. 7.6).

Note 1. Cette prescription ne s'applique qu'aux noms des taxons subordonnés qui comprennent le type du nom adopté pour le genre (voir cependant la Rec. 22A).

22.2. Le nom de la subdivision d'un genre qui inclut le type (soit, le type original ou tous les éléments susceptibles d'être choisis comme type ou encore le type précédemment désigné) du nom de genre légitime adopté, n'est pas valablement publié à moins que son épithète ne répète le nom générique sans altération. Au sens de cette prescription, une indication explicite que l'élément nomenclaturalement typique est inclus, est considéré équivaloir à l'inclusion du type, qu'il ait été précédemment désigné ou non (voir l'Art. 21.3).

Ex. 1. « *Dodecatheon* sect. *Etubulosa* » (Knuth in Engler, Pflanzenr. 22 : 234. 1905) n'a pas été valablement publié puisqu'il a été proposé pour une section qui inclut *D. meadia* L., le type original du nom générique *Dodecatheon* L.

Ex. 2. Le nom *Cactus* [sans rang] *Melocactus* L. (Gen. Pl., ed. 5 : 210. 1754) a été proposé pour l'une des quatre subdivisions nommées mais sans rang (Art. 35.3) du genre *Cactus* comprenant *C. melocactus* L. (son type selon

l'Art. 22.6) et *C. mammillaris* L. Il est valablement publié, même si *C. melocactus* a été ultérieurement désigné comme type de *Cactus* L. (par Britton & Millspaugh, Bahama Fl. : 294. 1920) et même si, plus tard encore, *C. mammillaris* est devenu le type conservé du nom générique (par le biais de la démarche qui a présidé à la conservation du nom de famille *Cactaceae* Juss.).

22.3. La première publication valide d'un nom d'une subdivision de genre qui n'inclut pas le type du nom légitime adopté pour le genre, établit automatiquement l'autonyme correspondant (voir aussi les Art. 11.6 et 32.6).

Ex. 3. Le sous-genre de *Malpighia* L. qui englobe le lectotype du nom du genre (*M. glabra* L.) se nomme *M. subg. Malpighia* et non *M. subg. Homoistylis* Nied. ; et la section de *Malpighia* incluant le lectotype du nom générique se nomme *M. sect. Malpighia*, et non *M. sect. Apyrae* DC.

Ex. 4. Cependant, le nom correct de la section du genre *Rhododendron* L. qui comprend *R. luteum* Sweet, type de *R. subg. Anthodendron* (Rchb.) Rehder, est *R. sect. Pentanthera* G. Don, nom légitime le plus ancien pour cette section, et non *R. sect. Anthodendron*.

22.4. L'épithète dans le nom d'une subdivision de genre ne peut répéter de manière inchangée le nom correct du genre que si les deux noms sont fondés sur le même type.

22.5. L'épithète dans le nom d'une subdivision de genre ne peut pas répéter le nom générique inaltéré si ce dernier est illégitime.

22.6. Quand l'épithète du nom d'une subdivision de genre est identique à l'épithète d'une de ses espèces constituantes ou en est dérivée, le type du nom de la subdivision de genre est le même que celui du nom d'espèce, à moins que l'auteur original du nom de cette subdivision n'ait désigné un autre type.

Ex. 5. Le type de *Euphorbia* subg. *Esula* Pers. est *E. esula* L. ; la désignation de *E. peplus* L. comme lectotype par Croizat (in *Revista Sudamer. Bot.* 6: 13. 1939) est à rejeter.

22.7. Quand l'épithète du nom d'une subdivision de genre est identique à ou dérivé de l'épithète d'un nom spécifique qui est un homonyme postérieur, c'est le type de cet homonyme postérieur, dont le nom correct porte nécessairement une épithète différente.

Recommandation 22A

22A.1. Une section englobant le type du nom correct d'un sous-genre, mais non le type du nom correct du genre, devrait, si les règles ne s'y opposent pas, avoir la même épithète et le même type que le nom de sous-genre.

22A.2. Un sous-genre qui n'englobe pas le type du nom correct du genre devrait, si les règles ne s'y opposent pas, avoir un nom avec la même épithète et le même type que le nom correct de l'une de ses sections subordonnées.

Ex. 1. Au lieu d'employer une nouvelle épithète au rang de sous-genre, Brizicky éleva *Rhamnus* sect.

Pseudofrangula Grubov au rang de sous-genre : *R. subg. Pseudofrangula* (Grubov) Brizicky. Le type des deux noms est le même, *R. alnifolia* L'Hér.

SECTION 4. Noms d'espèces

Article 23

23.1. Un nom d'espèce est une combinaison binomiale, formée du nom générique suivi d'une seule épithète spécifique qui peut être un adjectif, un nom au génitif ou un attribut (un mot en apposition), ou plusieurs mots, mais pas une phrase composée d'un ou de plusieurs noms descriptifs et d'adjectifs associés à l'ablatif (voir l'Art. 23.6 (a)), ni d'autres désignations de formation irrégulière (voir l'Art. 23.6 (c)). Si une épithète comporte deux ou plusieurs mots, ceux-ci sont combinés en un seul ou reliés par un trait d'union. Une épithète non assemblée ainsi dans la publication originale n'est pas à rejeter, mais ses éléments doivent être réunis ou reliés par un trait d'union comme prescrit à l'Art. 60.9.

23.2. L'épithète dans le nom d'une espèce peut avoir une origine quelconque et peut même être formée arbitrairement (voir cependant l'Art. 60.1).

Ex. 1. *Cornus sanguinea*, *Dianthus monspessulanus*, *Papaver rhoeas*, *Uromyces fabae*, *Fumaria gussonei*, *Geranium robertianum*, *Embelia sarasiniorum*, *Atropa bella-donna*, *Impatiens noli-tangere*, *Adiantum capillus-veneris*, *Spondias mombin* (épithète invariable).

23.3. Les symboles faisant partie des épithètes spécifiques proposées par Linné ne rendent pas les noms dont ils font partie invalides, mais doivent être transcrits.

Ex. 2. *Scandix pecten* ? L. est transcrit sous la forme : *Scandix pecten-veneris* ; *Veronica anagallis* -? L. est transcrit sous la forme : *Veronica anagallis-aquatica*.

23.4. L'épithète spécifique, qu'il y ait ou non addition d'un symbole transcrit, ne doit pas répéter exactement le nom générique (une telle répétition conduirait à un tautonyme).

Ex. 3. « *Linaria linaria* » et « *Nasturtium nasturtium-aquaticum* » n'observent pas cette règle et ne sont pas valablement publiés.

Ex. 4. *Linum radiola* L. (1753) lorsqu'il est transféré à *Radiola Hill* ne peut pas être nommé « *Radiola radiola* », comme cela a été fait par Karsten (1882), puisque cette combinaison est invalide (voir l'Art. 32.1 (b)). Le plus ancien nom venant ensuite, *L. multiflorum* Lam. (1779), est illégitime, étant un nom superflu pour *L. radiola*. Sous *Radiola*, l'espèce a été nommée de façon légitime *R. linoides* Roth (1788).

23.5. L'épithète spécifique, lorsqu'elle est de forme adjectivale et non utilisée substantivement s'accorde grammaticalement avec le nom générique (voir l'Art. 32.6) ; quand c'est un nom en apposition ou un nom génitif, il retient son propre genre et sa terminaison nonobstant du genre du nom générique. Les épithètes ne se conformant pas à cette règle doivent être corrigées (voir l'Art. 32.5). En particulier, l'usage de l'élément de mot *-cola* comme un adjectif est une erreur à corriger.

Ex. 5. Épithètes adjectivales : *Helleborus niger* L., *Brassica nigra* (L.) W. D. J. Koch, *Verbascum nigrum* L. ; *Vinca major* L., *Tropaeolum majus* L. ; *Peridermium balsameum* Peck, dérivé de l'épithète d'*Abies balsamea* (L.) Mill., et traité comme un adjectif.

Ex. 6 les noms avec un nom pour une épithète : *Lythrum salicaria* L., *Convolvulus cantabrica* L., *Gentiana pneumonanthe* L., tous avec des épithètes représentant des noms génériques pré-Linnéen. *Gloeosporium balsameae* Davis, dérivé de l'épithète de *Abies balsamea* (L.) Mill., traitée comme un nom.

Ex. 7. Erreurs à corriger : L'épithète de *Polygonum segetum* Kunth (1817) est un nom pluriel génitif (des champs de maïs) ; la combinaison *Persicaria « segeta »*, proposé par Small, est une erreur à corriger pour *Persicaria segetum* (Kunth) Small (1903). ? In *Masdevallia echidna* Rchb. f. (1855), l'épithète correspond au nom générique d'un animal ; après son transfert à *Porroglossum* Schltr., la combinaison *P. « echidnum »* fut proposée par Garay, qui est une erreur à corriger pour *P. echidna* (Rchb. f.) Garay (1953).

Ex. 8. *Rubus « amnicolus »* une erreur à corriger pour *R. amnicola* Blanch. (1906)

23.6. Les désignations suivantes ne sont pas considérées comme noms spécifiques :

(a) Les désignations descriptives consistant en un nom générique suivi d'une phrase (« *nomen specificum legitimum* » de Linné) composée d'un ou de plusieurs substantifs descriptifs associés à des adjectifs à l'ablatif.

Ex. 9. *Smilax « caule inermi »* (Aublet, Hist. Pl. Guiane 2, Tabl. : 27. 1775) est une référence descriptive abrégée à une espèce insuffisamment connue à laquelle il n'est pas donné de binôme mais à laquelle on se réfère à l'aide d'une phrase citée en référence à Burman.

(b) D'autres désignations spécifiques consistant en un nom de genre suivi d'un ou plusieurs mots non prévus comme épithètes.

Ex. 10. *Viola « qualis »* (Krocker, Fl. Siles. 2 : 512, 517. 1790) ; *Urtica « dubia ? »* (Forsskål, Fl. Aegypt.-Arab. : cxxi. 1775), le mot « *dubia ?* » étant utilisé à plusieurs reprises par Forsskål dans cet ouvrage pour des espèces qui ne pouvaient être sûrement identifiées.

Ex. 11. *Atriplex « nova »* (Winterl, Index Horti Bot. Univ. Pest. fol. A. [8]. recto et verso. 1788), le mot « *nova* » (nouveau) étant ici utilisé en liaison avec quatre espèces différentes d'*Atriplex*. Cependant, dans *Artemisia nova* A. Nelson (in Bull. Torrey Bot. Club 27 : 274. 1900), *nova* était une épithète spécifique volontairement choisie, la distinction de l'espèce de ses proches étant un fait nouveau.

Ex. 12. *Cornus « gharaf »* (Forsskål, Fl. Aegypt.-Arab. : xci, xcvi. 1775) est une désignation provisoire qui n'est pas prévue comme nom spécifique. Une désignation provisoire chez Forsskål est une désignation originale (pour un taxon reconnu ; il ne s'agit donc pas d'un « nom provisoire » comme défini à l'Art. 34.1 (b)) avec un nom vernaculaire qui ressemble à une épithète mais qui n'est pas employé comme épithète dans la partie des « Centuries » de l'ouvrage. *Elcaja « roka »* (Forsskål, Fl. Aegypt.-Arab. : xcvi. 1775) est un autre exemple de telles désignations provisoires ; dans les autres parties de l'ouvrage (p. c, cxvi, 127) cette espèce n'est pas nommée.

Ex. 13. Dans *Agaricus « octogesimus nonus »* et *Boletus « vicesimus sextus »* (Schaeffer, Fung. Bavar. Palat. Nasc. 1 : t. 100. 1762 ; 2 : t. 137. 1763), les noms génériques sont suivis d'adjectifs ordinaux servant à l'énumération. Les espèces en question ont reçu des noms valides, *A. cinereus* Schaeff. et *B. unguatus* Schaeff., dans le volume final du même ouvrage (1774).

Ex. 14. Honckeney (1782 ; voir l'Art. 46 Ex. 27) employait des désignations d'espèce telle que, dans *Agrostis*, « *A. Reygeri I.* », « *A. Reyg. II.* », « *A. Reyg. III.* » (tous se référant à des espèces décrites mais non nommées dans Reyger, Tent. Fl. Gedan. : 36 ? 37. 1763), et aussi « *A. alpina. II.* » pour une espèce nouvellement décrite suivant après *A. alpina* Scop. Ce sont des désignations simples employées pour l'énumération, non des binômes valablement publiés ; ils ne peuvent pas être développés en, e.g., « *Agrostis reygeri ? prima.* ».

- (c) Les désignations spécifiques consistant en un nom générique suivi de deux ou plusieurs termes adjectifs au nominatif.

Ex. 15. *Salvia* « *africana coerulea* » (Linnaeus, Sp. Pl. : 26. 1753) et *Gnaphalium* « *fruticosum flavum* » (Forsskål, Fl. Aegypt.-Arab. : cxix. 1775) sont des noms génériques suivis par deux termes adjectifs au nominatif. Ils ne sont pas à considérer comme des noms d'espèces.

Ex. 16. Cependant, *Rhamnus* « *vitis idaea* » Burm. f. (Fl. Ind. : 61. 1768) doit être considéré comme un nom spécifique, puisque le nom générique est suivi par un substantif et un adjectif tous deux au nominatif ; ces mots doivent être reliés par un trait d'union (*R. vitis-idaea*) conformément aux dispositions de l'Art. 23.1 et de l'Art. 60.9. Dans *Anthyllis* « *Barba jovis* » L. (Sp. Pl. : 720. 1753) le nom générique est suivi par des substantifs au nominatif et au génitif ; il faut les relier par un trait d'union (*A. barba-jovis*). De même, *Hyacinthus* « *non scriptus* » L. (Sp. Pl. : 316. 1753), où le nom générique est suivi d'un adverbe négatif et d'un participe passé employés comme un adjectif doit s'écrire *H. non-scriptus*. Enfin *Impatiens* « *noli tangere* » L. (Sp. Pl. : 938. 1753), où le nom générique est suivi de deux verbes s'écrit *I. noli-tangere*.

Ex. 17. De même, dans *Narcissus* « *Pseudo Narcissus* » L. (Sp. Pl. : 289. 1753) le nom générique est suivi d'un préfixe indépendant et d'un substantif au nominatif ; le nom doit être fusionné en *N. pseudonarcissus* selon les prescriptions de l'Art. 23.1 et de l'Art. 60.9.

- (d) Les formules désignant des hybrides (voir l'Art. H.10.3).

23.7. Les phrases employées par Linné comme épithètes spécifiques (« *nomina trivialia* ») sont à corriger en conformité avec l'usage qu'en a fait Linné lui-même ultérieurement.

Ex. 18. *Apocynum* « *fol. [foliis] androsaemi* » L. doit être cité comme *A. androsaemifolium* L. (Sp. Pl. : 213. 1753 [corr. L., Syst. Nat., ed. 10, 2 : 946. 1759]) ; et *Mussaenda* « *fr. [fructu] frondoso* » L., comme *M. frondosa* L. (Sp. Pl. : 177. 1753 [corr. L., Syst. Nat., ed. 10, 2 : 931. 1759]).

23.8. Lorsque le statut de désignation d'une espèce est incertain à la lumière de l'Art. 23.6, l'usage établi doit être suivi (Pré. 10).

Ex. 19. *Polypodium* « *F. mas* », *P.* « *F. femina* » et *P.* « *F. fragile* » (Linnaeus, Sp. Pl. : 1090-1091. 1753) sont, selon l'usage établi, à considérer comme *P. filix-mas* L., *P. filix-femina* L., et *P. fragile* L., respectivement. De même, *Cambogia* « *G. gutta* » est à considérer comme *C. gummi-gutta* L. (Gen. Pl. : [522]. 1754). Les intercalations « *Trich.* » [*Trichomanes*] et « *M.* » [*Melilotus*] dans les noms des espèces linnéennes d'*Asplenium* et de *Trifolium*, respectivement, sont à supprimer de sorte que des noms comme *Asplenium* « *Trich. dentatum* » et *Trifolium* « *M. indica* », par exemple, deviennent *A. dentatum* L. et *T. indicum* L. (Sp. Pl. : 765, 1080. 1753).

Recommandation 23A

23A.1. Les noms de personnes, de pays et de localités, employés comme épithètes spécifiques, devraient être des substantifs au génitif (*clusii, porsildiorum, saharae*) ou des adjectifs (*clusianus, dahuricus*) (voir aussi l'Art. 60 et les Recommandations 60C et D).

23A.2. On devrait éviter l'emploi de formes génitives et adjectives d'un même mot pour désigner deux espèces différentes d'un même genre (par exemple, *Lysimachia hemsleyana* Oliv. et *L. hemsleyi* Franch.).

23A.3. Les auteurs qui proposent des épithètes spécifiques devraient, en outre, se conformer aux suggestions suivantes :

- utiliser des terminaisons latines autant que possible.
- éviter les épithètes très longues et de prononciation difficile en latin.
- ne pas créer des épithètes en combinant des mots empruntés à des langues différentes.
- éviter les épithètes formées de mots unis par un trait d'union.
- éviter celles qui ont la même signification que le nom générique (pléonasme).
- éviter celles qui expriment un caractère commun à toutes ou à la plupart des espèces du genre.
- éviter, dans le même genre, des épithètes trop semblables, surtout celles qui ne diffèrent que par leurs dernières lettres ou par la disposition de deux lettres.
- éviter celles qui ont déjà été utilisées dans un genre voisin.

- (i) ne pas adopter des épithètes de noms inédits pris dans les notes ou les lettres de voyageurs, sur des étiquettes d'herbier ou à d'autres sources analogues en les attribuant à leurs auteurs, à moins que ces derniers n'en aient approuvé la publication. (voir la Rec. 34A).
- (j) éviter les épithètes tirées de noms de localités peu connues ou très limitées, à moins que l'aire de l'espèce ne soit très petite.

SECTION 5. Noms des taxons de rang inférieur à l'espèce (taxons infraspécifiques)

Article 24

24.1. Le nom d'un taxon infraspécifique est une combinaison du nom de l'espèce avec une épithète infraspécifique. Un terme intermédiaire est utilisé pour désigner son rang.

Ex. 1. *Saxifraga aizoon* subf. *surculosa* Engler & Irmscher. Ce taxon peut aussi être désigné comme *Saxifraga aizoon* var. *aizoon* subvar. *brevifolia* f. *multicaulis* subf. *surculosa* Engler & Irmscher ; de cette manière, la classification complète de la sous-forme dans l'espèce est ainsi indiquée, pas uniquement son nom.

24.2. Les épithètes des taxons infraspécifiques sont formées comme celles des espèces et, si elles sont de forme adjectivale et non utilisées comme des noms, elles s'accordent grammaticalement avec le nom générique (voir L'Art. 32.5).

Ex. 2. *Solanum melongena* var. *insanum* Prain (Bengal Pl. : 746. 1903, « *insana* »).

24.3. Les noms infraspécifiques avec une épithète finale telle que *typicus*, *originalis*, *originarius*, *genuinus*, *verus* et *veridicus*, s'efforçant de désigner le taxon qui contient le type du nom du taxon immédiatement supérieur, ne sont pas valablement publiés, sauf si ce sont des autonymes (Art. 26).

Ex. 3. *Lobelia spicata* « var. *originalis* » (McVaugh in *Rhodora* 38 : 308. 1936) n'est pas valablement publié (voir l'Art. 26 Ex. 1).

24.4. L'emploi d'une combinaison binaire au lieu d'une épithète infraspécifique n'est pas admissible. Nonobstant l'Art. 32.1 (b), des noms ainsi formés sont valablement publiés mais doivent être rectifiés sans changement de la citation de l'auteur ni de la date de publication.

Ex. 4. *Salvia grandiflora* subsp. « *S. willeana* » Holmboe in *Bergens Mus. Skr.*, ser. 2, 1 (2) : 157. 1914) doit être cité *S. grandiflora* subsp. *willeana* Holmboe.

Ex. 5. *Phyllerpa prolifera* var. « *Ph. firma* » (Kützing, *Sp. Alg.* : 495.1849) doit être modifié en *Phyllerpa prolifera* var. *firma* Kütz.

Note 1. Des taxa infraspécifiques d'espèces différentes peuvent porter des noms ayant la même épithète finale ; ceux inclus dans une espèce peuvent porter un nom avec la même épithète finale que le nom d'une autre espèce (voir cependant la Rec. 24B.1).

Ex. 6. *Rosa glutinosa* var. *leioclada* H. Christ (in Boissier, *Fl. Orient. Suppl.* : 222. 1888) et *Rosa jundzillii* f. *leioclada* Borbás (in *Math. Term. Közlem.* 16 : 376, 383. 1880) sont admissibles toutes deux, tout comme *Viola tricolor* var. *hirta* Ging. (in Candolle, *Prodr.* 1 : 304. 1824), malgré l'existence préalable d'une espèce nommée *Viola hirta* L.

Note 2. Les noms des taxons infraspécifiques de la même espèce, même s'il est différent en rang, sont homonymes s'ils ont la même épithète mais sont fondés sur des types différents (Art. 53.4).

Recommandation 24A

24A.1. Les recommandations concernant la formation des épithètes spécifiques (Rec. 23A) s'appliquent également aux épithètes infraspécifiques.

Recommandation 24B

24B.1. Les auteurs qui proposent de nouvelles épithètes infraspécifiques devraient éviter celles déjà employées comme épithètes spécifiques dans le même genre.

24B.2. Si l'on élève un taxon infraspécifique au rang d'espèce, ou si on opère le changement inverse, on devrait maintenir l'épithète finale de son nom à moins que le Code ne s'oppose à cette combinaison.

Article 25

25.1. Du point de vue de la nomenclature, une espèce ou tout taxon inférieur est considéré comme la somme de ses taxons subordonnés, s'il y en a. Pour les champignons, une holomorphe (voir l'Art. 59) comprend également les taxons de forme corrélés.

Ex. 1. Si *Montia parvifolia* (DC.) Greene est considéré contenir deux sous-espèces, le nom *M. parvifolia* s'applique à la somme de ces taxons subordonnés. Selon cette conception taxinomique, on doit écrire *M. parvifolia* (DC.) Greene subsp. *parvifolia* si l'on se réfère uniquement à la partie de *M. parvifolia* qui inclut son type nomenclatural et exclut le type du nom de l'autre sous-espèce *M. parvifolia* subsp. *flagellaris* (Bong.) Ferris.

Article 26

26.1. Le nom de tout taxon infraspécifique qui comprend le type du nom légitime adopté pour le nom de l'espèce à laquelle il appartient doit porter comme épithète finale l'épithète inchangée du nom de l'espèce, sans être suivi de la citation d'un auteur (voir l'Art. 46). De tels noms s'appellent des autonymes (Art. 6.8 ; voir aussi l'Art. 7.6).

Ex. 1. La variété qui comprend le type du nom *Lobelia spicata* Lam., doit être nommée *Lobelia spicata* Lam. var. *spicata* (voir aussi l'Art. 24 Ex. 3).

Note 1. Cette prescription ne s'applique qu'aux noms des taxons subordonnés qui comprennent le type du nom adopté pour l'espèce (voir aussi la Rec. 26A).

26.2. Le nom d'un taxon infraspécifique qui inclut le type (c'est-à-dire, l'holotype ou tous les syntypes ou le type préalablement désigné) du nom légitime adopté pour une espèce à laquelle il est attribué, n'est pas valablement publié, à moins que son épithète finale répète l'épithète spécifique sans modification. Au sens de la présente prescription, l'indication explicite que l'élément nomenclaturalement typique de l'espèce est inclus est considéré équivaloir à l'inclusion du type, qu'il ait été préalablement désigné ou non (voir aussi l'Art. 24.3).

Ex. 2. La combinaison prévue « *Vulpia myuros* subsp. *pseudomyuros* (Soy.-Will.) Maire & Weiller » n'a pas été valablement publiée dans Maire (Fl. Afrique N. 3 : 177. 1955) parce qu'elle incluait « *F. myuros* L., Sp. 1, p. 74 (1753) sensu stricto » dans la synonymie, *Festuca myuros* L. étant le basionyme de *Vulpia myuros* (L.) C. C. Gmel.

Ex. 3. Linné (Sp. Pl. : 3. 1753) a inclus deux variétés nommées dans *Salicornia europaea*. Puisque *S. europaea* n'a pas d'holotype et comme aucuns syntypes ne sont cités, les deux noms variétaux sont valablement publiés nonobstant les faits que le lectotype de *S. europaea*, désigné par Jafri et Rateeb (in Jafri & El-Gadi, Fl. Libya 58 : 57. 1979), peut être attribué à *S. europaea* var. *herbacea* L. (1753) et que ce dernier nom a été ultérieurement lectotypifié par Piirainen (in Ann. Bot. Fenn. 28 : 82. 1991) par le même spécimen que le nom d'espèce.

Ex. 4. Linnaeus (Sp. Pl. : 779-781. 1753) a inclus 13 variétés nommées dans *Medicago polymorpha*. Puisque *M. polymorpha* L. n'a pas d'holotype et comme aucuns syntypes ne sont cités, tous les noms variétaux sont valablement publiés, nonobstant le fait que le lectotype choisi ultérieurement (par Heyn in Bull. Res. Council Israel, Sect. D, Bot., 7 : 163. 1959) n'est pas une partie du matériel original pour aucuns des noms variétaux de 1753.

26.3. La première publication valide d'un nom d'un taxon infraspécifique après un nom d'espèce légitime établit automatiquement l'autonyme correspondant (voir aussi les Art. 32.6 et 11.6).

Ex. 5. La publication du nom *Lycopodium inundatum* var. *bigelovii* Tuck. (in Amer. J. Sci. Arts 45 : 47. 1843) établit automatiquement le nom d'une autre variété, *Lycopodium inundatum* L. var. *inundatum*, dont le type est celui du nom *Lycopodium inundatum* L.

Ex. 6. *Utricularia stellaris* L. f. (1781) comprend *U. stellaris* var. *coromandeliana* A. DC. (Prodr. 8: 3. 1844) et *U. stellaris* L. f. var. *stellaris* (1844) qui fut automatiquement créé au même moment. Si *U. stellaris* est inclus dans *U. inflexa* Forssk. (1775) en tant que variété, le nom correct de la variété, en vertu de l'Art. 11.6, est *U. inflexa* var. *stellaris* (L. f.) P. Taylor (1961).

Ex. 7. Quand Pangalo (in Trudy Prikl. Bot. 23 : 258. 1930) en décrivant *Cucurbita mixta* Pangalo a distingué deux variétés, *C. mixta* var. *cyanoperizona* Pangalo et var. *stenosperma* Pangalo, incluant ensemble l'entière circonscription de l'espèce. Puisque ni l'holotype ni aucuns syntypes n'étaient indiqués pour *C. mixta*, les deux noms variétaux sont valablement publiés (voir l'Art. 26.2). Merrick & Bates (in Bailey 23 : 96, 101. 1989), en absence de matériel type connu, neotypifia *C. mixta* par un élément qui peut être attribué à *C. mixta* var. *stenosperma*. Aussi longtemps que leur choix du neotype est suivi, le nom correct pour cette variété est *C. mixta* var. *mixta*, non *C. mixta* var. *stenosperma*. Quand il est traité comme une variété de *C. argyrosperma* Huber (1867), comme par Merrick & Bates, son nom correct selon l'Art. 11.6 n'est pas *C. argyrosperma* var. *stenosperma* (Pangalo) Merrick & D. M. Bates ; une combinaison basée sur *C. mixta* est requise.

Recommandation 26A

- 26A.1.** Une variété englobant le type du nom correct d'une sous-espèce, mais non le type du nom correct de l'espèce, devrait, si les règles ne s'y opposent pas, avoir un nom avec la même épithète finale et le même type que le nom de la sous-espèce.
- 26A.2.** Une sous-espèce qui n'englobe pas le type du nom correct de l'espèce, devrait, si les règles ne s'y opposent pas, avoir un nom avec la même épithète finale et le même type que le nom de l'une de ses variétés subordonnées.
- 26A.3.** Un taxon de rang infra-variétal englobant le type du nom correct d'une sous-espèce ou d'une variété, mais non le type du nom correct de l'espèce, devrait, si les règles ne s'y opposent pas, avoir un nom avec la même épithète finale et le même type que le nom de la sous-espèce ou variété. Par ailleurs, une sous-espèce ou variété qui n'englobe pas le type du nom correct de l'espèce ne devrait pas avoir un nom avec la même épithète finale que le nom de l'un de ses taxons subordonnés, de rang inférieur à la variété.

Ex. 1. Pour Fernald, *Stachys palustris* subsp. *pilosa* (Nutt.) Epling (in Repert. Spec. Nov. Regni Veg. Beih. 8 : 63. 1934) englobait cinq variétés. Pour l'une d'entre elles (celle qui contenait le type du *S. palustris* subsp. *pilosa*) il créa la combinaison *S. palustris* var. *pilosa* (Nutt.) Fern (in Rhodora 45 : 474.1943), car aucun nom variétal légitime n'était disponible.

Ex. 2. Comme il n'y avait pas de nom légitime disponible au rang de sous-espèce, Bonaparte créa la combinaison *Pteridium aquilinum* subsp. *caudatum* (L.) Bonap. (Notes Ptérid. 1 : 62. 1915), tout en employant la même épithète finale que Sadebeck avait utilisée plus tôt dans la combinaison *P. aquilinum* var. *caudatum* (L.) Sadeb. (in Jahrb. Hamburg. Wiss. Anst. Beih. 14 (3) : 5. 1897). Les deux noms sont fondés sur le type du nom spécifique *Pteris caudata* L. Chacun des deux noms est légitime et les deux peuvent être utilisés, comme l'a fait Tryon (in Rhodora 43 : 52-54. 1941), qui considéra *P. aquilinum* var. *caudatum* comme l'une des quatre variétés du *P. aquilinum* subsp. *caudatum*. (voir l'Art. 34.2).

Article 27

- 27.1.** L'épithète finale dans le nom d'un taxon infraspécifique ne peut répéter inchangée l'épithète du nom correct de l'espèce à laquelle le taxon est affecté que si les deux noms sont fondés sur le même type.
- 27.2.** L'épithète finale dans le nom d'un taxon infraspécifique ne peut pas répéter inchangée l'épithète du nom de l'espèce si ce nom d'espèce est illégitime.

SECTION 6. Noms des plantes cultivées

Article 28

- 28.1.** Les plantes sauvages introduites en culture gardent les noms qui sont appliqués aux mêmes taxons croissant dans le milieu naturel.

Note 1. Les hybrides, y compris ceux apparus en culture, peuvent recevoir des noms conformément aux dispositions de l'App. 1 (voir aussi les Art. 11.8, 40, et 50).

Note 2. Les désignations indépendantes, supplémentaires pour des catégories spéciales de plantes employées dans l'agriculture, sylviculture, et horticulture (et survenant que ce soit dans la nature ou en culture) sont traitées avec dans le *Code International de Nomenclature pour les Plantes Cultivées*, où le terme « cultivar » est défini et les règles sont fournies pour la formation et l'emploi des épithètes de cultivar.

Note 3. Rien n'écarte l'emploi, pour les plantes cultivées, de noms publiés conformément aux exigences du *Code botanique*.

Note 4. Les épithètes dans les noms publiées en conformité avec le Code botanique peuvent être employées comme des épithètes de cultivar selon les règles du *Code International de Nomenclature pour les Plantes Cultivées*, quand le cultivar est considéré être le statut approprié pour les groupes concernés.

Ex. 1. *Mahonia japonica* DC. (1821) peut-être traité comme un cultivar, qui est alors désigné comme *Mahonia* 'Japonica'; *Taxus baccata* var. *variegata* Weston (1770), quand il est traité comme un cultivar, est désigné comme *Taxus baccata* 'Variegata'.

Note 5. Le *Code International de Nomenclature pour les Plantes Cultivées* fournit pour l'établissement des épithètes de cultivar différant sensiblement d'épithètes de forme latine.

Ex. 2. *×Disophyllum* 'Frühlingsreigen'. *Eriobotrya japonica* 'Golden Ziad' et *E. japonica* 'Maamora Golden Yellow'; *Phlox drummondii* 'Sternenzauber'; *Quercus frainetto* 'Hungarian Crown'

Ex. 3. *Juniperus ×pfitzeriana* 'Wilhelm Pfitzer' (P. A. Schmidt 1998) était établi pour un cultivar présumé tétraploïde résultant du croisement original entre *J. chinensis* L. et *J. sabina* L.

CHAPITRE IV. PUBLICATION EFFECTIVE ET VALIDE

SECTION 1. Conditions et dates de publication effective

Article 29

29.1. Aux termes de ce *Code*, une publication n'est rendue effective que par la distribution publique d'imprimés (par vente, échange ou don) ou, du moins, la distribution d'imprimés à des institutions botaniques dont les bibliothèques sont accessibles aux botanistes en général. Elle n'est pas effective par la communication de noms nouveaux dans une séance publique, l'apposition de noms dans des collections ou des jardins publics, par l'édition de microfilms reproduisant des textes manuscrits ou dactylographiés ou tout autre matériel non publié, par la publication en ligne, ou par la dissémination de supports électroniques distribuables.

Ex. 1. Cusson a annoncé la création du genre *Physospermum* dans un mémoire lu à la Société des Sciences de Montpellier en 1770, puis en 1782 ou 1783 à la Société de Médecine de Paris ; mais le genre n'a été publié effectivement qu'en 1787 (in Hist. Soc. Roy. Méd. 5 (1) : 279).

Article 30

30.1. La publication par autographie indélébile est effective si elle a eu lieu avant le 1^{er} janvier 1953. Une autographie indélébile publiée après cette date n'est pas effectivement publiée.

Ex. 1. *Salvia oxyodon* Webb & Heldr. a été publié effectivement dans un catalogue autographié mis en vente (Webb & Heldreich, *Catalogus plantarum Hispanicarum... ab A. Blanco lectarum*, Paris, juillet 1850, in-folio).

Ex. 2. Le *Journal of the International Conifer Preservation Society*, vol. 5 [1]. 1997 (« 1998 »), consiste en feuilles polycopiées d'un texte typographié avec des additions manuscrites et des corrections en plusieurs endroits. Les portions manuscrites, étant une autographie indélébile publiée après le 1^{er} Janvier 1953, ne sont pas effectivement publiées. Les nouvelles combinaisons (« *Abies koreana* var. *yuanbaoshanensis* » p. 53) pour lesquelles la référence du basionyme est manuscrite ne sont pas valablement publiées. La partie entièrement manuscrite d'un nouveau taxon (p. 61 : le nom, description Latine, annonce de type) est traitée comme non publiée (voir aussi la Rec. 34A.1).

30.2. Selon cet Article, on considère comme autographiés les textes manuscrits, même multipliés mécaniquement ou graphiquement (par la lithographie, l'offset, la gravure sur métal).

Ex. 3. H. Léveillé, *Flore du Kouy Tchéou* (1914-1915), est un ouvrage reproduit par lithographie d'un texte écrit à la main.

30.3. À partir du 1^{er} janvier 1953, la publication d'un nom nouveau dans un catalogue commercial ou dans un journal d'information non scientifique, et à partir du 1^{er} janvier 1973, dans une liste d'échange de graines, ne constitue pas une publication effective.

30.4. À partir du 1^{er} janvier 1953, la distribution de textes imprimés accompagnant des exsiccata ne constitue pas une publication effective.

Note 1. Si les imprimés sont également distribués indépendamment des exsiccata, cela constitue une publication effective.

Ex. 4. Les étiquettes imprimées de *Fungi rhenani exsiccati* de Fuckel (1863-1874) sont effectivement publiées car émises indépendamment. Les étiquettes antedatent des traitements subséquents de Fuckel (e.g., dans Jahrb. Nassauischen Vereins Naturk. 23-24. 1870).

Ex. 5. *Lichenes selecti exsiccati* de Vezda (1967-) étaient émis avec des étiquettes imprimées qui étaient aussi distribuées indépendamment comme fascicules imprimés ; ceux-là sont effectivement publiés et les nouveaux noms paraissant dans les exsiccata de Vezda doivent être cités des fascicules.

Recommandation 30A

30A.1. Il est vivement recommandé aux auteurs d'éviter de publier de nouveaux noms et des descriptions ou diagnoses de nouveaux taxons dans des imprimés éphémères quelconques, notamment dans ceux qui sont multipliés en nombre limité et incertain, dont la persistance du texte peut être limitée, dont la publication effective du point de vue du nombre d'exemplaires n'est pas évidente, ou qui n'ont guère de chance d'atteindre le public. Les auteurs devraient éviter également de publier des noms nouveaux et des descriptions ou diagnoses dans des périodiques populaires, dans des périodiques de documentation (« abstracting journals ») ou sur des feuilles d'errata.

Ex. 1. Kartesz fournissait un insert imprimé non paginé intitulé « Nomenclatural innovations » pour accompagner la version électronique (1.0) de la *Synthesis of North American Flora* produite sur disque compact (CD-ROM ; un médium électronique distribuable dans les termes de l'Art. 29.1). Cet insert, qui est effectivement publié selon les Art. 29 à 30, est l'endroit de publication valide de 41 nouvelles combinaisons, qui paraissent aussi sur le disque, dans un article signé par Kartesz: « A synonymized checklist et atlas with biological attributes for the vascular flora of the United States, Canada, et Greenland » (e.g., *Dichantheium hirstii* (Swallen) Kartesz in Kartesz & Meacham, Synth. N. Amer. Fl., Nomencl. Innov. : [1]. Août 1999). La procédure de Kartesz ne doit pas être recommandée, comme il apparaît peu vraisemblable que l'insert soit conservé définitivement et catalogué dans des bibliothèques botaniques et ainsi atteindre le public général.

30A.2. Les auteurs publiant des nouveautés nomenclaturales devraient donner la préférence aux périodiques qui publient régulièrement des articles taxinomiques, ou ils devraient envoyer une copie de leur travail au (x) centre(s) approprié(s) d'indexation.

30A.3. Les auteurs et les rédacteurs sont encouragés à mentionner les nouveautés nomenclaturales dans le sommaire ou le résumé, ou à les énumérer sous forme d'un index dans la publication.

Article 31

31.1. La date de publication effective est celle où l'imprimé devient accessible selon les dispositions des Art. 29 et 30. En l'absence de preuve permettant de fixer une autre date, celle qui figure sur l'imprimé lui-même doit être tenue pour correcte.

Ex. 1. Les diverses parties du *Species plantarum* de Willdenow ont été publiées aux dates suivantes : 1 (1), juin 1797 ; 1 (2), juillet 1798 ; 2 (1), mars 1799 ; 2 (2), décembre 1799 ; 3 (1), 1800 ; 3 (2), novembre 1802 ; 3 (3), avril à décembre 1803 ; 4 (1), 1805 ; 4 (2), 1806 ; ces dates sont actuellement admises comme étant les dates effectives de publication (voir Stafleu & Cowan in *Regnum Veg.* 116 : 303. 1988).

Ex. 2. T. M. Fries a publié pour la première fois *Lichenes arctoi* sous forme d'une pré-publication à pagination autonome en 1860, ce qui antedate la version identique publiée dans un journal (*Nova Acta Reg. Soc. Sci. Upsal.* 3 (3) : 103-398. 1861).

31.2. Lorsque les tirés-à-part de périodiques ou d'autres ouvrages mis en vente sont distribués à l'avance, la date de publication effective est celle qui y figure, à moins d'inexactitude démontrée.

Ex. 3. Les noms d'espèces de *Selaginella* publiés par Hieronymus (in *Hedwigia* 51 : 241-272) ont été effectivement publiés le 15 octobre 1911, puisque le volume contenant l'article, quoique daté 1912 indique (p. ii) que le tiré-à-part a paru à cette date.

Recommandation 31A

31A.1. La date de la remise d'imprimés par l'éditeur ou son représentant à une agence reconnue de distribution devrait être acceptée comme date de publication effective.

SECTION 2. Conditions et dates de publication valide des noms

Article 32

32.1. Pour être publié valablement, le nom d'un taxon (autonymes exceptés) doit, à la fois, (a) avoir été effectivement publié (voir les Art. 29-31) à ou depuis la date servant de point de départ pour le groupe correspondant (Art. 13.1) ; (b) avoir une forme qui soit en accord avec les dispositions des Art. 16 à 27 (voir cependant les Art. 18.3, 19.5, et 24.4) et des Art. H.6 à H.7 ; (c) être accompagné soit d'une description ou diagnose, soit d'une référence à une description ou diagnose antérieure effectivement publiée (à l'exception des cas prévus aux Art. 42.3, 44.1 et H.9) ; et (d) être conforme aux dispositions particulières des Art. 33 à 45 (voir aussi l'Art. 61).

Ex. 1. « *Egeria* » (Néraud in Gaudichaud, *Voy. Uranie, Bot.* 25, 28. 1826), publié sans description ni diagnose, ni renvoi à une description ou à une diagnose antérieure, n'a pas été valablement publié.

Ex. 2. Le nom *Loranthus macrosolen* Steudel a paru primitivement, sans description ni diagnose, sur des étiquettes imprimées distribuées aux environs de 1843 avec la Sect. II, N° 529, 1288, des exsiccata d'Abyssinie de Schimper ; sa publication valide ne date que de 1847, lorsque Richard (*Tent. Fl. Abyss.* 1 : 340) a fourni une description.

Ex. 3. Dans l'*Hortus britannicus* de Sweet, ed. 3 (1839), pour chaque espèce énumérée, la couleur de la fleur, la durée de vie de la plante et une traduction anglaise de l'épithète spécifique sont fournies sous forme de tableau. Dans bien des genres la couleur de la fleur et la durée de vie peuvent être identiques pour toutes les espèces et il est évident que leur mention n'équivaut pas à une description diagnostique de validation. Les noms nouveaux qui

apparaissent dans cette œuvre ne sont, en conséquence, pas validement publiés, à l'exception de quelques cas où référence est faite à des descriptions antérieures ou à des basionymes validement publiés.

32. 2. La diagnose d'un taxon est l'énoncé succinct des caractères qui, dans l'esprit de l'auteur, le distinguent d'autres taxons.

32. 3. Pour effectuer la publication valide d'un nom, la référence à une description ou diagnose effectivement publiée précédemment peut être directe ou indirecte (Art. 32.4). Pour les noms publiés le ou depuis le 1^{er} janvier 1953, la référence doit, par contre, être complète et directe comme spécifié à l'Art. 33.3.

32. 4. Une référence indirecte est l'indication univoque (si cryptique), donnée en citant le nom d'un auteur ou par tout autre moyen, qu'une description ou diagnose antérieurement et effectivement publiée s'applique.

Ex.4. « *Kratzmannia* » (Opiz in Berchtold & Opiz, Oekon.-Techn. Fl. Böhm. 1 : 398. 1836), publié avec une diagnose, n'était pas clairement accepté par l'auteur ; il n'était donc pas publié validement. *Katzmannia* Opiz (Seznam 56. 1852), publié sans description ni diagnose est par contre expressément accepté par son auteur et la citation « *Kratzmannia* O. » constitue la référence indirecte à la description publiée en 1836.

Ex. 5. Opiz a publié le nom de genre *Hemisphace* (Benth.) Opiz (1852) sans description ni diagnose ; en écrivant « *Hemisphace* Benth. », il s'est référé indirectement à la description, effectivement publiée auparavant par Bentham (Labiât. Gen. Spec. 193. 1833), de *Salvia* sect. *Hemisphace*.

Ex. 6. La combinaison nouvelle *Cymbopogon martini* (Roxb.) W. Watson (1882) est validée par l'adjonction du nombre « 309 » qui représente, suivant l'explication donnée en tête de la même page, le numéro d'ordre de l'espèce (*Andropogon martini* Roxb.) dans Steudel (Syn. Pl. Glum. 1 : 388. 1854). Bien que la référence au basionyme, *Andropogon martini*, soit indirecte, il n'existe aucune ambiguïté (voir cependant l'Art. 45 Ex. 1 ; voir aussi la Rec. 60C.2).

Ex. 7. Miller (1768), dans la préface de *The gardeners dictionary*, ed. 8, a indiqué qu'il a « désormais appliqué la méthode de Linné entièrement sauf dans les cas... », dont il donne des exemples. Dans le corps du texte, il se réfère fréquemment à des genres de Linné sous ses propres entrées génériques (par exemple : *Cactus* L. [pro parte] sous *Opuntia* Mill.). Par conséquent, une référence implicite à un binôme de Linné peut être supposée lorsqu'il y a lieu, et les binômes de Miller sont alors considérés comme des combinaisons nouvelles (par exemple : *Opuntia ficus-indica* (L.) Mill., fondé sur *Cactus ficus-indica* L.) ou des nomina nova (par exemple : *Opuntia vulgaris* Mill., fondé sur *Cactus opuntia* L., les deux noms faisant référence à « *Opuntia vulgo herbariorum* » de Bauhin & Cherler).

Ex. 8. Dans *Führer in die Pilzkunde* de Kummer (1871) l'affirmation que l'auteur entend adopter au rang générique les subdivisions de *Agaricus* alors en usage, subdivisions qui à cette époque étaient celles de Fries, et la disposition générale de l'oeuvre qui suit fidèlement celle de Fries, fournissent une référence indirecte aux « tribus » antérieures de Fries. Par conséquent, des noms comme *Hypholoma* (Fr. : Fr.) P. Kumm. sont considérés fondés sur les noms de Fries correspondants (ici : A. « tribus » *Hypholoma* Fr. : Fr.) bien que Kummer ne se soit pas explicitement référé à Fries.

32. 5. Les noms ou les épithètes publiés avec une terminaison latine incorrecte, mais qui, par ailleurs, sont conformes à ce *Code*, sont considérés comme validement publiés ; ils sont modifiés conformément aux Art. 17 à 19, 21, 23 et 24, sans changement de la citation de l'auteur, ni de la date de publication (voir aussi l'Art. 60.11).

32. 6. Les autonymes (Art. 6.8) sont reconnus comme noms valides et datent de la publication où ils furent établis (voir les Art. 22.3 et 26.3), qu'ils y apparaissent en clair ou non.

32. 7. Les noms, aux rangs spécifiés, qui apparaissent dans les publications énumérées dans la liste des ouvrages supprimés (opera utique oppressa ; App. V) ne sont pas validement publiés. Les propositions d'additions de publications à l'App. V sont à soumettre au Comité Général (voir Div. III), qui les soumettra pour avis aux Comités des divers groupes taxinomiques (voir la Rec. 32F ; voir aussi l'Art. 14.14 et la Rec. 14A).

32. 8. Lorsque la proposition de suppression d'une publication a été approuvée par le Comité Général après examen par les Comités pour les divers groupes taxinomiques concernés, la suppression de cette publication est autorisée, dans l'attente de la décision du prochain Congrès International de Botanique.

Note 1. Pour la publication valide des noms de taxons végétaux qui à l'origine n'étaient pas considérés comme plantes, voir l'Art. 45.4.

Recommandation 32A

32A.1. Un nom ne devrait pas être validé simplement par une référence à une description ou diagnose antérieure à 1753.

Recommandation 32B

32B.1. La description ou la diagnose d'un taxon nouveau devrait mettre en relief les différences entre ce taxon et les taxons affines.

Recommandation 32C

32C.1. Lorsqu'ils nomment un nouveau taxon, Les auteurs devraient éviter l'adoption d'un nom publié antérieurement et de manière invalide pour un taxon différent.

Recommandation 32D

32D.1. La description ou la diagnose de taxons nouveaux devrait être accompagnée, si possible, de figures montrant des détails propres à faciliter l'identification.

32D.2. Dans la légende des figures, les auteurs devraient indiquer le matériel qui a servi de modèle aux dessins (voir aussi la Rec. 8A.2).

32D.3. Les auteurs devraient indiquer avec clarté et précision l'échelle des figures publiées.

Recommandation 32E

32E.1. La description ou la diagnose d'une plante parasite, et particulièrement d'un champignon parasite, devrait être accompagnée de l'indication des hôtes. Ceux-ci devraient être désignés par leur nom scientifique et non pas seulement par un nom en langue moderne de signification souvent équivoque.

Recommandation 32F

32F.1. Quand une proposition pour la suppression d'une publication selon l'Art. 32,7 a été présenté aux comités appropriés pour l'étude, les auteurs devraient suivre autant que possible l'usage établi jusqu'à ce que le Comité Général ait formulé une recommandation à ce sujet.

Article 33

33.1. Une combinaison (autonymes exceptés) n'est valablement publiée que si l'auteur associe expressément l'épithète finale avec le nom du genre ou de l'espèce, ou avec son abréviation.

Ex. 1. Combinaisons valablement publiées : en plaçant, dans le *Species plantarum*, l'épithète en marge du nom de genre, Linné a clairement associé cette épithète avec le nom du genre. Miller a atteint le même résultat, dans le *Gardeners Dictionary*, ed. 8, en plaçant les épithètes entre parenthèses immédiatement après les noms de genre, et Steudel a fait de même, dans le *Nomenclator Botanicus*, en plaçant une liste des épithètes à la suite du nom générique. On admettra en général comme publiée valablement, toute combinaison obtenue au moyen d'artifices typographiques associant une épithète à un nom de genre ou d'espèce donné.

Ex. 2. Combinaisons non valablement publiées : le commentaire de Rafinesque au sujet de *Blephilia* : « Le type de ce genre est la *Monarda ciliata* Linn. » (in *J. Phys. Chim. Hist. Nat. Arts* 89 : 98. 1819) ne constitue pas une publication valide de la combinaison *Blephilia ciliata*, puisque l'auteur n'associe pas clairement l'épithète *ciliata* au nom de genre *Blephilia*. De même, la combinaison *Eulophus peucedanoides* ne peut être attribuée à Bentham & Hooker simplement parce que ces auteurs citent « *Cnidium peucedanoides* H. B. et K. » après la description d'*Eulophus* (Bentham & Hooker, *Gen. Pl.* 1 : 885. 1867).

33.2. Si, pour une présumée nouvelle combinaison, aucune référence à un basionyme n'est donnée mais l'épithète d'un nom antérieur et valablement publié qui s'applique au même taxon est adopté, la nouvelle combinaison est ainsi valablement publiée, et seulement si, il serait par ailleurs valablement publié comme le nom d'un nouveau taxon (voir aussi l'Art. 33.6 (d)).

Ex. 3. *Scaevola taccada* fut valablement publié par Roxburgh (1814) par la référence à une illustration dans Rheedé (*Hort. Malab.* 4 : t. 59. 1683) qui paraît être sa base unique. Comme le nom s'applique à l'espèce décrite antérieurement comme *Lobelia taccada* Gaertn. (1788), il est traité comme une nouvelle combinaison, *S. taccada* (Gaertn.) Roxb., non comme le nom d'une nouvelle espèce, bien que Gaertner ne se soit pas référé dans le protologue de Roxburgh.

33.3. Une combinaison nouvelle ou un substitut avéré (nom de remplacement, nomen novum), publié le ou depuis le 1^{er} janvier 1953, et basé sur un nom préalablement et valablement publié, n'est pas publiée valablement à moins que son basionyme (synonyme porteur du nom ou de l'épithète) où que le synonyme remplacé (lorsqu'un nom nouveau est proposé), soit clairement indiqué et que soit donnée une référence directe à l'auteur et au lieu de publication valide, avec mention de la page ou de la planche et de la date (voir aussi les Art. 33.2, 33.4, et 33.6).

Ex. 3. En transférant *Ectocarpus mucronatus* D. A. Saunders dans le genre *Giffordia*, Kjeldsen & Phinney (in *Madroño* 22 : 90. 27 avril 1973) ont cité le basionyme et son auteur mais sans référence au lieu de publication valide. Plus tard (in *Madroño* 22 : 154. 2 juillet 1973) ils ont validé le binôme *G. mucronata* (D. A. Saunders) Kjeldsen & Phinney en donnant une référence complète et directe au lieu de publication valide du basionyme.

Note 1. Une référence à la page (pour les publications en pagination continue) est à interpréter dans ce *Code*, soit comme une référence à la page ou aux pages sur lesquelles le basionyme est validement publié, soit comme une référence à la page ou aux pages sur lesquelles le protologue est imprimé, mais pas comme l'indication de la pagination de la publication entière, à moins qu'elle ne coïncide avec la publication du protologue.

Ex. 4. En proposant « *Cylindrocladium infestans* », Peerally (in *Mycotaxon* 40 : 337. 1991) a cité le basionyme « *Cylindrocladiella infestans* Boesw., *Can. J. Bot.* 60 : 2288-2294. 1982 ». Comme cette citation fait référence à la publication entière de Boeswinkel et non seulement à celle du protologue du basionyme souhaité, la combinaison n'a pas été validement publiée par Peerally.

33.4. Les erreurs de citation du basionyme ou du synonyme remplacé, y compris la citation incorrecte de l'auteur (Art. 46), mais pas les omissions (Art. 33.3 ; voir cependant l'Art. 33.2), n'invalident pas la publication d'une combinaison nouvelle ou d'un nomen novum.

Ex. 6. *Aronia arbutifolia* var. *nigra* (Willd.) F. Seym. (*Fl. New England* : 308. 1969) a été publié comme combinaison nouvelle « Fondée sur *Mespilus arbutifolia* L. var. *nigra* Willd., in *Sp. Pl.* 2 : 1013. 1800. » Willdenow avait situé ces plantes dans le genre *Pyrus*, pas *Mespilus*, et la publication est de 1799, pas 1800 ; ces erreurs sont considérées comme des erreurs de citation bibliographique et n'invalident pas la publication de la combinaison nouvelle.

33.5. Un simple renvoi à l'*Index Kewensis* ou à l'*Index of Fungi* ou à tout autre ouvrage que celui qui contient la publication valide du nom ne constitue pas une référence directe et complète à la publication originale de ce nom (voir cependant Art. 33.6).

Ex. 7. Ciferri (in *Mycopath. Mycol. Appl.* 7 : 86-89. 1954), en proposant 142 combinaisons nouvelles dans *Meliola*, a omis de faire référence aux lieux de publication des basionymes en mentionnant seulement qu'on peut les trouver dans les listes de Petrak ou dans l'*Index of Fungi*. Aucune de ces combinaisons n'est validement publiée. De même, Grumann (*Cat. Lich. Germ.* : 18. 1963) introduit une combinaison nouvelle sous la forme *Lecanora campestris* f. « *pseudistera* (Nyl.) Grumm. c.n. - *L. p.* Nyl., *Z* 5 : 521 », où « *Z* 5 » signifie Zahlbruckner (*Cat. Lich. Univ.*, vol. 5 : 521. 1928), publication où se trouve la citation complète du basionyme *Lecanora pseudistera* Nyl. Cette combinaison de Grumann n'est pas validement publiée.

Note 2. La publication d'un nom pour un taxon précédemment connu sous un nom mal appliqué doit être valide conformément aux Art. 32 à 45. Cette procédure ne doit pas être confondue avec la publication d'un substitut avéré (nom de remplacement, nomen novum), pour un nom validement publié mais illégitime (Art. 58.1 (b)), pour lequel le type est nécessairement le même que celui du nom qu'il remplace (Art. 7.3).

Ex. 8. *Sadleria hillebrandii* Rob. (1913) a été introduit en tant que « nom. nov. » pour « *Sadleria pallida* Hilleb. *Fl. Haw. Is.* 582. 1888. *Not Hook & Arn. Bot. Beech.* 75. 1832. » Comme les conditions prévues par les Art. 32 à 45 sont remplies (avant 1935, une publication valide pouvait se faire par simple référence à une description antérieure dans n'importe quelle langue), le nom est validement publié. Il doit cependant être considéré comme le nom d'une espèce nouvelle, validé par la citation de la description, par Hillebrand, de plantes nommées à tort *S. pallida* Hooker & Arn., et non comme un nomen novum ainsi qu'indiqué par Robinson ; l'Art. 7.3 ne s'applique donc pas.

Ex. 9. *Juncus bufonius* « var. *occidentalis* » (Hermann in *U.S. Forest Serv. Techn. Rep.* RM-18 : 14. 1975) a été publié comme un « nom. et stat. nov. » pour *J. sphaerocarpus* « auct. Am., non Nees ». Vu qu'il n'y a ni diagnose latine, ni désignation de type, ni référence à une publication antérieure où celles-ci se trouveraient, le nom n'est pas validement publié.

33.6. Dans aucun des cas suivants, la référence à un travail autre que celui dans lequel le basionyme ou le synonyme remplacé fut validement publié est traité comme une erreur à corriger, ne concernant pas la publication valide d'une nouvelle combinaison ou d'un nom de remplacement (nomen novum), même si publiée le ou après le 1 Janvier 1953:

(a) quand le nom cité comme le basionyme ou le synonyme remplacé était validement publié auparavant que dans la publication citée, mais cité dans cette publication, dans laquelle toutes les conditions pour la publication valide sont accomplies, il n'y a aucune référence à l'endroit réel de publication valide ;

(b) quand l'échec à citer l'endroit de publication valide du basionyme ou du synonyme remplacé est expliqué par le point de départ nomenclatural ultérieur pour le groupe concerné, et en particulier par le changement retardé de la date de commencement pour certains champignons ;

(c) quand la nouvelle combinaison proposée serait par ailleurs validement publiée comme un nom (légitime ou illégitime) de remplacement (nomen novum) ; ou

(d) quand la nouvelle combinaison proposée ou le nom de remplacement (nomen novum) serait par ailleurs le nom validement publié d'un nouveau taxon (voir aussi l'Art. 33.2).

Ex. 10. La combinaison *Trichipteris kalbreyeri* a été proposée par Tryon avec une référence complète et directe à « *Alsophila kalbreyeri* C. Chr. Ind. Fil. 44. 1905 ». Il ne s'agit cependant pas du lieu de publication valide du basionyme qui a été préalablement publié avec le même type par Baker (1891 ; voir Art. 6 Ex. 1). Comme Christensen ne fournit aucune référence à la validation antérieure de Baker, l'erreur de citation bibliographique de Tryon n'affecte pas la publication valide de la combinaison nouvelle, qui doit être citée *T. kalbreyeri* (Baker) R. M. Tryon.

Ex. 11. La destinée nouvelle combinaison « *Machaerina iridifolia* » fut proposée par Koyama (in Bot. Mag. (Tokyo) 69 : 64. 1956) avec une référence complète et directe à « *Cladium iridifolium* Baker, Flor. Maurit. 424 (1877) ». Cependant, *C. iridifolium* avait été proposé par Baker comme une nouvelle combinaison basée sur *Scirpus iridifolius* Bory (1804). Comme Baker fournissait une référence explicite à Bory, l'Art. 33.6 (a) ne s'applique pas et la combinaison sous *Machaerina* n'a pas été validement publiée par Koyama.

Ex. 12. La combinaison *Lasiobelonium corticale* a été proposée par Raitviir (1980) avec référence complète et directe à *Peziza corticalis* dans Fries (Syst. Mycol. 2 : 96. 1822). Cette citation n'est cependant pas le lieu de publication valide du basionyme, qui selon le Code en vigueur en 1980, était dans Mérat (Nouv. Fl. Env. Paris, ed. 2, 1: 22. 1821), et selon le Code actuel dans Persoon (Observ. Mycol. 1: 28. 1796). L'erreur de citation bibliographique de Raitviir, étant partiellement expliquée par le changement retardé de la date de commencement reporté pour les ascomycètes et partiellement par l'absence d'une référence à Mérat dans le travail de Fries, n'invalide cependant pas la combinaison nouvelle qui doit être citée : *L. corticale* (Pers. : Fr.) Raitv.

33.7. Le nom d'un taxon dont le rang est désigné par un terme impropre (infraction à l'Art. 5) n'est pas validement publié. C'est le cas par exemple d'une forme divisée en variétés, d'une espèce divisée en genres ou d'un genre divisé en familles ou en tribus.

Ex. 13. « Sectio *Orontiaceae* » n'a pas été validement publié par Brown (Prodr. : 337. 1810), puisque l'auteur a appliqué de façon impropre le terme « sectio » à des taxons d'un rang supérieur au genre.

Ex. 14. La publication des noms « tribus *Involuta* » et « tribus *Brevipedunculata* » (Huth in Bot. Jahrb. Syst. 20 : 365, 368. 1895) n'est pas valide, puisque Huth a, dans le genre *Delphinium*, appliqué à tort le terme « tribus » à des taxons de rang inférieur à celui de la section.

33.8. On fait exception à l'Art. 33.7 pour les noms de subdivisions de genres désignés comme tribus (tribus) dans le *Systema Mycologicum* de Fries, qui sont considérés comme des noms de subdivisions de genres validement publiés.

Ex. 15. *Agaricus* « tribus » *Pholiota* Fr. (Syst. Mycol. 1 : 240. 1821), sanctionné dans le même ouvrage, est le basionyme validement publié du nom de genre *Pholiota* (Fr. : Fr.) P. Kumm. (1871) (voir l'Art. 32 Ex. 8).

Recommandation 33A

33A.1. La référence complète et directe au lieu de publication d'un basionyme ou d'un synonyme remplacé devrait suivre immédiatement la combinaison nouvelle ou le nomen novum proposé. Elle ne devrait pas être fournie par une simple référence à la bibliographie en fin de publication, ou à d'autres parties de la même publication, par exemple à l'aide d'abréviations comme « loc. cit. » ou « op. cit. »

Article 34

34.1. Un nom n'est pas validement publié : (a) s'il n'est pas accepté par l'auteur dans la publication originale ; (b) s'il est simplement proposé en anticipant sur l'acceptation future du groupe lui-même, de ses limites, de sa position ou de son rang (également qualifié de nom provisoire), sauf dispositions de l'Art. 59 ; (c) s'il n'est cité qu'en tant que synonyme ; (d) s'il n'est déterminé que par la mention des taxons subordonnés qu'il englobe. L'Art. 34.1 (a) ne s'applique pas à des noms publiés avec un point d'interrogation ou tout autre signe exprimant un doute d'ordre taxinomique de la part de l'auteur, qui cependant les accepte.

Ex. 1. (a) « *Sebertia* » proposé par Pierre (ms.) pour un genre monotypique, n'a pas été validement publié par Baillon (in Bull. Mens. Soc. Linn. Paris 2 : 945. 1891) qui n'a pas accepté ce nom de genre. Bien qu'il ait fourni une description du taxon, il a affecté l'unique espèce *Sebertia acuminata* Pierre (ms.) au genre *Sersalisia* R. Br., sous le nom de *Sersalisia ? acuminata*. Selon les dispositions de l'Art. 34.1 dernière phrase, cette combinaison a été validement publiée. Le nom *Sebertia* a été ultérieurement publié validement par Engler (1897).

Ex. 2. (a) Les désignations placées dans la colonne de gauche de la thèse linnéenne *Herbarium amboinense* soutenue par Stickman (1754) n'étaient pas des noms acceptés par Linné à la publication et ne sont pas validement publiés.

Ex. 3. (a) (b) La désignation « *Conophyton* », proposée par Haworth (Rev. Pl. Succ. : 82. 1821) pour *Mesembryanthemum* sect. *Minima* Haw. (Rev. Pl. Succ. : 81. 1821) en ces termes : « Si cette section se révèle être un genre, le nom *Conophyton* serait approprié », n'équivaut pas à un nom générique validement publié, puisque Haworth n'acceptait ni le nom ni le genre. Le nom a été validement publié en tant que *Conophytum* N. E. Br. (1922).

Ex. 4. (b) « *Pteridospermaexylon* » et « *P. theresiae* » furent publiés par Greguss (in Foldt. KC) A. 82 : 171. 1952) pour un genre et une espèce de bois fossile. Comme Greguss établissait explicitement « Vorldufig benenne ich es mit den Namen... » [provisoirement je le désigne par les noms...], ce sont des noms provisoires et à ce titre ne sont pas valablement publiés.

Ex.5. (c) « *Acosmus* » Desv., n'a pas été publié valablement par Desfontaines (Cat. Pl. Horti Paris. : 233. 1829) qui le cite comme synonyme du nom générique *Aspicarpa* Rich.

Ex. 6. (c) « *Ornithogalum undulatum* hort. Bouch. » n'a pas été publié valablement par Kunth (Enum. Pl. 4 : 348. 1843), qui le cite comme synonyme de *Myogalum boucheanum* Kunth ; la combinaison dans le genre *Ornithogalum* L. a été publiée ultérieurement : *O. boucheanum* (Kunth) Asch. (1866).

Ex. 7. (d) Le nom de famille *Rhaptopetalaceae* n'a pas été publié valablement par Pierre (Bull. Mens. Soc. Linn. Paris 2 : 1296. mai 1897), qui ne l'accompagne que de la mention de ses constituants, les genres *Brazzeia* Baill., « *Scytopetalum* » et *Rhaptopetalum* Oliv. mais n'en a donné aucune description ni diagnose. La famille doit donc porter le nom plus récent de *Scytopetalaceae* Engler (octobre 1897), qui est accompagné d'une description.

Ex. 8. (d) La désignation générique « *Ibidium* » n'a pas été valablement publiée par Salisbury (Trans. Hort. Soc. London 1 : 291. 1812) qui a simplement énuméré quatre espèces constituantes, mais n'a fourni aucune description ni diagnose du genre.

34.2. Lorsque, le ou depuis le 1^{er} janvier 1953, deux ou plusieurs noms différents sont proposés simultanément pour un même taxon par le même auteur (également qualifiés de noms alternatifs), aucun n'est publié valablement. Cette règle ne s'applique pas si la même combinaison est utilisée simultanément à des rangs différents, soit pour un taxon infraspécifique dans une espèce, soit pour une subdivision de genre dans un genre (voir les Rec. 22A.1, 22A.2 et 26A.1 à 3).

Ex. 9. Les espèces de *Brosimum* Sw. décrites par Ducke (in Arch. Jard. Bot. Rio de Janeiro 3: 23-29. 1922) ont reçu, en même temps, des noms alternatifs dans le genre *Piratinera* Aubl. ajoutés en note infrapaginale (pp. 23-24). La publication de ces noms, effectuée avant le 1^{er} janvier 1953, est valide.

Ex. 10. La désignation « *Euphorbia jaroslavii* » (Poljakov in Bot. Mater. Gerb. Bot. Inst. Komarova Akad. Nauk SSSR 15 : 155. 1953) a été publiée avec la désignation alternative « *Tithymalus jaroslavii* ». Aucune n'est valablement publiée. Un nom, cependant, *Euphorbia jaroslavii* (translittéré différemment pour l'initiale), a été validé par Poljakov (1961) qui l'a effectivement publié avec référence à la publication antérieure et rejet simultané de l'autre nom.

Ex. 11. La description de « *Malvastrum bicuspidatum* subsp. *tumidum* S. R. Hill var. *tumidum*, subsp. et var. nov. » (in Brittonia 32 : 474. 1980) a validé simultanément *M. bicuspidatum* subsp. *tumidum* S. R. Hill et *M. bicuspidatum* var. *tumidum* S. R. Hill.

Ex. 12. Hitchcock (in Univ. Wash. Publ. Biol. 17 (1) : 507-508. 1969) s'est servi du nom *Bromus inermis* subsp. *pumpellianus* (Scribn.) Wagnon et a fourni une référence complète et directe à son basionyme *B. pumpellianus* Scribn. Dans cette sous-espèce, il reconnaît des variétés dont l'une se nomme *B. inermis* var. *pumpellianus* (sans citation d'auteur mais clairement fondée sur le même basionyme et le même type). En procédant de la sorte, il remplit les conditions nécessaires pour une publication valide de *B. inermis* var. *pumpellianus* (Scribn.) C. L. Hitchc.

Note 1. Le nom d'une holomorphe de champignon et celui d'une anamorphe correspondante (voir l'Art. 59), même s'ils sont validés simultanément, ne sont pas des noms alternatifs au sens de l'Art. 34.2. Ils possèdent des types différents et la délimitation taxinomique de l'holomorphe est censée inclure l'anamorphe, mais non l'inverse.

Ex. 13 *Lasiosphaeria elinorae* Linder (1929), le nom d'une holomorphe de champignon, et le nom publié simultanément d'une anamorphe correspondante, *Helicosporium elinorae* Linder, sont tous deux valides et peuvent être utilisés en fonction de l'Art. 59.5 (voir aussi la Rec. 60C.2).

Recommandation 34A

34A.1. Les auteurs devraient éviter de mentionner dans leurs textes des noms inédits qu'ils n'acceptent pas, surtout si les responsables de ces noms inédits n'en ont pas autorisé formellement la publication (voir la recommandation 23A.3 (i)).

Article 35

35.1. Dès le 1^{er} janvier 1953, un nom nouveau ou une combinaison nouvelle, sans indication précise du rang du taxon auquel il s'applique, n'est pas valablement publié.

35.2. Pour les noms suprageneriques publiés le ou après le 1^{er} Janvier 1908, l'emploi d'une des terminaisons précisées dans les Rec. 16A.1 à 3, les Art. 17.1, 18.1, 19.1, et 19.3 est acceptée comme une indication du rang correspondant, à moins que (a) elle soit en conflit avec le rang explicitement désigné du taxon (qui prend la préséance) ou qu'il (b) en résulterait une séquence de rang contraire à l'Art. 5 (dans ce cas l'Art. 33.7 s'applique).

Ex. 1. Jussieu (in Mém. Mus. Hist. Nat. 12 : 497. 1827) proposait *Zanthoxyleae* sans préciser le rang. Bien qu'il employait la terminaison actuelle pour la tribu (-*eae*), ce nom, étant publié antérieurement à 1908, est sans rang. *Zanthoxyleae* Dumort. (Anal. Fain. Pl. : 45. 1829), cependant, est un nom de tribu, comme Dumortier précisait son rang.

Ex. 2. Nakai (Chosakuronbun Mokuroku [Ord. Fam. Trib. Nov.], 1943) publiait valablement les noms *Parnassiales*, *Lophiolaceae*, *Ranzanioideae*, et *Urospatheae*. Il indiquait les rangs respectifs d'ordre, de famille, de sous-famille, et de tribu, en vertu de leurs terminaisons, bien qu'il ne mentionnait pas ces rangs explicitement.

35.3. Un nom nouveau ou une combinaison nouvelle publié avant le 1^{er} janvier 1953 sans indication précise de rang est valablement publié pour autant que toutes les autres conditions nécessaires pour une publication valide soient remplies ; il ou elle ne joue toutefois aucun rôle en matière de priorité, si ce n'est pour l'homonymie (voir l'Art. 53.4). S'il s'agit d'un nom nouveau, il peut servir de basionyme pour des combinaisons ultérieures ou de synonyme de remplacement pour des nomina nova à des rangs définis.

Ex. 3. Les groupes « *Soldanellae* », « *Sepincoli* », « *Occidentales* », etc., furent publiés dans le genre *Convolvulus* L. par House (in *Muhlenbergia* 4: 50. 1908) sans aucune indication de rang. Les noms *C.* [sans rang] *Soldanellae*, etc..., sont valablement publiés mais n'occupent pas de rang défini et ne possèdent pas de statut en matière de priorité, si ce n'est qu'ils peuvent constituer des homonymes.

Ex. 4. Dans le genre *Carex* L., l'épithète *Scirpinae* a été utilisée par Tuckerman (in *Enum. Caric.* 8. 1843) pour un taxon infragénérique de rang non défini ; le rang de section lui a été attribué par Kükenthal (in *Engler, Pflanzenr.* 38 (IV, 20) : 81. 1909) et si on lui reconnaît ce rang, il doit être cité sous la forme *Carex* sect. *Scirpinae* (Tuck.) Kük. (*C.* [sans rang] *Scirpinae* Tuck.).

35.4. Si dans l'intégralité d'une publication (Art. 35.5) antérieure au 1^{er} janvier 1890 il n'est admis qu'un seul rang infraspécifique, celui-ci est considéré comme étant variétal, pour autant que cela ne soit pas contraire aux déclarations de l'auteur lui-même dans la même publication.

35.5. En matière d'indication de rang, l'ensemble des publications du même auteur sous un même titre, telles que les différentes parties d'une flore parues à différentes dates (mais non pas les différentes éditions du même ouvrage), doivent être prises comme un tout, et toute indication incluse concernant le rang des taxons compris dans l'ouvrage doit être considérée comme publiée en même temps que la première livraison.

Article 36

36.1. À partir du 1^{er} janvier 1935, le nom d'un taxon nouveau (algues et tous les taxons fossiles exceptés) n'est publié valablement que s'il est accompagné d'une description ou diagnose latine, ou d'un renvoi à une diagnose ou description latine du taxon publiée antérieurement de façon effective (voir cependant l'Art. H.9).

Ex. 1. *Arabis* « *Sekt. Brassicoturritis* O. E. Schulz » et « *Sekt. Brassicarabis* O. E. Schulz » (in *Engler & Prantl, Nat. Pflanzenfam.*, ed. 2, 17b : 543-544. 1936), publiés avec des descriptions ou diagnoses en allemand mais pas en latin, ne sont pas des noms valablement publiés.

Ex. 2. « *Schiedea gregoriana* » (Degener in *Fl. Hawaiiensis*, fam. 119. 9 avril 1936) était accompagné d'une description en anglais mais pas en latin, et en conséquence n'est pas un nom valablement publié. *S. kealiae* Caum & Hosaka (in *Occas. Pap. Bernice Pauahi Bishop Mus.* 11 (23) : 3. 10 avril 1936), dont le type est une partie du matériel original du précédent, est accompagné d'une description latine et est publié valablement.

Ex. 3. *Alyssum flahaultianum* Emb., d'abord publié sans diagnose ou description latine (in *Bull. Soc. Hist. Nat. Maroc* 15 : 199. 1936), a été publié valablement de façon posthume lorsqu'une traduction latine de la description originale d'Emberger en français a été fournie (in *Willdenowia* 15 : 62-63. 1985).

36.2. À partir du 1^{er} janvier 1958, le nom d'un taxon nouveau d'algues non fossiles n'est valablement publié que s'il est accompagné d'une diagnose ou description latine ou d'un renvoi à une diagnose ou description latine du taxon publiée de façon effective antérieurement.

Ex. 4. Bien que la publication de *Neoptilota* Kylin (Gatt. *Rhodophyc.* : 392. 1956) ne fût accompagnée que d'une description en allemand, c'est un nom valablement publié puisqu'il s'applique à une algue et a paru avant 1958.

36.3. Pour être valablement publié, le nom d'un taxon nouveau de plante fossile publié le ou depuis le 1^{er} janvier 1996, doit être accompagné d'une description ou diagnose en latin ou en anglais ou de la citation d'une description ou diagnose effectivement publiée auparavant en latin ou en anglais.

Recommandation 36A

36A.1. Les auteurs qui publient des noms de taxons nouveaux de plantes non-fossiles devraient, en plus de la diagnose, donner ou citer une description complète en latin.

Article 37

37.1. À partir du 1^{er} janvier 1958, le nom d'un taxon nouveau de rang générique ou inférieur n'est valablement publié que si le type du nom est indiqué (voir les Art. 7 à 10 ; voir cependant l'Art. H.9 Note 1, pour les noms de certains hybrides).

37.2. Pour le nom d'une nouvelle espèce ou d'un nouveau taxon infraspécifique, l'indication du type comme requêt par l' Art. 37.1 peut être réalisé par la référence à une récolte complète, ou à une partie de celui-ci, même si il consiste en deux ou plusieurs spécimens comme définit dans l' Art. 8 (voir aussi Art. 37.5).

Ex. 1. Le protologue de *Laurentia frontidentata* E. Wimm. (in Engler, Pflanzenz. 108 : 855. 1968) inclut l'annonce de type « *E. Esterhuysen* No. 17070 ! Typus — Pret., Bol. » Le nom est valablement publié parce qu'une seule récolte est citée, malgré la mention de spécimens dupliqués dans deux différents herbiers.

37.3. Pour le nom d'un nouveau genre ou d'une nouvelle subdivision de genre, une référence (directe ou indirecte) au nom d'une seule espèce, ou la citation de l'holotype ou du lectotype d'un seul nom d'espèce publié antérieurement ou simultanément est une indication de type, même si cet élément n'est pas explicitement désigné comme type, il est acceptable comme indication du type (voir aussi l'Art. 22.6 ; voir cependant l'Art. 37.5). Parallèlement, pour le nom d'une nouvelle espèce ou d'un taxon infraspécifique, la mention d'un seul spécimen ou récolte (Art. 37.2) ou une illustration (si permise par l'Art. 37.4), même si cet élément n'est pas explicitement désigné comme type, est acceptable comme indication du type (voir cependant l'Art. 37.5).

Ex.2. « *Baloghia pininsularis* » fut publié par Guillaumin (in Mém. Mus. Nat. Hist. Nat., B, Bot. 8 : 260. 1962) avec deux récoltes citées : Baumann 13813 et Baumann 13823. Comme l'auteur ne désignait aucun d'eux comme le type, il ne publiait pas valablement le nom. La publication valide était effectuée in McPherson & Trel (in Fl. Nouv.-Caléd. 14: 58. 1987), qui écrivait « Lectotype (désigné ici) : Baumann-Bodenheim 13823 (P ! ; iso-, Z) » fournissant ainsi une référence complète et directe à la description latine de Guillaumin (Art. 45.1 ; voir l'Art. 46 Ex. 8).

Note 1. La simple citation d'une localité ne constitue pas de mention d'un seul spécimen ou récolte. La référence concrète à un certain détail relativement au type réel, tel que nom du collecteur ou le numéro de récolte ou la date, est requis.

37.4. Au sens du présent Article, le type d'un nom d'une nouvelle espèce ou d'un taxon infraspécifique (fossiles exceptés : voir l'Art. 8.5) peut être une illustration si, et seulement si, il est impossible de conserver un spécimen.

Note 2. Les cultures de champignons et d'algues conservées dans un état métaboliquement inactif sont acceptables comme types (Art. 8.4 ; voir aussi la Rec. 8B.1).

37.5. le nom d'un nouveau taxon du rang de genre ou infragénérique publié le ou après le 1^{er} janvier 1990, l'indication du type doit inclure un des mots « typus » ou « holotypus », ou son abréviation, ou son équivalent dans un langage moderne (voir aussi la Rec. 37A et l'Art. 38.2).

37.6. Pour le nom d'une espèce nouvelle ou d'un nouveau taxon infraspécifique publié à partir du 1^{er} janvier 1990, dont le type est un spécimen ou une illustration inédite, l'herbier, la collection ou l'institution dans lequel le type est préservé doit être précisé.

Note 3. L'indication de l'herbier, de la collection ou de l'institution peut être faite sous forme abrégée, par exemple comme indiqué dans l'*Index Herbariorum, partie I* (Regnum Veg. 120) ou dans le *World directory of collections of cultures of microorganisms*.

Recommandation 37A

37A.1. La mention du type nomenclatural devrait suivre immédiatement la description ou diagnose et devrait faire usage du mot latin « typus » ou « holotypus ».

Article 38

38.1. À partir du 1^{er} janvier 1912, le nom d'un taxon nouveau de plantes fossiles de rang spécifique ou infraspécifique n'est publié valablement que si sa description ou diagnose est accompagnée d'une illustration ou d'une figure montrant les caractères essentiels, ou d'un renvoi à une illustration publiée de façon effective antérieurement.

38.2. Pour le nom d'une espèce nouvelle ou d'un nouveau taxon infraspécifique de plantes fossiles publié le ou après le 1er janvier 2001, une des illustrations validantes doit être identifiée comme représentant le spécimen type (voir aussi les Art. 9.13 et 37.5).

Article 39

39.1. À partir du 1^{er} janvier 1958, le nom d'un taxon nouveau d'algues non-fossiles de rang spécifique ou infraspécifique n'est publié valablement que si la description ou diagnose latine est accompagnée d'une illustration ou d'une figure montrant les caractères morphologiques distinctifs, ou d'un renvoi à une illustration publiée de façon effective antérieurement.

Recommandation 39A

39A.1. L'illustration ou la figure requise pour satisfaire aux dispositions de l'Art. 39 devrait être préparée à partir des spécimens actuels, et de préférence incluant l'holotype.

Article 40

40.1. Pour être valablement publié le nom d'un hybride de rang spécifique ou infraspécifique ayant une épithète latine doit être conforme aux règles qui s'appliquent aux noms des taxons non-hybrides de même rang.

Ex. 1. « *Nepeta* × *faassenii* » (Bergmans avec description néerlandaise (Vaste Pl. ed. 2. : 544. 1939) et Lawrence avec description anglaise (Gentes Herb. 8 : 64. 1949), n'est pas valablement publié, parce qu'aucune description ou diagnose latine, ni aucune référence à une telle description ou diagnose, ne l'accompagne. Par contre, le nom *Nepeta* × *faassenii* Bergmans ex Stearn (1950) est valablement publié parce qu'une description latine l'accompagne.

Ex. 2. « *Rheum* × *cultorum* » (Thorsrud & Reisaeter, Norske Plantenavr. : 95. 1948), étant ici un nomen nudum n'est pas valablement publié.

Ex. 3. « *Fumaria* × *salmonii* » (Druce, List Brit. Pl. : 4. 1908) n'est pas valablement publié, parce que l'auteur s'est borné à indiquer les parents présumés de l'hybride, *F. densiflora* × *F. officinalis*.

Note 1. Pour les noms d'hybrides au rang de genre ou de subdivision de genre, voir l'Art. H.9.

Article 41

41.1. Pour qu'il soit valablement publié, le nom d'une famille ou d'une subdivision de famille doit être accompagné (a) soit d'une description ou diagnose du taxon, (b) soit d'une référence (directe ou indirecte) à une description ou diagnose d'une famille ou d'une subdivision de famille publiée de manière effective antérieurement.

Ex. 1. « *Pseudoditrichaceae* fam. nov. » (Steere & Iwatsuki in Canad. J. Bot. 52 : 701. 1974) n'a pas été un nom de famille valablement publié, car les auteurs n'ont fourni ni diagnose latine, ni description, ni une référence à une diagnose ou description antérieure, mais seulement une mention du seul genre et de la seule espèce inclus (voir l'Art. 34.1 (d)), « *Pseudoditrichum mirabile* gen. et sp. nov. », ces noms étant validés en vertu de l'Art. 42 par une seule diagnose latine.

41.2. Pour qu'il soit valablement publié, le nom d'un genre ou d'une subdivision de genre doit être accompagné (a) soit d'une description ou diagnose du taxon (voir cependant l'Art. 42), (b) soit d'une référence (directe ou indirecte) à une description ou diagnose d'un genre ou d'une subdivision de genre publiée de manière effective antérieurement.

Ex. 2. Noms génériques publiés valablement : *Carphalea* A. L. Juss., accompagné d'une description générique ; *Thuspeinanta* T. Durand, remplaçant le genre *Tapeinanthus* Boiss. ex Benth. (non Herbert) décrit antérieurement ; *Aspalathoides* (DC.) K. Koch, fondé sur une section antérieurement décrite, *Anthyllis* sect. *Aspalathoides* DC. ; *Scirpoides* Ség. (Pl. Veron. Suppl. 73. 1754), admis dans cet ouvrage, mais sans description ou diagnose générique, validé par référence indirecte (en raison du titre du livre et d'une indication générale dans la préface) à la diagnose générique ainsi qu'à des références directes complémentaires se trouvant dans Séguier (Pl. Veron. 1 : 117. 1745).

Note 1. Seuls font exception à l'Art. 41.2 les noms génériques publiés par Linné dans le *Species plantarum* ed. 1 (1753) et ed. 2 (1762-1763), qu'on considère comme s'ils avaient été publiés valablement à ces dates (voir l'Art. 13.4).

Note 2. Dans certains cas, une illustration avec analyse équivaut à une description générique ou à une diagnose (voir l'Art. 42.3).

41.3. Pour être valablement publié, un nom spécifique ou infraspécifique doit être accompagné (a) par une description ou diagnose du taxon (voir cependant les Art. 42 et 44), ou (b) par une référence à une description ou diagnose effectivement publiée précédemment d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique, ou (c), dans certaines circonstances, par une référence à un genre dont le nom a été précédemment valablement publié en même temps que sa description ou diagnose. Une référence telle que mentionnée en (c) n'est acceptable que si ni l'auteur du nom de genre ni celui du nom de l'espèce n'a indiqué plus d'une espèce pour le genre en question.

Ex. 3. *Trilepisium* Thouars (1806) a été validé par une description générique mais sans mention d'un nom d'espèce. *T. madagascariense* DC. (1828) a été ultérieurement proposé sans description ou diagnose de l'espèce. Ni l'un ni l'autre des auteurs n'a fourni d'indication portant à croire à la présence de plus d'une espèce dans le genre. Le nom spécifique de Candolle est en conséquence valablement publié.

Article 42

42.1. Si toutes les conditions suivantes sont remplies, les noms d'un genre et d'une espèce peuvent être validés simultanément par une description ou diagnose unique (descriptio generico-specifica), même si elle était prévue comme uniquement générique ou spécifique : (a) au moment de sa description le genre est monotypique ; (b) aucun autre nom (à quelque rang que ce soit) n'a été précédemment valablement publié en se fondant sur le même type ; et (c) les noms du genre et de l'espèce répondent par ailleurs aux conditions requises pour une publication valide. La référence à une description ou diagnose antérieure ne peut pas remplacer une telle descriptio generico-specifica.

42.2. Au sens de l'Art. 42, est monotypique le genre dans lequel un seul binôme est valablement publié, même si l'auteur indique que d'autres espèces peuvent lui être rattachées.

Ex. 1. Nylander (1879) a décrit l'espèce nouvelle « *Anema nummulariellum* » dans un genre nouveau « *Anema* » sans fournir une description générique ou une diagnose. Vu qu'en même temps il a aussi transféré *Omphalaria nummularia* Durieu & Mont. dans le genre « *Anema* », aucun de ses noms n'est valablement publié. Ils ont été validés plus tard par Forsell (1885).

Ex. 2. Les noms *Kedarnatha* P. K. Mukh. & Constance et *K. sanctuarii* P. K. Mukh. & Constance, le second désignant l'unique nouvelle espèce du genre nouveau, sont tous deux valablement publiés bien qu'une description latine ne soit fournie que pour le nom générique.

Ex. 3. *Piptolepis phillyreoides* Benth. (1840) est une espèce nouvelle attribuée au genre monotypique nouveau *Piptolepis*, publié avec une description combinée du genre et de l'espèce, et les deux noms sont valablement publiés.

Ex. 4. En publiant « *Phaelypea* » sans description ou diagnose générique P. Browne (Civ. Nat. Hist. Jamaica : 269. 1756) y a inclu et décrit une seule espèce, mais il lui donna un nom en forme de phrase et ne fournit pas de binôme valablement publié. L'Art. 42 n'est donc pas d'application et « *Phaelypea* » n'est pas un nom valablement publié.

42.3. Avant le 1^{er} janvier 1908 une illustration avec analyse, ou pour les plantes non vasculaires une simple figure montrant des détails utiles à l'identification, est acceptable aux termes de cet Article, à la place d'une description ou diagnose.

42.4. Au sens de l'Art. 42, une analyse est une figure ou un groupe de figures, fréquemment séparé de l'illustration principale de la plante (quoiqu'habituellement sur la même page ou la même planche), montrant des détails utiles à l'identification, avec ou sans légende séparée.

Ex. 5. Le nom générique *Philgamia* Baillon (1894) a été publié valablement, car il a paru avant le 1^{er} janvier 1908 sur une planche avec analyse de l'unique espèce incluse, *P. hibbertioides* Baill.

Article 43

43.1. Le nom d'un taxon de rang inférieur au genre n'est publié valablement que si le nom du genre ou de l'espèce auquel il est attribué est publié valablement en même temps ou s'il l'était déjà antérieurement.

Ex. 1. Des désignations binomiales pour six espèces de « *Suaeda* » dont « *S. baccata* » et « *S. vera* » ont été publiées avec diagnoses et descriptions par Forsskål (Fl. Aegypt.-Arab. : 69-71. 1775), qui n'a cependant donné ni diagnose ni description du genre : ces noms d'espèces n'ont donc pas été valablement publiés.

Ex. 2. Müller (in Flora 63 : 286. 1880) a publié le genre nouveau « *Phlyctidia* », comprenant les espèces « *P. hampeana* n. sp. » ; « *P. boliviensis* » (= *Phlyctis boliviensis* Nyl.), « *P. soredeiiformis* » (= *Phlyctis soredeiiformis* Kremp.), « *P. brasiliensis* » (= *Phlyctis brasiliensis* Nyl.) et « *P. andensis* » (= *Phlyctis andensis* Nyl.). Ces

désignations et combinaisons nouvelles n'étaient cependant pas valides à cet endroit, car le nom générique prévu « *Phlyctidia* » n'était pas validement publié. En effet, Müller ne donnait ni diagnose ni description générique, mais seulement une description et une diagnose de l'espèce nouvelle « *P. hampeana* ». Cette description et cette diagnose ne pouvaient rendre valide le nom du genre en tant que descriptio generico-specifica au sens de l'Art. 42, puisque le nouveau genre n'était pas monotypique. La publication valide du nom *Phlyctidia* a été effectuée par Müller (1895), qui a donné une courte diagnose générique et n'incluait explicitement que deux espèces, *P. ludoviciensis* Müll. Arg. et *P. boliviensis* (Nyl.) Müll. Arg. Ces deux derniers noms ont donc également été publiés validement en 1895.

Note 1. Cet Article s'applique aussi aux épithètes spécifiques ou autres publiées en combinaison avec des mots qui ne peuvent être considérés comme des noms de genres (voir l'Art. 20.4).

Ex. 3. La désignation binomiale « *Anonymos aquatica* » (Walter Fl. Carol. 230. 1788) n'est pas un nom publié validement. Le nom correct pour l'espèce en question est *Planera aquatica* J. F. Gmel. (1791), et la date de parution de ce nom, aux fins de priorité, est 1791. Le nom ne doit pas être cité comme *Planera aquatica* (Walter) J. F. Gmelin.

Ex.4. Malgré l'existence du nom de genre *Scirpoides* Ség. (1754), la désignation binomiale *S. paradoxus* (Rottbøll, Descr. Pl. Rar. : 27. 1772) n'est pas publiée validement vu que dans son contexte chez Rottbøll « *Scirpoides* » n'était pas mot destiné à être un nom générique. Le premier nom publié validement pour cette espèce est *Fuirena umbellata* Rottb. (1773).

Article 44

44.1. Le nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique publié avant le 1^{er} janvier 1908 peut être validement publié même s'il est accompagné seulement d'une illustration avec analyse (selon la définition de l'Art. 42.4).

Ex. 1. *Panax nossibiensis* Drake (1896) a été validement publié sur une planche avec analyse.

44.2. De simples figures de plantes non-vasculaires, montrant des détails utiles à leur identification, sont considérées comme des illustrations avec analyse (voir l'Art. 42.4).

Ex. 2. *Eunotia gibbosa* Grunow (1881), nom de diatomée, est validement publié avec la figure d'une seule valve.

Article 45

45.1. La date d'un nom est celle de sa publication valide. Si toutes les conditions nécessaires à la publication valide ne sont pas réalisées simultanément, la date est celle où la dernière condition est remplie. Cependant, le nom doit toujours être explicitement accepté dans la publication où il est validé. Un nom publié le ou depuis le 1^{er} janvier 1973 pour lequel les diverses conditions de publication valide ne sont pas réalisées simultanément, n'est pas validement publié à moins qu'une référence complète et directe (Art. 33.3) ne soit fournie du ou des lieux où ces exigences furent remplies antérieurement.

Ex. 1. « *Clypeola minor* » est apparu pour la première fois dans la thèse linnéenne Flora Monspeliensis (1756), dans une liste de noms précédés de chiffres, mais sans explication du sens de ces chiffres et sans aucun autre élément de description ; lorsque la thèse fut réimprimée dans le volume 4 des Amoenitates Academicæ (1759), une mention fut ajoutée expliquant que les chiffres se rapportaient à des descriptions antérieurement publiées dans le Botanicon Monspeliense de Magnol. Toutefois, « *Clypeola minor* » manquait dans la réimpression, n'étant plus admis par Linné, et ce nom n'est de ce fait pas validement publié.

Ex. 2. En proposant « *Graphis meridionalis* » comme espèce nouvelle, Nakanishi (in J. Sci. Hiroshima Univ., ser. B (2), 11 : 75. 1966) a fourni une description latine mais n'a pas désigné d'holotype. *G. meridionalis* Nakan. a été validement publié en 1967 (in J. Sci. Hiroshima Univ., ser. B (2), 11 : 265) lorsque Nakanishi a désigné l'holotype du nom en fournissant une référence complète et directe à la publication précédente.

45. 2. La correction de l'orthographe originale d'un nom (voir les Art. 32.5 et 60) n'affecte pas la date de sa publication valide.

Ex. 3. La correction d'une faute d'orthographe dans le nom *Gluta* « *benghas* » L. (Mant. Pl. : 293. 1771), qui doit se lire *Gluta renghas* L., n'affecte en rien la date de publication du nom bien que la correction ne date que de 1883 (Engler in Candolle & Candolle, Monogr. Phan. 4 : 225).

45.3. En matière de priorité, seuls les noms légitimes sont pris en considération (voir les Art. 11 et 52 à 54). Cependant l'existence d'homonymes antérieurs, validement publiés, qu'ils soient légitimes ou non, entraîne le rejet des homonymes postérieurs à moins que ces derniers ne soient conservés ou sanctionnés (voir cependant l'Art. 15 Note 1).

45.4. Si un taxon primitivement affecté à un groupe non régi par ce *Code* est traité comme appartenant à un groupe de plantes autre que les algues, la paternité et la date de son ou de ses noms sont déterminées par la première publication conforme aux exigences de ce *Code* pour une publication valide. Si le taxon est traité comme appartenant aux algues, son ou ses noms ne doivent satisfaire qu'aux exigences du *Code* non botanique approprié relatives au statut équivalent à celui de la publication valide aux termes du présent *Code* (voir cependant l'Art. 54, en ce qui concerne l'homonymie).

Ex.4. *Amphiprora* Ehrenb. (1843) est un nom disponible⁹ pour un genre d'animaux, que Kützing (1844) traite le premier comme appartenant aux algues. *Amphiprora* est prioritaire en matière de nomenclature botanique à compter de 1843 et non 1844.

Ex. 5. *Petalodinium* Cachon & Cachon-Enj. (in *Protistologia* 5: 16. 1969) est disponible au sens du *Code International de Nomenclature Zoologique* en tant que nom d'un genre de dinoflagellés. Si le taxon est traité comme appartenant aux algues, son nom conserve sa paternité et sa date originales bien que la publication originale soit sans description ni diagnose latine.

Ex. 6. *Labyrinthodictyon* Valkanov (in *Progr. Protozool.* 3 : 373. 1969), bien que disponible au sens du *Code International de Nomenclature Zoologique* en tant que nom d'un genre de rhizopodes, n'est pas valide si le taxon est traité comme appartenant aux champignons, car la publication originale était dépourvue de diagnose ou de description latine.

Ex. 7. *Protodiniferaceae* Kof. & Swezy (in *Mem. Univ. Calif.* 5 : 111. 1921, « Protodiniferidae »), disponible au sens du *Code International de Nomenclature Zoologique*, est valablement publié en tant que nom d'une famille d'algues avec sa paternité et sa date originales mais avec le changement de la terminaison, conformément aux Art. 18.4 et 32.5.

Recommandation 45A

45A.1. L'auteur qui utilise de nouveaux noms dans des ouvrages écrits en langue moderne (flores, catalogues, etc.) devrait se conformer simultanément aux conditions requises pour une publication valide.

Recommandation 45B

45B.1. Un auteur devrait indiquer sur chacun de ses ouvrages la date exacte de publication. Dans un ouvrage paraissant en fascicules la dernière feuille publiée du volume devrait indiquer la date exacte à laquelle chaque partie du volume a été publiée ainsi que le nombre des pages et des illustrations.

Recommandation 45C

45C.1. Les exemplaires imprimés et distribués séparément d'ouvrages publiés dans un périodique devraient porter, le nom du périodique, le numéro du volume ou des fascicules, la pagination originale et la date de publication (année, mois et jour).

SECTION 3. Citation des auteurs

Article 46

46.1. Dans des publications, particulièrement celles traitant de taxinomie et de nomenclature, il peut être souhaitable, même quand aucune référence bibliographique au protologue n'est faite, de citer l'auteur(s) du nom concerné (voir l'Art. 6 Note 1 ; voir aussi les Art. 22.1 et 26.1). Ce faisant, les règles suivantes doivent être suivies.

46.2. Le nom d'un nouveau taxon doit être attribué à l'auteur ou aux auteurs à qui tant le nom que la description ou diagnose validante sont attribuables, même si l'autorité de la publication est différente. Une combinaison nouvelle ou un nom de substitution (*nomen novum*) doivent être attribués à l'auteur ou aux auteurs à qui ils sont attribués dans la publication où ils sont parus, lorsqu'il est expressément précisé qu'ils ont contribué d'une manière ou d'une autre à la publication. Nonobstant l'Art. 46.4, l'autorité d'une combinaison nouvelle ou d'un nom nouveau doit toujours être acceptée comme attribuée, même si elle est différente de l'autorité de la publication, si au moins un auteur est commun aux deux.

Ex. 1. Rosaceae Juss., Rosa L., Rosa gallica L., Rosa gallica var. eriostyla R. Keller, Rosa gallica L. var. gallica.

⁹ Le mot 'disponible' (available) dans le Code international de nomenclature zoologique est équivalent à 'valablement publié' dans le présent Code.

Ex. 2. Le nom *Viburnum ternatum* a été publié dans Sargent (Trees & Shrubs 2: 37. 1907). Il était attribué à « Rehd. », et toute l'entrée consacrée au taxon était signée « Alfred Rehder » à la fin de l'article. Le nom, en conséquence, se cite *V. ternatum* Rehder.

Ex. 3. Dans un article de Hilliard & Burt (1986) de noms de nouvelles espèces de *Schoenoxiphium* dont *S. altum*, ont été attribuées à Kukkonen, précédées de la déclaration « Les descriptions diagnostiques suivantes d'espèces nouvelles ont été fournies par le Dr. I. Kukkonen afin de rendre ces noms disponibles aux usagers ». Le nom se cite en conséquence *S. altum* Kukkonen.

Ex. 4. Dans Torrey & Gray (1838) les noms *Calyptridium* et *C. monandrum* ont été attribués à « Nutt. mss. », et les descriptions figuraient entre guillemets pour indiquer que Nuttall les avait écrites, comme précisé dans la préface. Les noms se citent, par conséquent, *Calyptridium* Nutt. et *C. monandrum* Nutt.

Ex. 5. Le nom *Brachystelma* a été publié par Sims (1822) qui l'a implicitement attribué à Brown en ajoutant « Brown, Mscr. » à la fin de la diagnose générique, pour signifier que Brown l'avait écrite. Le nom se cite, par conséquent, *Brachystelma* R. Br.

Ex. 6. Green (1985) a attribué la combinaison nouvelle *Neotysonia phyllostegia* à Paul G. Wilson et ailleurs dans la même publication l'a remercié pour sa collaboration. Le nom se cite, par conséquent, *N. phyllostegia* (F. Muell.) Paul G. Wilson.

Ex. 7. L'autorité de *Steyerbromelia discolor* L. B. Sm. & H. Rob. (1984) est acceptée comme attribuée à l'origine, bien que l'espèce nouvelle soit décrite dans un article dont Smith seul est l'auteur. Il en va de même pour la combinaison nouvelle *Sophora tomentosa* subsp. *occidentalis* (L.) Brummitt (in Kirkia 5 : 265. 1966), ainsi attribuée, mais publiée dans un article sous l'autorité conjointe de Brummitt & Gillett.

Ex. 8. La citation appropriée de l'auteur pour *Baloghia pininsularis* (voir l'Art. 37 Ex. 2) est Guillaumin, et non McPherson & Tirel, parce que le nom et la description validante étaient attribués à Guillaumin dans le protologue.

Note 1. Lorsque l'autorité d'un nom diffère de l'autorité de la publication dans laquelle il est validement publié, l'une et l'autre sont parfois citées reliées par le mot « in ». Dans de tels cas, « in » et ce qui le suit font partie d'une citation bibliographique qu'il vaut mieux omettre, à moins que la citation complète soit mentionnée.

Ex. 9. La description originale de la nouvelle espèce *Verrucaria aethiobola* Wahlenb. (in Acharius, Methodus, Suppl. : 17. 1803) est attribuée par Acharius à « Wahlenb. Msc. », et le nom lui-même est attribué à « Wahlenb. » (non pas dans le texte du Supplément mais dans l'index au Methodus, p. 392). Le nom est donc cité convenablement comme *V. aethiobola* Wahlenb., et non pas sous la forme *V. aethiobola* « Wahlenb. in Acharius » (à moins qu'il ne soit suivi par une citation bibliographique à l'endroit de publication), et certainement pas sous la forme *V. aethiobola* « Wahlenb. ex Ach. »

46.3. Au sens du présent Article, l'attribution est une association directe du nom d'une ou de plusieurs personnes avec le nom nouveau ou la description ou diagnose d'un taxon. La mention d'un nom d'auteur dans une liste de synonymes n'est pas une attribution, ni la référence à un basionyme ou un synonyme remplacé, y compris les erreurs bibliographiques, ni la référence à un homonyme, ni une erreur formelle.

Ex. 10. *Hypnum crassinervium* Wilson (1833) n'a pas été attribué à Taylor par Wilson en citant « *Hypnum crassinervium* Dr. Taylor's MS » dans la liste des synonymes.

Ex. 11. *Lichen debilis* Sm. (1812) n'a pas été attribué à Turner et Borrer par Smith en citant « *Calicium debile* Turn. et Borr. Mss. » comme synonyme.

Ex. 12. Lorsque Opiz (1852) a écrit « *Hemisphace* Benth » il n'a pas attribué le nom générique à Benth mais il a fourni une référence indirecte au basionyme, *Salvia* sect. *Hemisphace* Benth. (voir l'Art. 32 Ex. 5).

Ex. 13. Lorsque Brotherus (1907) a publié « *Dichelodontium nitidulum* Hooker & Wilson » il a fourni une référence indirecte au basionyme *Leucodon nitidulus* Hook. f. & Wilson, et n'a pas attribué la combinaison nouvelle à Hooker et Wilson. Il leur a cependant attribué le nom de son nouveau genre publié simultanément, *Dichelodontium*.

Ex. 14. Lorsque Sirodot (1872) a écrit « *Lemanea* Bory » il a publié en fait un homonyme postérieur (voir l'Art. 48 Ex. 1). Sa référence à Bory n'est donc pas une attribution de cet homonyme postérieur, *Lemanea* Sirodot, à Bory.

46.4. Le nom d'un taxon nouveau doit être attribué à l'auteur ou aux auteurs de la publication dans laquelle il a paru si le seul nom mais pas la description ou diagnose validante a été attribué à un ou des auteurs différents. Une combinaison nouvelle ou un nomen novum doivent être attribués à l'auteur ou aux auteurs de la publication dans laquelle ils ont paru, même s'ils sont attribués à un ou des auteurs différents, lorsqu'aucune déclaration n'est faite indiquant la contribution, d'une manière ou d'une autre, de ces auteurs à la publication. Dans les deux cas, cependant, l'autorité telle qu'attribuée, suivie du mot « ex », peut être insérée devant le(s) nom(s) de l'auteur ou des auteurs qui publient.

Ex. 15. Seemann (1865) a publié *Gossipium tomentosum* « Nutt. mss. », suivi d'une description validante non attribuée à Nuttall ; le nom peut être cité *Gossipium tomentosum* Nutt. ex Seem. ou *G. tomentosum* Seem.

Ex. 16. Le nom *Lithocarpus polystachyus* publié par Rehder (1919) était fondé sur *Quercus polystachya* A. DC. (1864), attribué par Candolle à « Wall. ! list n. 2789 » mais il s'agissait en fait d'un nomen nudum ; La combinaison de Rehder peut être citée *L. polystachyus* (Wall. ex A. DC.) Rehder ou *L. polystachyus* (A. DC.) Rehder.

Ex. 17. *Lilium tianschanicum* a été décrit par Grubov (1977) comme espèce nouvelle et son nom attribué à Ivanova ; comme il n'y a pas d'indication que Ivanova a fourni la description validante, le nom peut être cité *L. tianschanicum* N. A. Ivanova ex Grubov ou *L. tianschanicum* Grubov.

Ex. 18. Dans un article de Boufford, Tsi & Wang (1990) le nom *Rubus fanjingshanensis* a été attribué à Lu sans indication qu'il ait fourni la description ; le nom devrait être attribué à Boufford & al. ou à L. T. Lu ex Boufford & al.

Ex. 19. Green (1985) a attribué la combinaison nouvelle *Tersonia cyathiflora* à « (Fenzl) A. S. George » ; comme Green ne mentionne nulle part que George a contribué d'une manière quelconque, l'auteur de la combinaison doit être cité A. S. George ex J. W. Green ou simplement J. W. Green.

Ex. 20. Cependant, R. Brown est accepté comme l'auteur des traitements des genres et des espèces paraissant sous son nom dans *Hortus kewensis*, ed. 2 de Aiton (1810-1813), même quand les nouveaux noms ou les descriptions les validant ne lui sont pas explicitement attribués. Dans un post-scriptum à ce travail (op. cit. 5 : 532. 1813), Aiton écrivait : « Beaucoup de nouvelle matière a été ajoutée par [Robert Brown]... la plus grande partie de ses améliorations peut être distinguée par la signature Brown mss. » Cette dernière phrase exprime donc une annonce de paternité et non simplement une ascription. Par exemple, la combinaison *Oncidium triquetrum*, basée par la référence indirecte à *Epidendrum triquetrum* Sw. (1788), doit être cité comme *O. triquetrum* (Sw.) R. Br. (1813) et ne pas être attribué à « R. Br. ex Aiton », ou à Aiton seul, parce que dans le titre générique Brown est crédité avec la paternité du traitement de *Oncidium*.

46.5. La citation d'un auteur qui a publié un nom avant le point de départ (starting point) du groupe concerné peut être indiquée en usant du mot « ex ». Pour les groupes dont le point de départ est plus tardif que 1753, quand un nom antérieur au point de départ a vu son rang ou sa position taxinomique modifiée par le premier auteur qui l'a publié validement, le nom de l'auteur antérieur au point de départ peut être ajouté entre parenthèses, suivi de « ex ».

Ex. 21. Linnaeus (1754) a attribué le nom *Lupinus* à Tournefort, son auteur avant le point de départ ; le nom peut être cité *Lupinus* Tourn. ex L. (1753) ou *Lupinus* L. (voir Art. 13.4).

Ex. 22. *Lyngbya glutinosa* C. Agardh (Syst. Alg. : 73. 1824) a été adopté par Gomont dans la publication qui constitue le point de départ pour les « *Nostocaceae heterocystee* » (in Ann. Sci. Nat., Bot., ser. 7, 15 : 339. 1892) sous la forme *Hydrocoleum glutinosum*. Le nom peut être cité *H. glutinosum* (C. Agardh) ex Gomont.

46.6. Pour déterminer la citation correcte du nom d'auteur, seuls les éléments de preuve issus de la publication même (tels que définis dans l'Art. 35.5) dans laquelle le nom est validement publié peuvent être acceptés. Ces éléments de preuve peuvent être l'attribution du nom, les commentaires faits dans l'introduction, le titre, les remerciements, ainsi que des distinctions typographiques ou de style dans le texte.

Ex. 23. Les noms d'abord publiés dans *Illustrated flora of the northern United States* de Britton & Brown (1896-1898 ; ed. 2, 1913) doivent, à moins qu'ils ne soient attribués à Britton seul (voir l'Art. 46.2), être attribués à « Britton & A. Br. », puisque la page de titre attribue l'ouvrage entier aux deux auteurs, même si on admet généralement que A. Brown n'a pas participé à sa rédaction.

Ex. 24. Bien que les descriptions dans l'*Hortus kewensis* de Aiton (1789) soient généralement considérées comme écrites par Solander ou Dryander, les noms de taxons nouveaux publiés dans cet ouvrage doivent être attribués à Aiton, auteur formel de l'ouvrage, sauf lorsqu'un nom et sa description y sont tous deux attribués à quelqu'un d'autre.

Ex. 25. Le nom *Andreaea angustata* a été publié dans l'ouvrage de Limpricht (1885) avec la mention « nov. sp. Lindb. in litt. ad Breidler 1884 », mais il n'y a pas de preuve interne que Lindberg ait fourni une description validante. L'autorité, par conséquent, doit être citée « Limpr. » or « Lindb. ex Limpr. »

Note 2. L'évidence externe peut être employée pour déterminer l'autorité de nouveaux noms et de combinaisons incluses dans une publication ou un article pour laquelle il n'y a aucune évidence interne de l'autorité.

Ex. 26. Aucune autorité n'apparaît nulle part dans le travail connu comme « Cat. Pl. Upper Louisiana. 1813 », un catalogue de plantes disponible du Fraser Brothers Nursery. Basé sur évidence externe (cf. Stafleu & Cowan in Regnum Veg. 105 : 785. 1981), l'autorité du document, et des nouveaux noms tels que *Oenothera macrocarpa* qui sont y sont publiés, sont attribués à Thomas Nuttall.

Ex. 27. Le livre qui paraissait sous le titre *Vollständiges systematisches Verzeichniß aller Gewächse Teutschlandes...* (Leipzig 1782) ne comportait aucune autorité explicite mais est attribuée à « einem Mitgliede der Gesellschaft Naturforschender Freunde ». L'évidence externe peut être employée pour déterminer que G. A. Honckeny est l'auteur du travail et des nouveaux noms qui y paraissent (e.g. *Poa vallesiana* Honck., *Phleum hirsutum* Honck. ; voir cependant l' Art. 23 Ex. 14), comme l'a fait Pritzel (Thes. Lit. Bot. : 123. 1847).

Note 3. Les auteurs qui publient des noms nouveaux et qui souhaitent indiquer que les noms d'autres personnes suivis de « ex » peuvent précéder le leur dans la citation d'auteur, peuvent adopter la citation du « ex » dans le protologue.

Ex. 28. En validant le nom *Nothotsuga*, Page (1989) l'a cité « *Nothotsuga* H.-H. Hu ex C. N. Page », en faisant remarquer qu'en 1951 Hu l'avait publié comme nomen nudum; le nom peut être attribué à Hu ex C. N. Page ou simplement à C. N. Page.

Ex. 29. Atwood (1981) a attribué le nom d'une espèce nouvelle *Maxillaria mombachoënsis*, à « Heller ex Atwood », avec une note indiquant qu'elle avait à l'origine été nommée par Heller, depuis décédé ; le nom peut être attribué à A. H. Heller ex J. T. Atwood ou simplement J. T. Atwood.

Recommandation 46A

46A.1. Dans le cadre de la citation des auteurs, les particules indiquant l'anoblissement (voir la Rec. 60C.4 (d-e)) doivent être supprimées à moins d'être une partie inséparable du nom.

Ex. 1. Lam. pour J. B. P. A. Monet Chevalier de Lamarck, mais De Wild. pour E. De Wildeman).

46A.2 Quand un nom dans une citation d'auteur est abrégé, l'abréviation devrait être assez longue pour être distinctive, et devrait normalement se terminer avec une consonne qui, dans le nom entier, précède une voyelle. Les premières lettres devraient être données sans aucune omission, mais une des dernières consonnes caractéristiques du nom peuvent être ajoutées quand c'est habituel.

Ex. 2. L. pour Linnaeus ; Fr. pour Fries ; Juss. pour Jussieu ; Rich. pour Richard ; Bertol. pour Bertoloni, pour le distinguer de Bertero ; Michx. pour Michaux, pour le distinguer de Micheli.

46A.3. Les prénoms et les désignations accessoires propres à distinguer deux botanistes de même nom devraient s'abrégés de la même manière.

Ex. 3. R. Br. pour Robert Brown ; A. Juss. pour Adrien de Jussieu ; Burm. f. pour Burman filius ; J. F. Gmel. pour Johann Friedrich Gmelin, J. G. Gmel. pour Johann Georg Gmelin, C. C. Gmel. pour Carl Christian Gmelin, S. G. Gmel. pour Samuel Gottlieb Gmelin ; Müll. Arg. pour Jean Müller argoviensis (d'Aargau).

46A.4. Si l'usage a consacré l'abréviation d'un nom d'une autre manière, il est recommandé de se conformer à cet usage.

Ex. 4. DC. pour Augustin Pyramus De Candolle, St.-Hil. pour Saint-Hilaire

Note 1. L'ouvrage *Authors of plant names* de Brummitt & Powell (1992) fournit des abréviations standards dépourvues d'ambiguïté, conformes à la présente Recommandation, pour un grand nombre d'auteurs de noms de plantes. Ces citations d'auteurs ont été suivies tout au long du présent *Code*.

Recommandation 46B

46B.1. En citant l'auteur du nom scientifique d'un taxon, la « romanisation » du nom du ou des auteurs qui est proposée dans la publication originale devrait normalement être acceptée. Si un auteur n'a pas indiqué de « romanisation », ou si à différentes périodes il a utilisé des formules différentes, celle pour laquelle la préférence de l'auteur est connue, ou celle qu'il a le plus fréquemment adoptée, devrait être acceptée. À défaut d'une telle information, le nom de l'auteur devrait être transcrit conformément à une norme internationale disponible.

46B.2. Les auteurs de noms scientifiques dont le nom personnel n'est pas écrit en caractères romains devraient translittérer leur nom de préférence (mais pas obligatoirement) conformément à une norme internationale disponible et, pour simplifier les problèmes typographiques, éviter les signes diacritiques. Si les auteurs ont choisi une transcription de leur nom personnel, ils devraient, par la suite, l'utiliser de manière constante. Autant que possible, les auteurs ne devraient pas permettre aux éditeurs de modifier la « romanisation » de leur nom personnel.

Recommandation 46C

46C.1. Si un nom a été publié conjointement par deux auteurs, leurs deux noms devraient être cités, reliés par le mot « et » ou par une esperluète (&).

Ex. 1. *Didymopanax gleasonii* Britton et Wilson (ou Britton & Wilson).

46C.2. Si un nom a été publié conjointement par plus de deux auteurs, la citation devrait être limitée au nom du premier, suivi de « et al. » ou « & al. », sauf dans la publication originale.

Ex. 2. *Lapeirousia erythrantha* var. *welwitschii* (Baker) Geerinck, Lisowski, Malaisse & Symoens (in Bull. Soc. Roy. Bot. Belgique 105 : 336. 1972) devrait être cité comme *L. erythrantha* var. *welwitschii* (Baker) Geerinck & al.

Recommandation 46D

46D.1. Les auteurs devraient citer leur propre nom après chaque nouveau nom de taxon qu'ils publient plutôt que de se référer à eux-mêmes à l'aide d'expressions telles que « nobis » (nob.) ou « mihi » (m.).

Article 47

47.1. Une modification des caractères diagnostiques ou de la délimitation d'un taxon, sans exclusion du type, n'autorise pas la modification de la citation de l'auteur du nom du taxon.

Ex. 1. Lorsque le matériel original de *Arabis beckwithii* S. Watson (1887) est attribué à deux espèces différentes, comme par Munz (1932), l'espèce qui n'inclut pas le lectotype doit porter un nom différent (*A. shockleyi* Munz), mais l'autre continue à se nommer *A. beckwithii* S. Watson.

Ex. 2. *Myosotis* selon la révision de Brown diffère du genre original circonscrit par Linné, mais le nom de genre reste *Myosotis* L. car le type du nom est toujours inclus dans le genre (on peut le citer *Myosotis* L. emend. R. Br. : voir la Rec. 47A).

Ex. 3. L'espèce de définition variable qui inclut les types de *Centaurea jacea* L. (1753), *C. amara* L. (1763) et un nombre changeant d'autres noms d'espèces se nomme toujours *C. jacea* L. (ou L. emend. Coss. & Germ., L. emend. Vis., ou L. emend. Godr., selon le cas : voir la Rec. 47A).

Recommandation 47A

47A.1. Si une modification telle que mentionnée à l'Art. 47 est importante, sa nature peut être indiquée au moyen d'expressions, éventuellement abrégées, telles que « emendavit » (emend.) (suivi du nom de l'auteur responsable de la modification) « mutatis characteribus » (mut. char.), « pro parte » (p. p.), « excluso genere » ou « exclusis generibus » (excl. gen.), « exclusa specie » ou « exclusis speciebus » (excl. sp.), « exclusa varietate » ou « exclusis varietatibus » (excl. var.), « sensu amplo » (s. ampl.), « sensu lato » (s. l.), « sensu stricto » (s. str.), etc.

Ex. 1. *Phyllanthus* L. emend. Müll. Arg. ; *Globularia cordifolia* L. excl. var. (emend. Lam.).

Article 48

48.1. Si un auteur adopte un nom préexistant mais exclut explicitement son type original, on considère qu'il a publié un homonyme postérieur, attribuable à lui seul. De même, si un auteur en adoptant un nom se réfère en apparence à un basionyme mais en exclut explicitement le type, on considère qu'il a publié un nom nouveau, attribuable à lui seul. L'exclusion peut s'opérer par inclusion explicite et simultanée du type dans un autre taxon par le même auteur (voir aussi l'Art. 59.6).

Ex. 1. Sirodot (1872) plaçait le type de *Lemanea* Bory (1808) dans *Sacheria* Sirodot (1872) ; de ce fait, *Lemanea*, tel que traité par Sirodot (1872), doit être cité *Lemanea* Sirodot non Bory et non *Lemanea* Bory emend. Sirodot.

Ex. 2. Le nom *Amorphophallus campanulatus* Decne. (1834), était en apparence fondé sur la désignation illégitime *Arum campanulatum* Roxb. (1819). Cependant, le type de ce dernier était explicitement exclu par Decaisne, et son nom est par conséquent le nom légitime d'une espèce nouvelle, qui ne doit être attribuée qu'à lui.

Ex. 3. *Cenomyce ecmocyna* Ach. (1810) est un nom superflu pour *Lichen gracilis* L. (1753), de même que *Scyphophora ecmocyna* Gray (1821), le type de *L. gracilis* étant toujours inclus. Cependant, en proposant la combinaison *Cladonia ecmocyna*, Leighton (1866) a explicitement exclu ce type et a en conséquence, publié un nom nouveau légitime *Cladonia ecmocyna* Leight.

Note 1. L'application erronée d'une nouvelle combinaison à un taxon différent, mais sans exclusion explicite du type du basionyme est traitée à l'Art. 7.4.

Note 2. Le maintien d'un nom dans un sens excluant son type d'origine, ou son type désigné en fonction des Art. 7 à 10, n'est possible que par la conservation (voir l'Art. 14.9).

Article 49

49.1. Si un genre ou un taxon de rang inférieur change de rang, mais conserve son nom ou son épithète finale, on cite, entre parenthèses, l'auteur du nom légitime antérieur qui fournit l'épithète (l'auteur du basionyme) et, à la suite, l'auteur qui a effectué le changement (l'auteur du nouveau nom). Il en va de même si un taxon de rang inférieur au genre est transféré dans un autre genre ou dans une autre espèce, avec ou sans changement de rang.

Ex. 1. *Medicago polymorpha* var. *orbicularis* L. (1753), élevé au rang d'espèce, doit être cité *Medicago orbicularis* (L.) Barta. (1776).

Ex. 2. *Anthyllis* sect. *Aspalathoides* DC. (1825) élevé au rang de genre tout en conservant l'épithète *Aspalathoides* comme nom, se cite : *Aspalathoides* (DC.) K. Koch (1853).

Ex. 3. Transféré dans *Tephrosieris* (Rchb.) Rchb., *Cineraria* sect. *Eriopappus* Dumort. (Fl. Belg. 65. 1827) se cite : *T.* sect. *Eriopappus* (Dumort.) Holub (in Folia Geobot. Phytotax. Bohem. 8 : 173. 1973).

Ex. 4. Transféré dans *Helianthemum* Mill., *Cistus aegyptiacus* L. (1753) se cite : *Helianthemum aegyptiacum* (L.) Mill. (1768).

Ex. 5. *Fumaria bulbosa* var. *solida* L. a été élevé au rang spécifique comme *F. solida* (L.) Mill. (1771). Le nom de cette espèce, transférée dans *Corydalis* DC., se cite : *C. solida* (L.) Clairv. (1811), et non : *C. solida* (Mill.) Clairv.

Ex. 6. Cependant, *Pulsatilla montana* var. *serbica* W. Zimm. (in Feddes Repert. Spec. Nov. Regni Veg. 61 : 95. 1958), initialement placée dans *P. montana* subsp. *australis* (Heuffel) Zämelis, conserve la même citation d'auteur s'il est placé dans *P. montana* subsp. *dacica* Rummelsp. (voir l'Art. 24.1) et ne se cite pas : var. *serbica* « (W. Zimm.) Rummelsp. » (Feddes Repert. 71 : 29. 1965).

Ex. 7. *Salix* subsect. *Myrtilloides* C. K. Schneid. (Ill. Handb. Laubholz. 1 : 63. 1904), initialement placé dans *S.* sect. *Argenteae* W. D. J. Koch, conserve la même citation d'auteur s'il est placé dans *S.* sect. *Glaucæ* Pax et ne se cite pas : *S.* subsect. *Myrtilloides* « (C. K. Schneid.) Dorn » (in Canad. J. Bot. 54 : 2777. 1976).

Note 1. L'Art. 46.5 règle le cas des citations d'auteur entre parenthèses avant le mot « ex », s'agissant de noms dans les groupes dont le point de départ est postérieur à 1753.

Article 50

50.1. Si un taxon au rang d'espèce ou un taxon de rang inférieur est transféré d'une catégorie non-hybride à une catégorie hybride de même rang (Art. H.10.2), ou vice versa, la citation d'auteur reste sans changement, mais peut être suivie d'une indication entre parenthèses de la catégorie d'origine.

Ex. 1. *Stachys ambigua* Sm. (1809) a été publié pour un nom d'espèce. Traité comme nom d'hybride, il peut être cité *Stachys* ×*ambigua* Sm. (pro sp.).

Ex. 2. Le nom binomial *Salix* ×*glaucops* Andersson (1868), à sa publication, s'appliquait à un hybride. Plus tard, Rydberg (in Bull. New York Bot. Gard. 1 : 270. 1899) a considéré ce taxon comme une espèce. Si l'on accepte ce point de vue, on peut citer *Salix glaucops* Andersson (pro hybr.).

SECTION 4. Recommandations générales relatives aux citations

Recommandation 50A

50A.1. La citation d'un nom publié comme synonyme et donc invalide devrait être suivie de l'expression « comme synonyme » ou « pro syn. »

Recommandation 50B

50B. 1. En citant un nomen nudum, on devrait indiquer son statut en ajoutant les mots « nomen nudum » ou « nom. nud. »

Ex. 1. « *Carex bebbii* » (Olney, Car. Bor.-Am. 2: 12. 1871), publié sans diagnose ni description, devrait être cité comme *Carex bebbii* Olney, nomen nudum (ou nom. nud.).

Recommandation 50C

50C. 1. La citation d'un homonyme postérieur devrait être suivie du nom de l'auteur de l'homonyme antérieur précédé par le mot « non », de préférence avec indication de la date de publication. Dans certains cas, il est à conseiller de citer en outre d'autres homonymes éventuels, précédés du mot « nec ».

Ex. 1. *Ulmus racemosa* Thomas, Amer. J. Sci. Arts 19 : 170. 1831, non Borkh. 1800 ; *Lindera* Thunb., Nov. Gen. Pl. 64. 1783, non Adans. 1763 ; *Bartlingia* Brongn. in Ann. Sci. Nat. (Paris) 10 : 373. 1827, non Rchb. 1824 nec F. Muell. 1882.

Recommandation 50D

50D.1. Les erreurs d'interprétation ne devraient pas être insérées dans les synonymies, mais ajoutées à la suite. Tout nom mal appliqué devrait être signalé par l'expression « auct. non », suivie du nom de l'auteur original et des citations bibliographiques concernant l'erreur d'interprétation.

Ex. 1. *Ficus stortophylla* Warb. in Ann. Mus. Congo Belge, B, Bot. ser. 4, 1: 32 1904. *F. irumuënsis* De Wild., Pl. Bequaert. 1 : 341. 1922. « *F. exasperata* » auct. non Vahl : De Wildeman & T. Durand, Ann. Mus. Congo Belge, B, Bot. ser. 2, 1: 54. 1899 ; De Wildeman, Miss. Em. Laurent : 26. 1905 ; T. Durand & H. Durand, Syll. Fl. Congol. : 505. 1909.

Recommandation 50E

50E.1. Si un nom de famille, de genre ou d'espèce, est accepté comme nomen conservandum (voir l'Art. 14 et l'App. II-III), l'abréviation « nom. cons. » devrait être ajoutée dans une citation complète.

Ex. 1. *Protea* L., Mant. Pl. 187. 1771, nom. cons., non L. 1753 ; *Combretum* Loefl. (1758), nom. cons. [= *Grislea* L. 1753].

50E.2. Si un nom a été adopté par Fries ou par Persoon, et en conséquence sanctionné (voir l'Art. 13.1 (d) et 7.8), « : Fr. » ou « : Pers. » devrait être ajouté dans la citation complète. La même convention devrait être employée pour le basionyme du nom sanctionné, s'il y en a un, et pour toutes les combinaisons basées indistinctement sur le nom sanctionné ou son basionyme.

Ex. 2. *Boletus piperatus* Bull. (Herb. France : t. 451, f. 2. 1790) a été accepté dans Fries (Syst. Mycol. 1 : 388. 1821) et a été ainsi sanctionné. On peut donc le citer *B. piperatus* Bull. : Fr., et la combinaison subséquente basée sur lui, comme *Chalciporus piperatus* (Bull. : Fr.) Bataille.

Ex. 3. *Agaricus sarcocephalus* Fr. 1815: Fr. fut sanctionné comme *Agaricus compactus* [sans rang] *sarcocephalus* (Fr. : Fr.) Fr. 1821 ; *Psathyrella sarcocephala* (Fr. : Fr.) Singer est une combinaison subséquente basée sur lui.

Recommandation 50F

50F.1. Si un nom est cité avec des altérations de la forme exacte sous laquelle il a été publié à l'origine, il est bon d'ajouter cette dernière, de préférence entre guillemets, dans la citation complète.

Ex. 1. *Pyrus calleryana* Decne. (*P. mairei* H. Lévl. in Repert. Spec. Nov. Regni Veg. 12 : 189. 1913, « *Pirus* »).

Ex. 2. *Zanthoxylum cribratum* Spreng., Syst. Veg. 1 : 946. 1825, « *Xanthoxylon* ». (*Z. caribaeum* var. *floridanum* (Nutt.) A. Gray in Proc. Amer. Acad. Arts 23 : 225. 1888, « *Xanthoxylum* »).

Ex. 3. *Spathiphyllum solomonense* Nicolson in Amer. J. Bot. 54 : 496. 1967, « *solomonensis* ».

CHAPITRE V. REJET DES NOMS

Article 51

51.1. Un nom légitime ou son épithète ne doivent pas être rejetés parce qu'ils sont mal choisis ou peu harmonieux, parce que d'autres sont mieux connus et leur seraient préférables (voir cependant l'Art. 56.1), ou parce qu'ils ont perdu leur signification première, ou (chez les champignons pléomorphes dont les noms sont régis par l'Art. 59) parce que le nom générique n'est pas en accord avec la morphologie représentée par son type.

Ex. 1. Cette règle a été violée dans les cas suivants : quand on a changé *Staphylea* en *Staphylis*, *Tamus* en *Thamnos*, *Thamnus* ou *Tamnus*, *Mentha* en *Minthe*, *Tillaea* en *Tillia*, *Vincetoxicum* en *Alexitoxicum*, *Orobanche rapum* en *O. sarothamnophyta*, *O. columbariae* en *O. columbarihaerens*, *O. artemisiae* en *O. artemisiepiphyta*.

Ex. 2. *Ardisia quinqueгона* Blume (1825) n'est pas à changer en *A. pentagona* A. DC. (1834), bien que l'épithète spécifique *quinqueгона*, réunisse des noms latins et grecs (en contradiction avec la Rec. 23A.3(c)).

Ex. 3. Le nom *Scilla peruviana* L. (1753) ne doit pas être rejeté parce que l'espèce ne croît pas au Pérou.

Ex. 4. Le nom *Petrosimonia oppositifolia* (Pallas) Litv. (1911), fondé sur *Polycnemum oppositifolium* Pallas (1771), ne doit pas être rejeté sous prétexte que l'espèce possède des feuilles partiellement opposées, partiellement alternes et malgré l'existence d'une espèce affine, *Petrosimonia brachiata* (Pallas) Bunge, dont les feuilles sont toutes opposées.

Ex. 5. *Richardia* L. (1753) ne doit pas être changé en *Richardsonia*, comme le fit Kunth (1818), bien que le nom fut à l'origine dédié au botaniste britannique Richardson.

Article 52

52.1. Un nom, à moins qu'il ne soit conservé (Art. 14) ou sanctionné (Art. 15), est à rejeter comme illégitime si, à sa publication, il était superflu du point de vue de la nomenclature, c'est-à-dire s'il était appliqué à un taxon qui, tel que délimité par son auteur, incluait explicitement le type (tel que décrit à l'Art. 52.2) du nom qui s'imposait ou dont l'épithète aurait dû être adoptée selon les règles (voir cependant l' Art. 52.3).

52.2. Au sens de l'Art. 52.1, l'inclusion explicite du type d'un nom est effectuée par la citation (a) de l'holotype selon l'Art. 9.1 ou du type original selon l'Art. 10 ou de tous les syntypes selon l'Art. 9.4 ou de tous les éléments susceptibles d'être choisis comme types selon l'Art. 10.2 ; ou (b) du type précédemment désigné selon l'Art. 9.9 à 9.11 ou 10.2 ; (c) du type précédemment conservé selon l'Art. 14.9 ; ou (d) des illustrations de ceux-ci. Elle est également effectuée (d) par la citation du nom lui-même, à moins que son type en soit simultanément exclu explicitement ou implicitement.

Ex. 1. Le nom générique *Cainito* Adanson (1763) est illégitime car il s'agit d'un nom superflu pour *Chrysophyllum* L. (1753), qu'Adanson citait en synonyme.

Ex. 2. *Chrysophyllum sericeum* Salisb. (1796) est illégitime, puisqu'il fait double emploi avec *C. cainito* L. (1753) que Salisbury citait en synonyme.

Ex. 3. Par contre, *Salix myrsinifolia* Salisb. (1796) est légitime, ayant été explicitement fondé sur *S. myrsinites* au sens de Hoffmann (Hist. Salic. III. 71. 1787), mauvaise application du nom *S. myrsinites* L. (1753).

Ex.4. *Picea excelsa* Link (1841) est illégitime, car il est fondé sur *Pinus excelsa* Lam. (1778), nom superflu pour *Pinus abies* L. (1753). Dans le genre *Picea*, le nom correct est *Picea abies* (L.) H. Karst. (1881).

Ex. 5. En revanche, *Cucubalus latifolius* Mill. et *C. angustifolius* Mill. ne sont pas des noms illégitimes, bien que ces espèces soient maintenant réunies à l'espèce dotée d'un nom antérieur *C. behen* L. (1753) : *C. latifolius* et *C. angustifolius*, tels que définis par Mill. (1768) n'incluaient pas le type de *C. behen* L., nom qu'il adoptait pour une espèce distincte.

Ex. 6. Exclusion explicite du type : Dandy, en publiant le nom *Galium tricornutum* Dandy (in *Watsonia* 4: 47. 1957) cita *G. tricorne* Stokes (1787) pro parte comme synonyme, mais exclut explicitement le type de ce dernier.

Ex. 7. Exclusion du type de façon implicite : *Tmesipteris elongata* Dangeard (in *Botaniste* 2 : 213. 1891) fut publié comme espèce nouvelle, mais *Psilotum truncatum* R. Br. était cité en synonymie. Cependant, à la page suivante, on découvre que *T. truncata* (R. Br.) Desv. est considérée comme une espèce à part et deux pages plus loin les deux sont distinguées dans une clef, ce qui indique que le synonyme cité signifiait soit un « *P. truncatum* R. Br. pro parte », soit « *P. truncatum* auct. non R. Br. »

Ex. 8. Exclusion du type de façon implicite : *Solanum torvum* Sw. (Prodr. 47. 1788) fut publié avec une diagnose nouvelle mais *S. indicum* L. (1753) était cité en synonymie. Swartz, conformément à son habitude dans son *Prodromus*, indiqua où l'espèce devait être insérée dans la plus récente édition [ed. 14, par Murray] du *Systema Vegetabilium* de Linné. *S. torvum* devait être intercalé entre les espèces 26 (*S. insanum*) et 27 (*S. ferox*) ; le numéro du *S. indicum* dans cette édition du *Systema* est 32. *S. torvum* est ainsi un nom légitime.

Note 1. L'inclusion, avec une expression de doute, d'un élément dans un taxon nouveau, par exemple la citation d'un nom avec un point d'interrogation, ne rend pas le nom du nouveau taxon nomenclaturalement superflu.

Ex. 9. Le protologue de *Blandfordia grandiflora* R. Br. (1810) inclut, en synonymie, « *Aletris punicea*. *Labill. nov. holl.* 1. p. 85. t. 111 ? », pour indiquer que la nouvelle espèce pourrait être la même qu'*Aletris punicea* précédemment publié par Labillardière (1805). *B. grandiflora* n'en est pas moins un nom légitime.

Note 2. L'inclusion dans un nouveau taxon d'un élément qui a été ultérieurement désigné comme le type d'un nom qui, ainsi typifié, aurait dû être adopté, ou dont l'épithète aurait dû être adoptée, ne rend pas, de ce fait, le nom du nouveau taxon illégitime.

Ex. 10. *Leccinum* Gray (1821) n'inclut pas tous les types potentiels (en fait, aucun) de *Boletus* L. (1753) et ainsi n'est pas illégitime, bien qu'il incluait, comme *L. edule* (Bull. Fr.) Gray, le type conservé postérieurement de *Boletus*, *B. edulis* Bull. : Fr.

52.3. Un nom nomenclaturalement superflu au moment de sa publication n'est pas illégitime s'il dérive d'un basionyme qui est légitime ou s'il est fondé sur le radical d'un nom générique légitime. Il est incorrect au moment de sa publication, mais il peut devenir correct plus tard.

Ex. 11. *Chloris radiata* (L.) Sw. (1788), fondé sur *Agrostis radiata* L. (1759), était nomenclaturalement superflu à sa publication puisque Swartz citait entre autres, comme synonyme, *Andropogon fasciculatus* L. (1753). Cependant, dans le genre *Chloris*, c'est le nom correct pour *Agrostis radiata*, si l'on considère comme l'a fait Hackel (in Candolle & Candolle, *Monogr. Phan.* 6 : 177. 1889) *Andropogon fasciculatus* comme une espèce différente.

Ex. 12. Le nom de genre *Hordelymus* (K. Jess.) K. Jess. (1885), fondé sur le nom légitime *Hordeum* subg. *Hordelymus* K. Jess. (Deutschl. Gräser 202. 1863), était superflu au moment de sa publication, car son type, *Elymus europaeus* L., est également le type de *Cuviera* Koeler (1802). *Cuviera* Koeler a depuis été rejeté au bénéfice de son homonyme postérieur *Cuviera* DC., et *Hordelymus* peut maintenant être utilisé comme nom correct, si on distingue un genre comprenant *Elymus europaeus* L.

Note 3. En aucun cas une indication de parenté accompagnant la publication d'un nom d'hybride ne peut rendre le nom superflu (voir l'Art. H.5).

Ex. 13. Le nom *Polypodium ×shivasiae* Rothm. (1962) fut proposé pour les hybrides entre *P. australe* Fée et *P. vulgare* subsp. *prionodes* (Asch.) Rothm., tandis que simultanément l'auteur acceptait *P. ×font-queri* Rothm. (1936) pour les hybrides entre *P. australe* et *P. vulgare* L. subsp. *vulgare*. En vertu de l'Art. H.4.1, *P. ×shivasiae* est un synonyme de *P. ×font-queri* ; néanmoins, ce n'est pas un nom illégitime.

Article 53

53.1. A moins qu'il ne soit conservé (Art. 14) ou sanctionné (Art. 15), un nom de famille, de genre ou d'espèce est illégitime s'il est un homonyme postérieur, c'est-à-dire, s'il répète exactement un nom, fondé sur un type différent, qui était publié antérieurement de façon valide pour un taxon de même rang (voir aussi Art. 6 Note 1).

Ex. 1. Le nom *Tapeinanthus* Boiss. ex Benth. (1848), donné à un genre de *Labiatae*, est un homonyme postérieur de *Tapeinanthus* Herb. (1837), nom valablement publié antérieurement pour un genre d'*Amaryllidaceae*. *Tapeinanthus* Boiss. ex Benth. est donc indisponible à l'utilisation. Il a été renommé *Thuspeinanta* par T. Durand (1888).

Ex. 2. Le nom *Torreya* Arn. (1838) est un nomen conservandum, il est donc disponible à l'utilisation en dépit de l'existence de l'homonyme antérieur *Torreya* Raf. (1818).

Ex. 3. *Astragalus rhizanthus* Boiss. (1843) est un homonyme postérieur d'*Astragalus rhizanthus* Royle (1835), nom valablement publié ; il est de ce fait indisponible à l'utilisation. Boissier l'a renommé *A. cariensis* Boiss. (1849).

Note 1. Un homonyme ultérieur est indisponible pour l'emploi même si l'homonyme antérieur est illégitime ou est généralement traité comme un synonyme.

Ex. 4. *Zingiber truncatum* S. Q. Tong (1987) est illégitime, étant un homonyme ultérieur de *Z. truncatum* Stokes (1812), bien que ce dernier nom soit lui-même illégitime selon l'Art.52.1 parce que dans son protologue le nom *Amomum zedoaria* Christm. (1779) était cité en synonymie.

Ex. 5. Le nom *Amblyanthera* Müll. Arg. (1860) est un homonyme postérieur d'*Amblyanthera* Blume (1849), et est en conséquence indisponible à l'utilisation, bien qu'*Amblyanthera* Blume soit maintenant considéré comme synonyme de *Osbeckia* L. (1753).

53.2. Un nom sanctionné est illégitime s'il est l'homonyme postérieur d'un autre nom sanctionné (voir aussi l'Art. 15 Note 1).

53.3. Si deux ou plus de deux noms génériques ou spécifiques, fondés sur des types différents, se ressemblent au point de prêter à confusion (parce qu'ils s'appliquent à des taxons apparentés ou pour toute autre raison) ils doivent être traités comme des homonymes (voir aussi l'Art. 61.5).

Ex. 6. Noms traités comme des homonymes : *Astrostemma* Decne. (1838) et *Asterostemma* Benth. (1880) ; *Pleuripetalum* Hook. f. (1846) et *Pleuropetalum* T. Durand (1888) ; *Eschweilera* DC. (1828) et *Eschweilera* Boerl. (1887) ; *Skytanthus* Meyen (1834) et *Scytanthus* Hook. (1844).

Ex. 7. Les trois noms génériques *Bradlea* Adans. (1763), *Bradleja* Banks ex Gaertn. (1790), et *Braddleya* Vell. ((1827), tous dédiés à la mémoire de Richard Bradley, sont traités comme des homonymes, car seul l'un d'entre eux peut être utilisé sans grand risque de confusion.

Ex. 8. Les noms *Acanthoica* Lohmann (1902) et *Acanthoeca* W. N. Ellis (1930), désignant tous deux des flagellés, sont suffisamment semblables pour être considérés comme des homonymes (Taxon 22 : 313. 1973).

Ex. 9. Épithètes se ressemblant au point de prêter à confusion si elles sont combinées avec le même nom de genre ou d'espèce : *chinensis* et *sinensis* ; *ceylanica* et *zeylanica* ; *napaulensis*, *nepalensis* et *nipalensis* ; *polyanthemus* et *polyanthemus* ; *macrostachys* et *macrostachyus* ; *heteropus* et *heteropodus* ; *poikilantha* et *poikilanthos* ; *pteroides* et *pteroides* ; *trinervis* et *trinervius* ; *macrocarpon* et *macrocarpum* ; *trachycaulum* et *trachycaulon*.

Ex. 10. Noms qui ne risquent pas d'être confondus : *Rubia* L. (1753) et *Rubus* L. (1753) ; *Monochaetum* (DC.) Naudin (1845) et *Monochaete* Döll (1875) ; *Peponia* Grev. (1863) et *Peponium* Engl. (1897) ; *Iris* L. (1753) et *Iria* (Pers.) Hedw. (1806) ; *Desmostachys* Miers (1852) et *Desmostachya* (Stapf) Stapf (1898) ; *Symphostemon* Miers (1841) et *Symphostemon* Hiern (1900) ; *Gerrardina* Oliv. (1870) et *Gerardiina* Engl. (1897) ; *Urvillea* Kunth (1821) et *Durvillaea* Bory (1826) ; *Peltophorus* Desv. (1810 ; Gramineae) et *Peltophorum* (Vogel) Benth. (1840) ;

Leguminosae); *Senecio napeaefolius* (DC.) Sch.-Bip. (1845, « *napeaefolius* » ; voir Art. 60 Ex. 12) et *S. napifolius* MacOwan? (1890 ; les épithètes étant dérivées respectivement de *Napaea* et *Brassica napus*) ; *Lysimachia hemsleyana* Oliv. (1891) et *L. hemsleyi* Franch. (1895) (voir cependant la Rec. 23A.2) ; *Euphorbia peplis* L. (1753) et *E. peplus* L. (1753).

Ex. 11. Noms conservés à l'encontre de noms antérieurs traités comme des homonymes (voir l'Appendice IIIA) : *Lyngbya* Gomont (vs. *Lyngbyea* Sommerf.) ; *Columellia* Ruiz & Pav. (vs. *Columella* Lour.), commémorant tous deux Columella, l'auteur romain d'un traité sur l'agriculture ; *Cephalotus* Labill. (vs. *Cephalotos* Adans.) ; *Simarouba* Aubl. (contre *Simaruba* Boehm.).

- 53.4.** Les noms de deux subdivisions du même genre ou de deux taxons infraspécifiques compris dans la même espèce, même si ils sont de rangs différents, sont considérés comme homonymes s'ils ont la même épithète (ou des épithètes qui se ressemblent au point de prêter à confusion) et s'ils ne sont pas basés sur le même type.

Ex. 12. Les noms *Andropogon sorghum* subsp. *halepensis* (L.) Hack. et *A. sorghum* var. *halepensis* (L.) Hack. (in Candolle & Candolle, Monogr. Phan. 6 : 502. 1889) sont légitimes, car tous deux possèdent le même type et l'épithète peut être répétée conformément à la Recommandation 26A.1.

Ex. 13. *Anagallis arvensis* var. *caerulea* (L.) Gouan (Fl. Monsp. 30. 1765), fondé sur *A. caerulea* L. (1759), rend illégitime le nom *A. arvensis* subsp. *caerulea* Hartm. (Sv. Norsk Exc.-Fl. 32. 1846), fondé sur l'homonyme postérieur *A. caerulea* Schreber (1771).

Ex. 14. *Scenedesmus armatus* var. *brevicaudatus* (Hortob.) Pankow (in Arch. Protistenk. 132 : 153. 1986), fondé sur *S. carinatus* var. *brevicaudatus* Hortob. (in Acta Bot. Acad. Sci. Hung. 26 : 318. 1981), est un homonyme postérieur de *S. armatus* f. *brevicaudatus* L. S. Péterfi (in Stud. Cercet. Biol. (Bucharest), Ser. Biol. Veg. 15: 25. 1963) alors même que les deux noms s'appliquent à des taxons de rangs infraspécifiques différents. *Scenedesmus armatus* var. *brevicaudatus* (L. S. Péterfi) E. H. Hegew. (in Arch. Hydro-biol. Suppl. 60 : 393. 1982), cependant, n'est pas un homonyme postérieur puisqu'il est fondé sur le même type que *S. armatus* f. *brevicaudatus* L. S. Péterfi.

Note 2. La même épithète finale peut être employée dans les noms de subdivisions de genres différents et de taxons infraspécifiques dans des espèces différentes.

Ex. 15. *Verbascum* sect. *Aulacosperma* Murb. (Monogr. Verbascum: 34, 593. 1933) est licite, bien que le genre *Celsia* comporte une section antérieurement publiée qui s'appelle aussi *Aulacospermae* Murb. (Monogr. Celsia : 34, 56. 1926). Cependant, cet exemple n'est pas à imiter, puisqu'il est en contradiction avec la Recommandation 21B.2.

- 53.5.** Si la question se pose de savoir si des noms sont suffisamment semblables pour être confondus, une décision peut être demandée au Comité Général (voir la Division III) qui soumettra cette requête pour examen aux Comités compétents pour les groupes taxinomiques en question. Une recommandation peut alors être proposée à un Congrès International de Botanique qui, si elle est ratifiée, devra obligatoirement être suivie.

Ex. 16. Noms jugés susceptibles de créer la confusion et qui doivent donc être traités comme des homonymes : *Ficus gomelleira* Kunth (1847) et *F. gameleira* Standl. (1937) (Taxon 42 : 111. 1993) ; *Solanum saltense* S. Moore (1895) et *S. saltense* (Bitter) C. V. Morton (1944) (Taxon 42 : 434. 1993) ; *Balardia* Cambess. (1829 ; Caryophyllaceae) et *Ballardia* Montrouz. (1860 ; Myrtaceae) (Taxon 42 : 434. 1993).

Ex. 17. Noms jugés non susceptibles de créer la confusion : *Cathayea* Ohwi (1931 ; Flacourtiaceae) et *Cathaya* Chun & Kuang (1962 ; Pinaceae fossiles) (Taxon 36 : 429. 1987) ; *Cristella* Pat. (1887 ; Champignons) et *Christella* H. Lév. (1915 ; Pteridophyta) (Taxon 35 : 551. 1986) ; *Coluria* R. Br. (1823 ; Rosaceae) et *Colura* (Dumort.) Dumort. (1835 ; Hepaticae) (Taxon 42 : 433. 1993) ; *Acanthococcus* Hook. f. & Harv. (1845 ; Rhodophyta) et *Acanthococos* Barb. Rodr. (1900 ; Palmae) (Taxon 42 : 433. 1993) ; *Rauia* Nees & Mart. (1823 ; Rutaceae) et *Rauhia* Traub (1957 ; Amaryllidaceae) (Taxon 42 : 433. 1993).

- 53.6.** Si deux ou plusieurs homonymes sont d'égale priorité, le premier d'entre eux qui est adopté dans un texte effectivement publié (Art. 29 à 31) par un auteur qui rejette simultanément le ou les autres, est considéré comme ayant priorité. De même, si un auteur, dans un texte effectivement publié, propose d'autres noms pour tous ces homonymes sauf pour l'un, c'est celui-là qui est considéré comme ayant priorité.

Ex. 18. Linné a publié simultanément « 10. » *Mimosa cinerea* (Sp. Pl. : 517. 1753) et « 25. » *M. cinerea* (Sp. Pl. 520. 1753). En 1759, il a renommé l'espèce 10 *M. cineraria* L. et conservé le nom *M. cinerea* pour l'espèce 25, de sorte que ce dernier est considéré comme ayant la priorité sur son homonyme.

Ex. 19. Rouy & Foucaud (Fl. France 2: 30. 1895) ont publié deux fois le nom *Erysimum hieraciifolium* var. *longisiliquum*, avec des types différents, pour des taxons distincts appartenant à des sous-espèces différentes. Un seul de ces noms peut être retenu.

Note 3. Un homonyme renommé ou rejeté selon l'Art. 53.6 reste légitime et prend la préséance sur un synonyme ultérieur de même rang si un transfert était effectué dans un autre genre ou une autre espèce.

Ex. 20. *Mimosa cineraria* L. (1759), basé sur *M cinerea* L. (Sp. Pl. : 517 [non 520]. 1753 ; voir l'Art. 53 Ex. 18), était transféré dans *Prosopis* par Druce (1914) en tant que *P. cineraria* (L.) Druce. Cependant, le nom correct dans *Prosopis* est une combinaison basée sur *M. cinerea*.

Article 54

54.1. La prise en compte de l'homonymie ne s'étend pas aux noms de taxons qui ne sont pas considérés comme des plantes, à l'exception des cas ci-dessous :

- (a) Les homonymes postérieurs de noms de taxons considérés à un moment donné comme plantes sont illégitimes, même si ces taxons ont été transférés depuis à un groupe d'organismes auquel ce *Code* ne s'applique pas.
- (b) Un nom publié à l'origine pour un taxon n'appartenant pas à un groupe de plantes, même s'il est valablement publié suivant les Art. 32 à 45 de ce *Code*, est illégitime s'il devient un homonyme d'un nom de plante lorsque le taxon auquel il s'applique est pour la première fois traité en tant que plante (voir également l'Art. 45.4).

Note 1. Le *Code International de la Nomenclature des Bactéries* prévoit qu'un nom de bactérie est illégitime s'il est un homonyme postérieur d'un nom de taxon de bactéries, champignons, algues, protozoaires ou virus.

Recommandation 54A

54A.1 Les auteurs nommant des nouveaux taxons botaniques devraient, autant que possible, éviter d'utiliser des noms qui existent déjà pour des taxons zoologique et bactériologique.

Article 55

55.1. Un nom d'espèce ou de subdivision de genre peut être légitime même si son épithète était à l'origine combinée avec un nom de genre illégitime (voir aussi l'Art. 22.5).

Ex. 1. *Agathophyllum* Juss. (1789) est un nom générique illégitime en tant que substitut superflu de *Ravensara* Sonn. (1782). Néanmoins le nom *A. neesianum* Blume (1851), est légitime. Puisque que Meisner a cité *A. neesianum* comme synonyme de sa nouvelle *Mespilodaphne mauritiana* sans adopter son épithète *neesiana*, *M. mauritiana* Meisn. est un nom superflu et donc illégitime.

55.2. Un nom infraspécifique peut être légitime même si son épithète terminale était à l'origine combinée avec un nom illégitime (voir également l'Art. 27.2).

55.3. Les noms d'espèces et de subdivisions de genres, attribués à des genres dont les noms sont des homonymes postérieurs conservés ou sanctionnés et qui, antérieurement, avaient été placés dans ces genres sous les homonymes rejetés, sont légitimes sous les noms conservés ou sanctionnés sans changement, ni d'auteur, ni de date, si les règles ne s'y opposent pas par ailleurs.

Ex. 2. *Alpinia languas* J. F. Gmel. (1791) et *Alpinia galanga* (L.) Willd. (1797) doivent être acceptés bien qu'*Alpinia* L. (1753) auquel ils furent attribués par leurs auteurs soit rejeté. Le genre dans lequel ces espèces sont désormais placées est *Alpinia* Roxb. (1810), nom. cons.

Article 56

56.1. Tout nom susceptible de causer un changement nomenclatural défavorable (Art. 14.1) peut être l'objet d'une proposition de rejet. Un nom ainsi rejeté, ou son basionyme s'il en possède, est placé sur une liste de nomina utique rejicienda (App. IV). Toutes les combinaisons fondées sur les noms de cette liste sont rejetées, comme les noms eux-mêmes, et ni les unes ni les autres ne doivent être employés.

56.2. La liste des noms rejetés restera ouverte en permanence à des additions et modifications. Toute proposition de rejet d'un nom doit être accompagnée d'un exposé détaillé des motifs qui plaident pour et contre le rejet, considérations de typification comprises. Ces propositions doivent être soumises au Comité Général (voir la Division III), qui les transmettra, pour examen, aux Comités compétents pour les divers groupes taxinomiques (voir aussi l'Art. 14.14 et la Recommandation 14A).

Article 57

57.1. Un nom qui a été largement employé, de manière persistante, pour un taxon n'incluant pas son type ne doit pas être employé dans un sens contraire à l'usage courant, à moins et jusqu'à ce qu'une proposition de le traiter selon l'Art. 14.1 ou 56 n'ait été soumise et rejetée.

Article 58

58.1. L'épithète dans un nom illégitime, si elle est disponible, peut être employée dans une combinaison différente, au même ou à un rang différent, si aucune autre épithète n'est disponible d'un nom qui a la priorité à ce rang. Le nom résultant est alors traité comme nouveau, soit comme un nomen novum avec le même type comme le nom illégitime (voir aussi l'Art. 7.5 et l'Art. 33 Note 2), soit comme le nom d'un nouveau taxon avec un type différent. Sa priorité ne remonte pas à la publication du nom illégitime.

Ex. 1. Le nom *Talinum polyandrum* Hook. (1855) est illégitime, parce que c'est un homonyme postérieur de *T. polyandrum* Ruiz & Pav. (1798). Lorsqu'en 1863 Bentham transféra *T. polyandrum* Hook. dans le genre *Calandrinia*, il lui donna le nom *C. polyandra*. On considère que ce nom prend priorité à partir de 1863 et devrait être cité : *C. polyandra* Benth., et non *C. polyandra* (Hook.) Benth.

Ex. 2. En décrivant *Collema tremelloides* var. *cyanescens*, Acharius (Syn. Meth. Lich. : 326. 1814) a cité *C. tremelloides* var. *caesium* Ach. (Lichenogr. Universalis : 656. 1810) en synonymie, rendant ainsi son nouveau nom illégitime. L'épithète *cyanescens* a été reprise dans la combinaison *Parmelia cyanescens* Schaer. (1842), mais c'est un homonyme postérieur de *P. cyanescens* (Pers.) Ach. (1803). Dans *Collema*, cependant, l'épithète *cyanescens* était disponible, et le nom *C. cyanescens* Rabenh. (1845), fondé sur le même type, est légitime. La citation d'auteur correcte pour *Leptogium cyanescens* validé par Körber (1855) par référence à *C. cyanescens* « Schaer. », est donc (Rabenh.) Körb., et pas (Ach.) Körb., ni (Schaer.) Körb.

CHAPITRE VI. NOMS DE CHAMPIGNONS À CYCLE DE VIE PLÉOMORPHE

Article 59

59.1. Pour les Ascomycètes et les Basidiomycètes (*Ustilaginales* comprises) ne formant pas de lichens et présentant des morphes mitotiques asexués (anamorphes) ainsi qu'une morphe méiotique sexuelle (téléomorphe), le nom correct désignant l'holomorphe (c'est-à-dire l'espèce sous toutes ses morphes) est le nom légitime le plus ancien typifié par un élément représentant la téléomorphe, c'est-à-dire, la morphe caractérisée par la production d'asques/ascospores, basides/basidiospores, téliospores, ou autres organes porteurs de basides.

Ex. 1. Le nom *Crocicreomyces guttifer* Bat. & Peres (1964) a été publiée pour un champignon formant des lichens ne produisant qu'une morphe mitotique asexuée. Lorsqu'il a été reconnu que *C. guttifer* est conspécifique avec *Byssoloma aeruginescens* Vezda (1974), basé sur type produisant des ascospores, et que *Crocicreomyces* Bat. & Peres (1964) est synonyme de *Byssoloma* Trevis. (1853), l'épithète de Batista & Peres a été correctement recombinaisonné en tant que *B. guttifer* (Bat. & Peres) Lücking & Sérus. (1998). Puisque l'Art. 59 ne s'applique pas aux champignons formant des lichens, aucun nom générique ou spécifique n'est disponible pour être utilisé pour l'état mitosporique.

59.2. Pour qu'un nom binomial soit admis en tant que nom d'une holomorphe, il faut que non seulement son spécimen-type soit téléomorphe, mais également que le protologue contienne une diagnose ou une description de cette morphe (ou soit rédigé de telle manière que la possibilité d'une référence à la téléomorphe ne puisse être exclue).

59.3. Si ces conditions ne sont pas remplies, le nom est celui d'un taxon de forme et ne s'applique qu'à l'anamorphe représentée par son type, tel que décrit ou mentionné dans le protologue. La position taxinomique admise pour le type du nom détermine l'application du nom, que le genre auquel un taxon subordonné est affecté par son ou ses auteurs soit holomorphe ou anamorphe.

59.4. Malgré la priorité, les noms basés sur un type téléomorphe ont précédence sur le nom basé sur un type anamorphe, lorsque les deux types sont considérés comme appartenant au même taxon holomorphique.

59.5. Les dispositions de cet Article ne seront pas interprétées comme s'opposant à la publication et à l'emploi de noms binomiaux pour des taxons de forme s'il est jugé nécessaire ou désirable de faire référence aux seules anamorphes.

Ex. 2. Parce que la téléomorphe de *Gibberella stilboides* W. L. Gordon & C. Booth (1971) n'est connue que des souches de l'anamorphe *Fusarium stilboides* Wollenw. (1924) se reproduisant en culture, et n'a pas été trouvée dans la nature, on peut estimer souhaitable l'usage du nom de l'anamorphe de ce pathogène de *Coffea*.

Ex. 3. Cummins (1971), dans *The rust champignons of cereals, grasses et bamboos*, n'a jugé ni nécessaire, ni souhaitable d'introduire des noms nouveaux d'anamorphes dans *Aecidium* Pers. : Pers. et *Uredo* Pers. : Pers., pour les phases de multiplication par éciospores et urédospores des espèces de *Puccinia* Pers. : Pers. dont la phase téléenne (téléomorphe) était connue.

Note 1. S'ils ne sont pas déjà disponibles, des noms spécifiques ou infraspécifiques d'anamorphes peuvent être proposés au moment de la publication du nom du champignon holomorphe, ou plus tard. Les épithètes peuvent, si on le souhaite, être identiques, pour autant qu'elles ne figurent pas dans des combinaisons homonymes.

59.6. Pour autant qu'il y ait une preuve directe et non ambiguë de l'introduction délibérée d'une nouvelle morphe, jugée par son ou ses auteurs comme étant corrélée avec la morphe typifiant un basionyme apparent, et que cette preuve est renforcée par le fait que toutes les conditions requises aux Art. 32 à 45 pour la publication valide du nom d'un nouveau taxon sont remplies, toute indication telle que « comb. nov. » ou « nom. nov. » est considérée comme une erreur formelle, et le nom introduit est considéré comme le nom d'un nouveau taxon que l'on attribue uniquement à son ou ses auteurs. Si seules les conditions nécessaires à la publication d'une nouvelle combinaison (Art. 33 et 34) ont été remplies, le nom est accepté en tant que combinaison nouvelle fondée, en accord avec l'Art. 7.4, sur le type du basionyme explicitement ou implicitement désigné.

Ex. 4. Le nom *Penicillium brefeldianum* B. O. Dodge (1933) fondé sur du matériel téléomorphe et anamorphe, est le nom valide et légitime d'une holomorphe, malgré l'attribution de l'espèce à un genre de forme. Il est combiné légitimement dans un genre holomorphe en tant que *Eupenicillium brefeldianum* (B. O. Dodge) Stolk & D. B. Scott. (1967) *P. brefeldianum* ne doit pas être utilisé dans un sens restreint, pour désigner l'anamorphe seule.

Ex.5. Le nom *Ravenelia cubensis* Arthur & J. R. Johnst. (1918), fondé sur un spécimen ne portant que des urédies (une anamorphe), est un nom valide et légitime d'anamorphe, malgré l'attribution de l'espèce à un genre holomorphe. Il est combiné légitimement dans un genre de forme en tant que *Uredo cubensis* (Arthur & J. R. Johnst.) Cummins (1956). *R. cubensis* ne doit pas être utilisé dans un sens incluant la téléomorphe.

Ex. 6. *Mycosphaerella aleuritidis* a été publié comme « (Miyake) Ou comb. nov., syn. *Cercospora aleuritidis* Miyake », mais avec une diagnose latine de la téléomorphe. L'indication « comb. nov. » est considérée comme une erreur formelle, et *M. aleuritidis* S. H. Ou (1940) est accepté comme un nouveau nom d'espèce validement publié désignant l'holomorphe et typifié par le matériel téléomorphe décrit par Ou.

Ex. 7. *Corticium microsclerotium* a été publié comme « (Matz) Weber, comb. nov., syn. *Rhizoctonia microsclerotia* Matz », avec une description uniquement anglaise de la téléomorphe. En raison de l'Art. 36, ceci ne peut être considéré comme la publication valide du nom d'une nouvelle espèce, et de ce fait *C. microsclerotium* (Matz) G. F. Weber (1939) doit être considéré comme une nouvelle combinaison valide et légitime, fondée sur le spécimen de l'anamorphe qui typifie son basionyme. *C. microsclerotium* G. F. Weber, tel que publié en 1951 avec une description latine et un type téléomorphe, est un homonyme postérieur illégitime.

Ex. 8. *Hypomyces chrysospermus* Tul. (1860), a été présenté comme le nom d'une holomorphe sans l'indication « comb. nov. » mais avec une référence explicite à *Mucor chrysospermus* (Bull.) Bull. et à *Sepedonium chrysospermum* (Bull.) Fr., qui sont des noms de son anamorphe. *H. chrysospermus* Tul. ne doit pas être considéré comme une nouvelle combinaison mais comme le nom d'une espèce nouvellement décrite, fondé sur un type téléomorphe.

Recommandation 59A

59A.1. Si une nouvelle morphe de champignon est décrite, elle devrait être publiée soit en tant que nouveau taxon (par exemple : gen. nov., sp. nov., var. nov.) dont le nom possède un type téléomorphe, soit comme nouvelle anamorphe (anam. nov.) dont le nom possède un type anamorphe.

59A.2. Si en nommant une nouvelle morphe de champignon on utilise l'épithète du nom d'une morphe différente et décrite antérieurement, du même champignon, on devrait désigner le nouveau nom comme le nom d'un nouveau taxon ou d'une nouvelle anamorphe, selon le cas, et non comme une nouvelle combinaison fondée sur le nom antérieur.

59A.3 Les auteurs devraient éviter la publication et l'utilisation de noms binaires pour des anamorphes lorsque la connection avec la téléomorphe est solidement établie et qu'il n'y a pas de nécessité pratique pour des noms différents (comme chez les rouilles et les membres des *Trichocomaceae*).

CHAPITRE VII. ORTHOGRAPHE ET GENRE GRAMMATICAL DES NOMS

SECTION 1. Orthographe

Article 60

60.1. L'orthographe originale d'un nom ou d'une épithète est à maintenir, sous réserve de correction des erreurs typographiques ou des fautes d'orthographe et des normalisations imposées par les Art. 60.5 (u/v ou i/j interchangeables), 60.6 (signes diacritiques et ligatures), 60.8 (formes de composition), 60.9 (trait d'union), 60.10 (apostrophes) et 60.11 (terminaisons ; voir aussi l'Art. 32.5), ainsi que l'Art. 60.12 (épithètes fongiques).

Ex. 1. Respect de l'orthographe originale : les noms génériques *Mesembryanthemum* L. (1753) et *Amaranthus* L. (1753) ont été délibérément orthographiés ainsi par Linné ; leur orthographe ne doit pas devenir « *Mesembrianthemum* » et « *Amarantus* », bien que ces dernières formes soient préférables du point de vue philologique (cf. Bull. Misc. Inform. Kew 1928: 113, 287. 1928). — *Phoradendron* Nutt. (1848) ne doit pas devenir « *Phoradendrum* ». — *Triaspis mozambica* A. Juss. (1843) ne doit pas être changé en « *T. mossambica* », comme l'a fait Engler (Pflanzenw. Ost-Afrikas C : 232. 1895). — *Alyxia ceylanica* Wight (1848) ne doit pas être changé en « *A. zeylanica* », comme l'a fait Trimen (Handb. Fl Ceyl. 3 : 127. 1895). — *Fagus sylvatica* L. (1753) ne doit pas devenir « *F. silvatica* ». On recommande l'orthographe classique *sylvatica* pour un nom nouveau (Rec. 60E), mais l'orthographe médiévale, *sylvatica*, n'est pas considérée comme une faute d'orthographe. — *Scirpus cespitosus* L. (1753) ne doit pas être modifié en « *S. caespitosus* ».

Ex. 2. Erreurs typographiques : *Globba* « *brachycarpa* » Baker (1890) et *Hetaeria* « *alba* » Ridley (1896) sont des erreurs typographiques pour *Globba trachycarpa* Baker et *Hetaeria alta* Ridley (cf. J. Bot. 59 : 349. 1921).

Ex. 3. L'erreur *Indigofera* « *longipednnculata* » Y. Y. Fang & C. Z. Zheng (1983) est probablement une faute de typographie et doit être corrigée en *I. longipedunculata*.

Ex. 4. Faute d'orthographe : *Gluta* « *benghas* » L. (1771), erreur orthographique pour *G. renghas*, devrait être écrit *G. renghas* L., comme l'a fait Engler (in Candolle & Candolle, Monogr. Phan. 4 : 225. 1883) ; le nom vernaculaire utilisé comme épithète spécifique par Linné est « *renghas* » et non « *benghas* ».

Note 1. L'Art. 14.11 prévoit la possibilité de conserver une orthographe modifiée pour un nom de genre.

Ex. 5. *Bougainvillea* (voir l'App. IIIA, Spermatophyta, Dicotyledones).

60.2. Dans cet Article, les termes « orthographe originale » désignent l'orthographe employée à la publication valide du nom et ne concernent pas l'emploi des majuscules ou des minuscules qui relève de la typographie (voir les Art. 20.1, 21.2 et la Rec. 60F).

60.3. La faculté de corriger un nom doit être utilisée avec discrétion, surtout si le changement affecte la première syllabe et plus particulièrement la première lettre du nom.

Ex. 6. L'orthographe du nom générique *Lespedeza* Michx. (1803) ne doit pas être changée, bien que le genre soit dédié à Vicente Manuel de Céspedes (cf. *Rhodora* 36 : 130-132, 390-392. 1934). - *Cereus jamacaru* DC. (1828) ne peut être modifié en *C. mandacaru* », même si *jamacaru* est considéré comme une corruption du nom vernaculaire « *mandacaru* ».

60.4. Les lettres *w* et *y*, étrangères au latin classique, de même que *k*, rare dans cette langue, sont admises dans les noms latins de plantes. D'autres lettres et ligatures étrangères au latin classique qui peuvent survenir dans les noms latins de plantes, comme le *ß* (double s) allemand, doivent être transcrites.

60.5. Si un nom ou une épithète a été publié dans un ouvrage où les lettres *u*, *v* ou *i*, *j* sont utilisées de manière interchangeable, ou de toute autre manière incompatible avec les usages modernes (par exemple : une lettre d'une paire n'est pas utilisée en majuscule, ou n'est pas utilisée du tout), ces lettres doivent être transcrites conformément à la pratique botanique moderne.

Ex. 7. *Uffenbachia* Fabr. (1763) et non « *Vffenbachia* » ; *Taraxacum* Zinn (1757) et non « *Taraxacvm* » ; *Curculigo* Gaertn. (1788), et non « *Cvrcvligo* ».

Ex. 8 « *Geastrvm hygrometricvm* » et « *Vredo pvstvlata* » de Persoon (1801) devraient respectivement être écrits *Geastrum hygrometricum* Pers. et *Uredo pustulata* Pers.

60.6 Les signes diacritiques sont étrangers à la nomenclature botanique latine. Si des noms existants ou nouveaux sont tirés de mots en comportant, ils sont supprimés et remplacés par une transcription des lettres qui les portaient ; par exemple : *ä*, *ö* et *ü* deviennent *ae*, *oe*, *ue* ; *é*, *è* et *ê* deviennent *e* ou parfois *ae* ; *ñ* devient *n* ; *ø* devient *oe* ; *â* devient *ao*. Le tréma pour indiquer qu'une voyelle doit être prononcée séparément de celle qui la précède (comme dans *Cephaëlis*, *Isoëtes*) est autorisé ; les ligatures *-æ-*, *-œ-* pour indiquer que ces lettres doivent être prononcées ensemble sont à remplacer par des lettres séparées *-ae-* et *-oe-*.

60.7. Lorsque les modifications orthographiques voulues par les auteurs sont des latinisations intentionnelles de noms propres, géographiques ou vernaculaires, elles doivent être préservées, sauf lorsqu'elles concernent uniquement la terminaison d'épithètes pour lesquels l'Art. 60.11 s'applique.

Ex. 9. Les noms *Clutia* L. (1753), *Gleditsia* L. (1753) et *Valantia* L. (1753), dédiés à Cluyt, Gleditsch et Vaillant, ne doivent pas être changés en « *Cluytia* », « *Gleditschia* » et « *Vaillantia* » ; Linné a délibérément latinisé les noms de ces botanistes en *Clutius*, *Gleditsius* et *Valantius*.

Ex. 10. *Abutilon glaziovii* K. Schum. (1891), *Desmodium bigelovii* A. Gray (1843), et *Rhododendron bureavii* Franch. (1887), commémorant A. F. M. Glaziou, J. Bigelow, et L. L. Bureau, ne doivent pas être changés en A. « *glazioui* », D. « *bigelowii* », ou R. « *bureaui* ». Dans ces trois cas, les latinisations implicites *Glaziovius*, *Bigelovius*, et *Bureauvius* ne concernent pas simplement la terminaison des noms.

Ex. 11. *Blandfordia* « *backhousii* », *Cephalotaxus* « *fortuni* », *Chenopodium* « *loureirei* », *Convolvulus* « *loureiri* », *Glochidion* « *melvilliorum* », et *Zygophyllum* « *billardierii* » étaient publiés pour commémorer J. Backhouse, R. Fortune, J. de Loureiro, R. Melville et E. F. Melville, et J. J. H. de Labillardière (de la Billardière). Les latinisations implicites sont *Backhousius*, *Fortunus*, *Loureirus* ou *Loureireus*, *Melvillius*, et *Billardierius*, mais ils concernent seulement la terminaison et ne sont pas acceptables selon l'Art. 60.11. Les noms sont correctement cités comme *B. backhousei* Gunn & Lindl. (1845), *Cephalotaxus fortunei* Hook. (1850), *Chenopodium loureiroi* Steud. (1840), *Convolvulus loureiroi* G. Don (1836), *G. melvilleorum* Airy Shaw (1971), et *Z. billardierei* DC. (1824).

Ex. 12. *Abies alcoquiana* Veitch ex Lindl. (1861), commémorant « Rutherford Alcock Esq. », implique une latinisation intentionnelle de ce nom pour *Alcoquius*. En transférant l'épithète pour *Picea*, Carrière (1867) changeait délibérément l'épithète pour « *alcockiana* ». La combinaison résultante est quand même citée correctement comme *P. alcoquiana* (Veitch ex Lindl.) Carrière (voir l'Art. 61.4).

60.8. L'usage d'une forme de composition non conforme à la Recommandation 60G dans une épithète adjectivale est considéré comme une erreur à corriger.

Ex. 13. *Pereskia* « *opuntiaeflora* » par Candolle (1828) devrait être cité *P. opuntiaeflora* DC., et *Myrosma* « *cannaefolia* » du jeune Linnaeus, comme *M. cannaefolia* L. f (1782).

Ex. 14. *Cacalia* « *napeaefolia* » et *Senecio* « *napeaefolius* » devraient être cités *Cacalia napeaefolia* DC. (1838) et *Senecio napeaefolius* (DC.) Sch.-Bip. (1845) ; l'épithète spécifique fait allusion à la ressemblance des feuilles avec celles du genre *Napea* L. (et non pas « *Napea* »), et d'autre part l'auteur aurait dû employer la voyelle de liaison -i au lieu de la terminaison du génitif singulier -ae.

Ex. 15. Cependant, dans *Andromeda polifolia* L. (1753), l'épithète est un nom de plante prélinnéen (« *Polifolia* » de Buxbaum) employé comme attribut ; ce n'est pas un adjectif et il ne doit pas être corrigé en « *poliifolia* » (à feuilles de *Polium*).

60.9. L'usage d'un trait d'union dans une épithète composée est considéré comme une erreur devant être corrigée par élimination du trait d'union, à moins que l'épithète ne soit formée de mots qui sont habituellement séparés ou si les lettres précédant et suivant le tiret sont les mêmes, cas dans lesquels le trait d'union est autorisé (voir les Art. 23.1 et 23.3).

Ex. 16. Élimination du trait d'union : *Acer pseudoplatanus* L. (1753), et non A. « *pseudo-platanus* » ; *Eugenia costaricensis* O. Berg, et non E. « *costa-ricensis* », *Ficus neoëbudarum* Summerh. (1932), et non F. « *neo-ebudarum* » ; *Lycoperdon atropurpureum* Vittad. (1842), et non L. « *atro-purpureum* » ; *Croton ciliatoglandulifer* Ortega (1797), et non C. « *ciliato-glandulifer* » ; *Scirpus* sect. *Pseudoëriophorum* Jurtzev (in Bjull. Moskovsk. Obšč. Ips. Prir., Otd. Biol. 70 (1) : 132. 1965), et non S. sect. « *Pseudo-eriophorum* ».

Ex. 17. Trait d'union à maintenir : *Aster novae-angliae* L. (1753), *Coix lacrima-jobi* L. (1753), *Arctostaphylos uva-ursi* (L.) Sprengel (1825), *Veronica anagallis-aquatica* L. (1753 ; Art. 23.3), *Athyrium austro-occidentale* Ching (1986).

Note 2. L'Art. 60.9 ne traite que des épithètes (dans les combinaisons), et non des noms de genres ou de taxons de rang supérieur ; un nom de genre publié avec un trait d'union ne peut être modifié que par conservation (Art. 14.11).

Ex. 18. *Pseudo-salvinia* Piton (1940) ne peut être changé en « *Pseudosalvinia* », mais « *Pseudo-elephantopus* » a été changé par conservation en *Pseudelephantopus* Rohr (1792).

60.10. L'usage de l'apostrophe dans une épithète est considéré comme une erreur à corriger par élision de l'apostrophe.

Ex. 19. *Lycium* « *o'donellii* », *Cymbidium* « *i'ansoni* » et *Solanum tuberosum* var. « *muru'kewillu* » sont à corriger respectivement en *L. odonellii* F. A. Barkley (1953), *C. iansonii* Rolfe (1900) et *S. tuberosum* var. *murukewillu* Ochoa (in *Phytologia* 65 : 112. 1988).

60.11. L'usage d'une terminaison (par exemple *-i*, *-ii*, *-ae*, *-iae*, *-anus* ou *-ianus*) en contradiction avec la Rec. 60C.1 (mais pas avec 60C.2), est considéré comme une erreur à corriger (voir également l'Art. 32.5).

Ex. 20. *Rosa* « *pissarti* » (Carrière in Rev. Hort. 1880: 314. 1880) est une erreur typographique pour *R.* « *pissardi* » (cf. Rev. Hort. 1881: 190. 1881) qui, lui-même, est considéré comme une erreur pour *R.* *pissardii* Carrière (voir la Rec. 60C.1 (b)).

Ex. 21. Cependant, *Uladendron codesuri* Marc.-Berti (1971) ne doit pas être changé par *U.* « *codesurii* » (comme par Brenan in Index Kew., Suppl. 16. 1981), puisque l'épithète ne commémore pas une personne mais dérive d'un sigle (CODESUR, Comisión para el Desarrollo del Sur de Venezuela).

Ex. 22. *Asparagus tamaboki* Yatabe (1893) porte le nom vernaculaire Japonais « tamaboki » comme son épithète il n'est pas donc à corriger par *A.* « *tamabokii* ».

Note 3. Si le genre et/ou le nombre grammatical d'une épithète fondée sur un nom de personne n'est pas approprié pour le sexe et/ou le nombre de la ou des personne(s) dont elle commémore le nom, la terminaison doit être corrigée en conformité avec la Rec. 60C.1.

Ex. 23. *Rosa* × « *toddii* » a été dédiée par Wolley-Dod (in J. Bot. 69, Suppl. 106. 1931) à « Miss E. S. Todd » ; le nom doit être corrigé en *R.* ×*toddiae* Wolley-Dod.

Ex. 24. *Astragalus* « *matthewsii* », dédié par Podlech & Kirchhoff (Mitt. Bot. Staatssamml. München 11 : 432. 1974) à Victoria A. Matthews, doit être corrigé en *A.* *matthewsiae* Podlech & Kirchhoff ; en conséquence, ce nom n'est pas un homonyme postérieur de *A.* *matthewsii* S. Watson (1883) (cf. Agerer-Kirchhoff & Podlech in Mitt. Bot. Staatssamml. München 12 : 375. 1976).

Ex. 25. *Codium* « *geppii* » (Schmidt in Biblioth. Bot. 91 : 50. 1923), qui commémore « A. & E. S. Gepp », doit être corrigé en *C.* *geppiorum* O. C. Schmidt.

60.12. Les épithètes de noms de champignons dérivés du nom générique d'un organisme associé doivent être appelées conformément à l'appellation acceptée du nom de cet organisme ; les autres appellations sont considérées comme des variantes orthographiques à corriger (voir l'Art. 61).

Ex. 26 *Phyllachora* « *anonicola* » (Chardon in Mycologia 32 : 190. 1940) doit être modifié en *P.* *anonicola* Chardon, puisque l'appellation *Annona* est maintenant acceptée de préférence à « *Anona* ». — *Meliola* « *albizziae* » (Hansford & Deighton in Mycol. Pap. 23: 26. 1948) doit être modifié en *M.* *albizziae* Hansf. & Deighton, puisque l'appellation *Albizia* est maintenant acceptée de préférence à « *Albizzia* ».

Recommandation 60A

60A.1. Si un nouveau nom ou une nouvelle épithète doit être dérivé du grec, la translittération en latin devrait suivre l'usage classique.

60A.2. L'esprit rude devrait être transcrit en latin par la lettre *h*.

Recommandation 60B

60B.1. Un nom nouveau de genre ou une nouvelle épithète de sous-genre ou de section dérivant d'un nom de personne devrait être formé de la manière suivante :

(a) Si le nom de la personne se termine par une voyelle, on ajoute la lettre *-a*, (par exemple : *Ottoa* d'après Otto, *Sloanea* d'après Sloane), sauf si le nom a déjà soit la terminaison *-a*, auquel cas on ajoute *-ea*, (par exemple : *Collaea*, d'après Colla), soit la terminaison *-ea*, (par exemple : *Correa*) auquel cas on n'ajoute rien.

(b) Si le nom de la personne se termine par une consonne, on ajoute les lettres *-ia* ; si le nom se termine en *-er*, les terminaisons *-ia* et *-a* sont toutes deux en usage, (par exemple : *Sesleria* d'après Sesler et *Kerneria*, d'après Kerner).

(c) Pour les noms latinisés de personnes se terminant en *-us*, cette terminaison est omise avant d'appliquer la procédure décrite sous (a) et (b), (par exemple : *Dillenia* d'après Dillenius).

Note 1. Les syllabes non modifiées par ces terminaisons gardent leur orthographe originale (Art. 60.1), à moins qu'elles ne contiennent des lettres étrangères aux noms latins de plantes ou signes diacritiques (voir l'Art. 60.6).

Note 2. Les noms peuvent être accompagnés d'un préfixe ou d'un suffixe, ou être modifiés par anagramme ou par abréviation. Dans ces cas, on les considère comme différents du nom primitif.

Ex. 1. *Durvillaea* Bory (1826) et *Urvillea* Kunth (1821) ; *Lapeirousia* Pourr. (1788) et *Peyrousea* DC. (1838) ; *Engleria* O. Hoffm. (1888), *Englerastrum* Briq. (1894), et *Englerella* Pierre (1891) ; *Bouchea* Cham. (1832) et *Ubochea* Baill. (1891) ; *Gerardia* L. (1753) et *Graderia* Benth. (1846) ; *Martia* Spreng. (1818) et *Martusia* Schult. & Schult. f. (1822).

Recommandation 60C

60C.1. Les noms modernes de personnes peuvent recevoir une terminaison latine et servir à la formation d'épithètes spécifiques et infraspécifiques de la manière suivante (voir cependant la recommandation 60C.2) :

(a) Si le nom de personne se termine par une voyelle ou *-er*, les épithètes substantives sont formées en ajoutant la terminaison du génitif adéquate au sexe et au nombre de la personne ou des personnes à qui l'on veut rendre hommage (par exemple : *scopoli-i* pour Scopoli (m), *fedtschenko-i* pour Fedtschenko (m), *fedtschenko-ae* pour Fedtschenko (f), *glaziou-i* pour Glaziou (m), *lace-ae* pour Lace (f), *gray-i* pour Gray (m), *hooker-orum* pour les Hooker, excepté si le nom se termine en *-a*, auquel cas il convient d'ajouter *-e* (au singulier) ou *-um* (au pluriel) (par exemple : *triana-e* pour Triana (m), *pojarkova-e* pour Pojarkova (f), *orlovskaja-e* pour Orlovskaja (f)).

(b) Si le nom de personne se termine par une consonne (à l'exception de *-er*), les épithètes substantives sont formées en ajoutant *-i-* (ampliation du thème, augmentation de la racine) plus la terminaison du génitif appropriée au sexe et au nombre de la personne ou des personnes à qui l'on veut rendre hommage (par exemple : *lecard-ii* pour Lecard (m), *wilson-iae* pour Wilson (f), *verlot-iorum* pour les frères Verlot, *braun-iarum* pour les soeurs Braun, *mason-iorum* pour Mason, père et fille).

(c) Si le nom de personne se termine par une voyelle, les épithètes adjectives sont formées en ajoutant *-an-* plus la terminaison du nominatif singulier appropriée au genre du nom générique (par exemple : *Cyperus heyne-anus* pour Heyne, *Vanda lindley-ana* pour Lindley, *Aspidium bertero-anum* pour Bertero), excepté si le nom se termine en *-a*, auquel cas l'on ajoute *-n-* plus la terminaison appropriée (par exemple : *balansa-nus* (m), *balansa-na* (f), et *balansa-num* (n) pour Balansa).

(d) Si le nom de personne se termine par une consonne, les épithètes adjectives sont formées en ajoutant *-i-* (ampliation du thème, augmentation de la racine) plus *-an-* (radical du suffixe adjectif) plus la terminaison du nominatif singulier appropriée au genre du nom générique (par exemple : *Rosa webb-iana* pour Webb, *Desmodium griffith-ianum* pour Griffith, *Verbena hassler-iana* pour Hassler).

Note 1. Les traits d'union dans les exemples ci-dessus servent simplement à mettre en évidence la terminaison appropriée dans sa totalité.

60C.2. Si le nom de personne est déjà latin ou grec, ou possède une latinisation bien établie, on devrait utiliser le génitif latin approprié pour la formation d'épithètes substantives (par exemple : *alexandri* pour Alexander ou Alexandre, *augusti* pour Augustus, August ou Auguste, *martini* pour Martinus ou Martin, *linnaei* pour Linnaeus, *martii* pour Martius, *wislizeni* pour Wislizenus, *edithae* pour Editha ou Edith, *elisabethae* pour Elisabetha ou Elisabeth, *murielae* pour Muriela ou Muriel, *conceptionis* pour Conceptio ou Concepción, *beatricis* pour Beatrix ou Béatrice, *hectoris* pour Hector ; mais pas « *cami* » pour Edmond Camus ou Aimée Camus). On devrait éviter de traiter des noms modernes comme s'ils appartenaient à la troisième déclinaison (par exemple : *munronis* de Munro, *richardsonis* de Richardson).

60C.3. Pour la formation de nouvelles épithètes fondées sur des noms de personnes, l'orthographe originale du nom de la personne ne devrait pas subir de modification, à moins qu'elle ne contienne des lettres étrangères au latin botanique ou des signes diacritiques (voir les Art. 60.4 et 60.6).

60C.4. Les préfixes et les particules devraient être traités comme suit :

(a) Le préfixe patronymique écossais « Mac », « Mc » ou « M », qui signifie « le fils de », devrait être transcrit « mac » et uni au reste du mot ; ainsi *macfadyenii* d'après Macfadyen, *macgillivrayi* d'après MacGillivray, *macnabii* d'après McNab, et *mackeenii* d'après M' Ken.

(b) Le préfixe patronymique irlandais « O » devrait être, soit uni au reste du mot, soit omis (par exemple, *obrienii*, *brienianus* d'après O'Brien, *okellyi* d'après O'Kelly).

(c) Un préfixe qui est un article (par exemple le, la, l', les, el, il ou lo) ou qui contient un article (comme du, de la, des, del, della) devrait être uni au mot (par exemple, *leclercii* d'après Le Clerc, *dubuyssonii* d'après DuBuysson², *lafarinae* d'après La Farina, *logatoi* d'après Lo Gato).

(d) Un préfixe à un nom de famille indicatif d'anoblissement ou de canonisation devrait être omis, ainsi *candollei* d'après De Candolle, *jussieui* d'après de Jussieu, *hilairei* d'après Saint-Hilaire, *remyi* d'après St. Rémy ; cependant s'il s'agit d'épithètes géographiques le « St. » est traduit en *sanctus* (m) ou *sancta* (f) (par exemple, *sancti-johannis* d'après Saint-Jean, *sanctae-helenae* d'après Sainte-Hélène).

(e) Un préfixe Hollandais ou Allemand devrait être omis (par exemple, *iheringii* d'après von Ihering, *martii* d'après von Martius, *steenisii* d'après van Steenis, *strassenii* d'après zu Strassen, *vechti* d'après van der Vecht), mais quand il est normalement traité comme faisant partie du nom de famille il devrait être inclus dans l'épithète (par exemple, *vonhausenii* d'après Vonhausen, *vanderhoekii* d'après Vanderhoek, *vanbruntiae* d'après Van Brunt).

Recommandation 60D

60D.1. Les épithètes dérivées de noms géographiques ont de préférence une forme adjectivale et se terminent ordinairement par les terminaisons *-ensis*, — (*a*) *nus*, *-inus*, ou *-icus*.

Ex. 1. *Rubus quebecensis* L. H. Bailey (du Québec), *Ostrya virginiana* (Mill.) K. Koch (de Virginie), *Eryngium amorginum* Rech. f. (de Amorgos), *Fraxinus pensylvanica* Marsh. (de Pennsylvanie).

Recommandation 60E

60E.1. Les épithètes d'un nom nouveau devraient être écrites conformément à l'orthographe habituelle du ou des mots dont elles dérivent et être en harmonie avec la pratique usuelle du latin et de la latinisation (voir l'Art. 23.5).

Ex. 1. *sinensis* (et non *chinensis*).

Recommandation 60F

60F.1. La lettre initiale de toute épithète spécifique ou infraspécifique devrait être une minuscule ; cependant, les auteurs qui désirent utiliser une majuscule peuvent le faire pour des épithètes directement dérivées de noms de personnes (réelles ou mythiques), de noms vernaculaires (ou non latins) ou d'anciens noms de genres.

Recommandation 60G

60G.1. Les noms et les épithètes où sont combinés des éléments dérivés du grec ou du latin devraient être formés en respectant autant que possible l'usage classique. Ce dernier, dans ses grandes lignes, est le suivant (voir aussi la Note 1.) :

(a) Dans un mot composé régulier, un nom ou un adjectif qui n'est pas en position terminale, se présente comme une forme de composition généralement créée selon l'une des manières suivantes :

(1) en éliminant la terminaison du génitif singulier (en latin : *-ae, -i, -us, -is* ; en grec : *-os, -es, -as, -ous* et son équivalent *-eos*) et

(2) en ajoutant, devant une consonne, une voyelle de liaison (*-i-* en latin, *-o-* en grec).

(3) Les exceptions sont courantes et l'on devrait se référer à l'usage pour traiter d'une forme de composition particulière.

(b) Dans un pseudo-composé, un nom ou un adjectif qui ne se trouve pas en position terminale apparaît comme un mot pourvu d'une désinence et non comme un thème modifié. Exemples : *nidus-avis* (nid d'oiseau), *Myos-otis* (oreille de souris), *cannae-folius* (feuille de *Canna*), *albo-marginatus* (bordé de blanc), etc. Dans les épithètes qui expriment une nuance de teinte, la première couleur qui introduit la nuance est souvent à l'ablatif, car la préposition *e, ex* est implicite. Par exemple : *atropurpureus* (pourpre noirâtre) de *ex atro purpureus* (pourpre mêlé de noir). D'autres ont été délibérément introduites de façon à rappeler des distinctions d'ordre étymologique lorsque différents éléments de mots possèdent la même forme de composition, telles que *tubi-* de tube (*tubus, tubi*, thème *tubo-*) ou de trompette (*tuba, tubae*, thème *tuba-*), auquel cas *tubae-florus* ne peut signifier qu'à fleurs en trompette ; de même *carici-* est la forme de composition à la fois du papayer (*carica, caricae*, thème *carica-*) et de la laîche (*carex, caricis*, thème *caric-*), auquel cas *caricaefolius* ne peut signifier qu'à feuilles de papayer. Cette utilisation du génitif singulier de la première déclinaison pour former des pseudo-composés est considérée comme une erreur à corriger, sauf si elle introduit une distinction étymologique (voir l'Art. 60.8).

Note 1. En formant certaines autres combinaisons apparemment irrégulières, l'usage classique est communément suivi.

Ex. 1. Les éléments de composition irréguliers *hydro-* et *hydr-* (*Hydro-phyllum*) dérivent du mot eau (*hydor, hydatos*) ; *calli-* (*Calli-stemon*) de l'adjectif beau (*kalos*) ; et *meli-* (*Meli-osma, Meli-lotus*) du nom miel (*mel, melitos*).

Note 2. Les traits d'union dans les exemples ci-dessus servent simplement à donner plus de clarté à l'explication. Pour l'emploi des traits d'union dans les noms et les épithètes botaniques, voir les Art. 20.3, 23.1 et 60.9.

Recommandation 60H

60H.1. On devrait toujours donner l'étymologie des nouveaux noms et des épithètes de nouveaux noms, particulièrement lorsqu'elle n'est pas évidente.

Article 61

61.1. Pour tout nom, il n'y a qu'une seule variante orthographique qui est considérée comme valablement publiée, celle apparaissant dans la publication originale sauf exceptions prévues aux Art. 60 (fautes d'orthographe ou de typographie), 14.11 (orthographe conservée) et 32.5 (terminaison latine incorrecte).

61.2. Au sens de ce Code, les variantes orthographiques sont les différentes orthographe, formes de composition, d'accord, de conjugaison ou de déclinaison d'un nom ou d'une épithète (y compris les erreurs typographiques), un seul type nomenclatural étant impliqué.

61.3. Si plusieurs variantes orthographiques d'un nom apparaissent dans la publication originale, il faut conserver celle qui, tout en se conformant aux règles, s'accorde le mieux avec les recommandations de l'Art. 60 ; autrement, le premier auteur qui, dans un texte effectivement publié (Art. 29 à 31), adopte explicitement l'une des variantes, tout en rejetant l'autre (ou les autres), doit être suivi.

61.4. Les variantes orthographiques d'un nom doivent être corrigées en les ramenant à la forme validement publiée de ce nom. Chaque fois qu'une telle variante apparaît dans une publication, elle doit être lue comme si elle était imprimée sous sa forme corrigée.

Note 1. Dans une citation complète, il est souhaitable que la forme originale d'une variante orthographique corrigée soit ajoutée (Rec. 50F).

61.5. Des noms semblables au point d'être confondus, fondés sur le même type, sont considérés comme des variantes orthographiques. (Pour les noms semblables au point d'être confondus, fondés sur des types différents, voir les Art. 53.3. à 53.5.)

Ex. 1. *Geaster* Fr. (1829) et *Geastrum* Pers. (1794) : Pers. (1801) sont des noms semblables fondés sur le même type (Taxon 33 : 498. 1984) ; ils sont considérés comme des variantes orthographiques en dépit du fait qu'ils dérivent de deux mots différents, *aster* (*asteris*) et *astrum* (*astri*).

SECTION 2. Genre grammatical

Article 62

62.1. Un nom générique garde le genre grammatical que lui a fixé la tradition botanique sans prise en compte de l'usage classique ou de celui de son auteur. Un nom générique sans tradition botanique garde le genre grammatical que lui a fixé son auteur.

Note 1. La tradition botanique maintient habituellement le genre grammatical classique d'un mot grec ou latin, s'il est bien établi.

Ex. 1. En accord avec la tradition botanique, *Adonis* L., *Atriplex* L., *Diospyros* L., *Hemerocallis* L., *Orchis* L., *Stachys* L., et *Strychnos* L. sont des féminins, alors que *Lotus* L. et *Melilotus* L. sont des masculins. *Eucalyptus* L'Hér., dépourvu de tradition botanique, garde le genre grammatical féminin que lui a fixé son auteur. Bien que leur terminaison suggère le masculin, *Cedrus* Trew et *Fagus* L., comme la plupart des noms d'arbres classiques, sont traditionnellement féminins et gardent ce genre grammatical ; de même, *Rhamnus* L. est féminin, malgré le fait que Linné lui ait affecté le masculin. *Phyteuma* L. (n), *Sicyos* L. (m), et *Erigeron* L. (m) sont d'autres noms pour lesquels la tradition botanique a rétabli les genres grammaticaux classiques malgré des choix différents de Linné.

62.2. Les noms génériques composés prennent le genre grammatical du dernier mot au nominatif dans le composé. Si, cependant, la terminaison est changée, le genre grammatical doit l'être aussi.

Ex. 2. Indépendamment du fait que *Parasitaxus* de Laub. (1972) était traité comme masculin quand il fut publié, son genre est féminin : il est un composé dont la dernière partie coïncide avec le nom générique *Taxus* L., qui est féminin par la tradition botanique (Art. 62.1).

Ex. 3. Noms génériques composés où la terminaison du dernier mot est changée : *Stenocarpus* R. Br., *Dipterocarpus* C. F. Gaertn. et tous les autres composés modernes comme *Hymenocarpus* Savi terminés par le grec masculin *-carpos* (ou *-carpus*) sont masculins ; en revanche, ceux qui se terminent en *-carpa* ou *-carpaea* sont féminins (exemple : *Callicarpa* L. et *Polycarpaea* Lam.) ; tandis que ceux qui se terminent en *-carpon*, *-carpum* ou *-carpium* sont neutres, par exemple : *Polycarpon* L., *Ormocarpum* P. Beauv. et *Pisocarpium* Link.

(a) Les noms composés terminés par *-codon*, *-myces*, *-odon*, *-panax*, *-pogon*, *-stemon* et autres mots masculins sont masculins.

Ex. 4. Indépendamment du fait que les noms de genres *Andropogon* L. et *Oplopanax* (Torr. & A. Gray) Miq. ont été traités à l'origine comme neutres par leurs auteurs, ce sont des masculins.

(b) Les noms composés se terminant par *-achne*, *-chlamys*, *-daphne*, *-mecon*, *-osma* (transcription moderne du mot *osmê*, féminin en grec) et autres mots féminins, sont féminins. Une exception est faite en faveur des noms se terminant par *-gaster* qui, à vrai dire, devraient être féminins, mais qu'on doit considérer comme masculins si l'on suit l'usage des botanistes.

Ex. 5. Indépendamment du fait que *Tetraglochin* Poepp., *Triglochin* L., *Dendromecon* Benth. et *Hesperomecon* Greene ont été traités à l'origine comme neutres, ce sont des féminins.

- (c) Les noms composés se terminant par *-ceras*, *-dendron*, *-nema*, *-stigma*, *-stoma* et autres mots neutres sont neutres. Une exception est faite en faveur des noms terminés par *-anthos* (ou *-anthus*), *-chilos* (*-chilus* ou *-cheilos*) et *-phykos* (*-phycos* or ? *phycus*), qui devraient être neutres puisqu'en grec les mots *anthos*, *cheilos* et *phykos* sont neutres ; mais ils sont traités au masculin, selon l'usage botanique.

Ex. 6. Indépendamment du fait que *Aceras* R. Br. et *Xanthoceras* Bunge ont été considérés comme féminins à leur publication, ce sont des neutres.

- 62.3.** Les noms génériques formés arbitrairement, les noms vernaculaires ou les adjectifs utilisés comme noms génériques dont le genre n'est pas évident doivent conserver le genre grammatical affecté par leur(s) auteur(s). Si celui-ci a négligé de l'indiquer, l'auteur suivant a le droit de choisir et son choix, s'il est effectivement publié (Art. 29 à 31), doit s'imposer.

Ex. 7. *Taonabo* Aublet (1775) est féminin puisque les deux espèces d'Aublet étaient *T. dentata* et *T. punctata*.

Ex. 8. *Agati* Adanson (1763) a été publié sans indication du genre grammatical. Le genre féminin lui ayant été affecté par Desvaux (in J. Bot. Agric. 1 : 120. 1813), ce choix est décisif, puisque cet auteur est le premier qui a adopté ce nom après Adanson.

Ex. 9. Le genre grammatical apparent de *Manihot* Mill. (1754), était féminin à en juger par certains des polynômes spécifiques, et *Manihot* est, par conséquent, considéré comme féminin.

- 62.4.** Les noms génériques finissant en *-anthes*, *-oides* ou *-odes* doivent être traités au féminin, et ceux en *-ites* au masculin, quel que soit le genre grammatical attribué par leurs auteurs.

Recommandation 62A

- 62A.1.** Si un genre est divisé en deux ou plusieurs genres, le nom ou les noms nouveaux devraient être du même genre grammatical que le nom générique maintenu.

Ex. 1. Si *Boletus* L. : Fr. est divisé, le genre grammatical des nouveaux noms génériques devrait être masculin : *Xerocomus* Quéél. (1887), *Boletellus* Murrill (1909), etc.

DIVISION III. DISPOSITIONS RELATIVES À L'ADMINISTRATION DU CODE

Div. III.1. Le Code ne peut être amendé que par décision d'un Congrès International de Botanique en assemblée plénière et sur la base d'une résolution soumise par la Section de Nomenclature du Congrès¹⁰ ..

Div. III.2. Des Comités de Nomenclature permanents sont institués sous les auspices de l'Association Internationale pour la Taxinomie Végétale. Les membres de ces Comités sont élus par les Congrès Internationaux de Botanique. Chaque Comité a le pouvoir de coopter, de créer des sous-comités et d'élire, selon ses besoins, des membres dirigeants.

(1) Le Comité Général se compose des secrétaires des divers comités, du rapporteur général, du président et du secrétaire de l'Association Internationale pour la Taxinomie Végétale et d'au moins cinq membres nommés par la Section de Nomenclature. Le rapporteur général a la tâche de présenter les propositions relatives à la nomenclature au Congrès International de Botanique.

(2) Le Comité pour les Spermatophytes.

(3) Le Comité pour les Ptéridophytes.

(4) Le Comité pour les Bryophytes.

(5) Le Comité pour les Champignons.

(6) Le Comité pour les Algues.

(7) Le Comité pour les Plantes fossiles.

¹⁰ S'il n'y avait plus de Congrès International de Botanique, la responsabilité du Code International de nomenclature Botanique serait transférée à l'Union Internationale des Sciences Biologiques ou à une organisation qui à ce moment lui correspondrait. Le Comité Général est habilité à mettre au point les moyens d'en venir à cette fin.

(8) Le Comité de Rédaction, préposé à la publication du *Code* conformément aux décisions du Congrès International de Botanique. Son Président est le rapporteur général du Congrès précédent ; il a pour tâche de diriger la publication du *Code*.

Div. III.3. Le Bureau de Nomenclature du Congrès International de Botanique se compose des membres suivants : (1) le président de la Section de Nomenclature, élu par le Comité d'organisation du Congrès International de Botanique ; (2) le secrétaire, nommé par le même Comité d'organisation ; (3) le rapporteur général, élu par le Congrès précédent ; (4) le vice-rapporteur, nommé par le Comité d'organisation sur proposition du rapporteur général.

Div. III.4. Le vote sur les propositions d'amendement au Code se fait en deux étapes : (a) un vote préliminaire d'orientation par correspondance, (b) un vote final et décisif émanant de la Section de Nomenclature du Congrès International de Botanique.

Qualifications requises pour les votes :

(a) Pour le vote préliminaire par correspondance, sont qualifiés :

(1) les membres de l'Association Internationale pour la Taxinomie Végétale, (2) les auteurs de propositions, (3) les membres des Comités de nomenclature.

Note 1. Les transferts et cumuls du droit de vote personnel ne sont pas autorisés.

(b) Pour le vote final des sessions de la Section de Nomenclature, sont qualifiés :

(1) Tous les membres de la Section dûment inscrits. Le transfert du droit de vote et le vote cumulatif ne sont pas autorisés ;

(2) Les délégués ou vice-délégués officiels des instituts dont le nom paraît sur une liste dressée par le Bureau de Nomenclature du Congrès International de Botanique et soumise pour approbation finale au Comité Général ; ces instituts ont droit à 1-7 votes suivant indication sur la dite liste. Aucune institution, même au sens large du terme, n'aura droit à plus de 7 votes. Le droit de vote des instituts peut être confié à des vice-délégués désignés, mais aucune personne ne pourra accumuler plus de 15 votes, le sien compris. Les instituts peuvent exercer leur droit de vote en déposant devant le Bureau de Nomenclature une déclaration spécifiant leur intention à l'égard d'une proposition déterminée.

APPENDICES

APPENDICE I. NOMS DES HYBRIDES

Article H.1

H.1.1. L'hybridité est indiquée en utilisant le signe de multiplication \times ou en ajoutant le préfixe « notho- »¹¹ au terme désignant le rang du taxon.

Article H.2

H.2.1. Un hybride entre deux taxons déjà pourvus de noms peut être indiqué en plaçant le signe de multiplication entre les noms des taxons ; l'ensemble de l'expression est alors appelé une formule d'hybridité.

Ex.1. *Agrostis* L. \times *Polypogon* Desf. ; *Agrostis stolonifera* L. \times *Polypogon monspeliensis* (L.) Desf. ; *Salix aurita* L. \times *S. caprea* L. ; *Mentha aquatica* L. \times *M. arvensis* L. \times *M. spicata* L. ; *Polypodium vulgare* subsp. *prionodes* (Asch.) Rothm. \times subsp. *vulgare* ; *Tilletia caries* (Bjerk.) Tul. \times *T. foetida* (Wallr.) Liro.

Recommandation H.2A

H.2A.1. Il est habituellement préférable de placer les noms ou épithètes d'une formule par ordre alphabétique. La direction d'un croisement peut être indiquée en incluant les symboles de sexe (? : femelle ; ? : male) dans la formule, ou en plaçant le parent femelle en premier. Si l'ordre alphabétique n'est pas suivi, les raisons devraient en être clairement indiquées.

Article H.3

¹¹ Du grec nothos qui signifie hybride.

H.3.1. Les hybrides entre représentants de deux ou plusieurs taxons peuvent recevoir un nom. Pour les besoins de la nomenclature, la nature hybride d'un taxon est indiquée en plaçant le signe de multiplication × devant le nom d'un hybride intergénérique ou devant l'épithète dans le nom d'un hybride interspécifique, ou en ajoutant le préfixe « notho- » (éventuellement abrégé « n- ») au terme désignant le rang du taxon (voir les Art. 3.2 et 4.4). De tels taxons hybrides sont appelés nothotaxons.

Ex. 1. (Les parentés connues ou présumées se trouvent à l'Art. H.2, Ex.1). ×*Agropogon* P. Fourn. (1934) ; ×*Agropogon littoralis* (Smith) C. E. Hubb. (1946) ; *Salix* ×*capreola* Andersson (1867) ; *Mentha* ×*smithiana* R. A. Graham (1949) ; *Polypodium vulgare* nothosubsp. *mantoniae* (Rothm.) Schidlay (in Futák, Fl. Slov. 2 : 225. 1966).

H.3.2. On ne peut désigner de nothotaxon à moins que l'un des parents au moins ne soit connu ou que son identité ne puisse être présumée.

H.3.3. Le signe de multiplication et le préfixe « notho- » ne sont pas pris en considération du point de vue de l'homonymie et de la synonymie.

Ex. 2. ×*Hordelymus* Bachtcev & Darevsk. (1950) (= *Elymus* L. × *Hordeum* L.) est un homonyme postérieur de *Hordelymus* (K. Jess.) K. Jess. (1885).

Note 1. Il n'est pas nécessaire de désigner comme nothotaxons les taxons que l'on suppose d'origine hybride.

Ex. 3. Le tétraploïde fertile issu du croisement artificiel *Digitalis grandiflora* L. × *D. purpurea* L. peut, si on le souhaite, être désigné du nom de *D. mertonensis* B. H. Buxton & C. D. Darl. (1931) ; *Triticum aestivum* L. (1753) est considéré comme une espèce, bien qu'il n'existe pas dans la nature et que l'on a démontré que son génome est composé de ceux de *T. dicoccoides* (Körn.) Körn., *T. speltoïdes* (Tausch) Gren. ex K. Richt., et *T. tauschii* (Coss.) Schmalh. ; le taxon connu sous le nom de *Phlox divaricata* subsp. *laphamii* (A. W. Wood) Wherry (in Morris Arbor. Monogr. 3: 41. 1955) serait selon Levin (Evolution 21 : 92-108. 1967) le produit stabilisé de l'hybridation entre *P. divaricata* L. subsp. *divaricata* et *P. pilosa* subsp. *ozarkana* Wherry ; *Rosa canina* L. (1753), un polyploïde considéré d'origine hybride ancienne, est traité comme une espèce.

Recommandation H.3A

H.3A.1. Le signe de multiplication dans le nom d'un nothotaxon devrait être placé contre la première lettre du nom ou de l'épithète. Cependant, si l'on ne peut disposer du symbole mathématique et que l'on utilise à la place la lettre « x », on peut laisser un espace simple entre elle et l'épithète si cela permet d'éviter une ambiguïté. La lettre « x » devrait être en minuscule.

Article H.4

H.4.1. Si tous les taxons parents sont connus, ou présumés connus, un nothotaxon est circonscrit de manière à inclure tous les individus (pour autant qu'ils puissent être reconnus) dérivés du croisement entre individus de l'ensemble des taxons parents (c'est-à-dire, non seulement la première génération d'hybrides F1, mais aussi les subséquentes ainsi que les rétrocroisements (back crosses), et toutes les combinaisons entre ceux-ci). Il ne peut donc y avoir qu'un seul nom correct correspondant à une formule d'hybridité donnée. Il s'agit du nom légitime le plus ancien (voir l'Art. 6.3.) dans le rang approprié (Art. H.5). Les autres noms auxquels la même formule d'hybridité s'applique sont des synonymes.

Ex. 1. On considère que les noms *Oenothera* ×*wienii* Renner ex Rostanski (1977) et *O. drawertii* Renner ex Rostanski (1966) s'appliquent tous deux à l'hybride *O. biennis* L. × *O. villosa* Thunb. subsp. *villosa* ; on sait que les types des deux noms de nothoespèces diffèrent par tout un complexe de gènes ; cependant, le deuxième nom est considéré comme un synonyme du premier.

Note 1. La variation à l'intérieur des nothoespèces et des nothotaxons de rang inférieur peut être traitée conformément à l'Art. H.12 ou, si cela est approprié, conformément à l'« *International Code of Nomenclature of Cultivated Plants* ».

Article H.5

H.5.1. Le rang approprié d'un nothotaxon est celui de ses parents connus ou présumés.

H.5.2. Si les parents connus ou présumés sont de rang différent, le rang approprié du nothotaxon est le plus petit de ces rangs.

Note 1. Si un taxon est désigné par un nom à un rang qui n'est pas approprié pour sa formule d'hybridité, le nom est incorrect pour cette formule d'hybridité mais peut néanmoins être correct ou le devenir plus tard (voir aussi l'Art. 52 Note 3).

Ex. 1. La combinaison *Elymus* × *laxus* (Fr.) Melderis & D. C. McClint. (1983), fondée sur *Triticum laxum* Fr. (1842), a été publiée pour des hybrides correspondants à la formule *E. farctus* subsp. *boreoatlanticus* (Simonet & Guin.) Melderis × *E. repens* (L.) Gould, de sorte que cette combinaison est à un rang qui n'est pas approprié pour cette formule d'hybridité. C'est cependant le nom correct applicable à tous les hybrides entre *E. farctus* (Viv.) Melderis et *E. repens*.

Ex. 2. Radcliffe-Smith a publié de façon incorrecte le nom nothospécifique *Euphorbia* × *cornubiensis* Radcl.-Sm. (1985) pour *E. amygdaloides* L. × *E. characias* subsp. *wulfenii* (Koch) Radcl.-Sm., alors que la désignation correcte pour les hybrides entre *E. amygdaloides* et *E. characias* L. est *E. ×martini* Rouy (1900) ; plus tard, il a corrigé son erreur en publiant la combinaison *E. ×martini* nothosubsp. *cornubiensis* (Radcl.-Sm.) Radcl.-Sm. (in Taxon 35 : 349. 1986). Cependant, le nom *E. ×cornubiensis* est potentiellement correct pour les hybrides correspondants à la formule *E. amygdaloides* × *E. wulfenii* W. D. J. Koch.

Recommandation H.5A

H.5A.1. En publiant le nom d'un nothotaxon nouveau à un rang spécifique ou infraspécifique, les auteurs devraient fournir toute l'information disponible sur l'identité taxinomique, aux rangs inférieurs, des plantes connues ou présumées parentes du type du nom.

Article H.6

H.6.1. Un nom de nothogène (c'est-à-dire le nom au rang de genre d'un hybride entre des individus de deux ou plusieurs genres) est une formule condensée ou son équivalent.

H.6.2. Le nom de nothogène d'un hybride entre deux genres est une formule condensée dans laquelle les noms adoptés des genres parents sont combinés en un seul mot, en utilisant le début ou la totalité de l'un, la fin ou la totalité de l'autre (mais non la totalité des deux) et, si cela est souhaitable, une voyelle de liaison.

Ex. 1. ×*Agropogon* P. Fourn. (1934) (= *Agrostis* L. × *Polypogon* Desf.) ; ×*Gymnanacamptis* Asch. & Graebn. (1907) (= *Anacamptis* Rich. × *Gymnadenia* R. Br.) ; ×*Cupressocyparis* Dallim. (1938) (= *Chamaecyparis* Spach × *Cupressus* L.) ; ×*Seleniphyllyum* G. D. Rowley (1962) (= *Epiphyllum* Haw. × *Selenicereus* (A. Berger) Britton & Rose).

Ex. 2. ×*Amarcrinum* Coutts (1925) est correct pour *Amaryllis* L. × *Crinum* L., et non pas « ×*Crindonna* ». Cette formule fut proposée par Ragionieri (1921) pour le même nothogène, mais elle était dérivée du nom générique adopté pour l'un des parents (*Crinum*) et d'un synonyme (*Belladonna* Sweet) du nom générique adopté pour l'autre (*Amaryllis*). Etant en contradiction avec l'Art. H.6, il n'est pas valablement publié, vu l'Art. 32.1 (b).

Ex. 3. Le nom ×*Leucadenia* Schltr. (1919) est correct pour *Leucorchis* E. Mey. × *Gymnadenia* R. Br., mais si l'on adopte le nom de genre *Pseudorchis* Ség. à la place de *Leucorchis*, c'est ×*Pseudadenia* P. F. Hunt (1971) qui est correct.

Ex. 4. Boivin (1967) a publié ×*Maltea* pour ce qu'il pensait être l'hybride intergénérique *Phippsia* (Trin.) R. Br. × *Puccinellia* Parl. Comme il ne s'agit pas d'une formule condensée, le nom ne peut être utilisé pour cet hybride intergénérique pour lequel le nom correct est ×*Pucciphippsia* Tzvelev (1971). Boivin avait cependant fourni une description latine et désigné un type ; en conséquence, *Maltea* B. Boivin est un nom de genre valablement publié ; il est correct si l'on traite son type comme appartenant à un genre distinct, et non à un nothogène.

H.6.3. Le nom de nothogène d'un hybride intergénérique dérivé de quatre genres ou plus est formé du nom d'une personne, auquel on ajoute la terminaison *-ara* ; un tel nom ne peut excéder huit syllabes. Il est considéré comme une formule condensée.

Ex. 5. ×*Beallara* Moir (1970) (= *Brassia* R. Br. × *Cochlioda* Lindl. × *Miltonia* Lindl. × *Odontoglossum* Kunth).

H.6.4. Le nom de nothogène d'un hybride trigénérique est soit (a) une formule condensée dans laquelle les trois noms adoptés comme corrects des genres parents sont combinés en un seul mot ne dépassant pas huit syllabes, en utilisant la totalité ou la première partie de l'un, suivie de la totalité ou de n'importe quelle partie de l'autre, suivie de la totalité ou de la dernière partie du troisième (mais non de la totalité des trois) et d'une ou éventuellement de deux voyelles de liaison, soit (b) un nom formé comme celui d'un nothogène dérivé de quatre genres ou plus, c'est-à-dire, un nom de personne auquel on ajoute la terminaison *-ara*.

Ex. 6 ×*Sophrolaeliocattleya* Hurst (1898) (= *Cattleya* Lindl. × *Laelia* Lindl. × *Sophronitis* Lindl.) ; × *Vascostylis* Takakura (1964) (= *Ascocentrum* Schltr. ex J. J. Sm. × *Rhynchostylis* Blume × *Vanda* W. Jones ex R. Br.) ; × *Rodrettiopsis* Moir (1976) (= *Comparettia* Poepp. & Endl. × *Ionopsis* Kunth × *Rodriguezia* Ruiz & Pav.) ; × *Devereuxara* Kirsch (1970) (= *Ascocentrum* Schltr. ex J. J. Sm. × *Phalaenopsis* Blume × *Vanda* W. Jones ex R. Br.).

Recommandation H.6A

H.6A.1. Si un nom nothogénérique est formé à partir du nom d'une personne par l'addition de la terminaison *-ara*, il serait préférable que cette personne fut un collecteur, un producteur ou un spécialiste du groupe.

Article H.7

H.7.1. Le nom d'un nothotaxon qui est un hybride entre des subdivisions d'un même genre est la combinaison d'une épithète, qui est une formule condensée formée de la même manière qu'un nom de nothogénère (Art. H.6.2), avec le nom du genre.

Ex. 1. *Ptilostemon* nothosect. *Platon* Greuter (in Boissiera 22 : 159. 1973), comprenant les hybrides entre *P.* sect. *Platyraphium* Greuter et *P.* Cass. sect. *Ptilostemon* ; *P.* nothosect. *Plinia* Greuter (in Boissiera 22 : 158. 1973), comprenant les hybrides entre *P.* sect. *Platyraphium* et *P.* sect. *Cassinia* Greuter.

Article H.8

H.8.1. Si le nom ou l'épithète dans le nom d'un nothotaxon est une formule condensée (Art. H.6 et H.7), les noms des parents utilisés pour le former doivent être ceux qui sont corrects pour la circonscription, la position et le rang adoptés pour les taxons parentaux.

Ex. 1. Si le genre *Triticum* L. est considéré, sur le plan taxinomique, englober *Triticum* (s. str.) et *Agropyron* Gaertn. et si le genre *Hordeum* L. est considéré englober *Hordeum* (s. str.) et *Elymus* L., les hybrides entre *Agropyron* et *Elymus* aussi bien que ceux entre *Hordeum* (s. str.) et *Triticum* (s. str.) doivent être placés dans le nothogénère ×*Tritordeum* Asch. et Graebn. (1902). Si cependant l'on distingue génériquement *Agropyron* de *Triticum*, les hybrides entre *Agropyron* et *Hordeum* (s. str. ou s. lat.) sont placés dans le nothogénère ×*Agrohordeum* A. Camus (1927). De même, si *Elymus* est séparé génériquement de *Hordeum*, les hybrides entre *Elymus* et *Triticum* (s. str. ou s. lat.) sont placés dans le nothogénère ×*Elymotriticum* P. Fourn. (1935). Si *Agropyron* et *Elymus* sont tous deux traités comme des genres, les hybrides entre eux sont placés dans le nothogénère ×*Agroelymus* A. Camus (1927) ; ×*Tritordeum* est alors limité aux hybrides entre *Hordeum* (s. str.) et *Triticum* (s. str.), et les hybrides entre *Elymus* et *Hordeum* sont placés dans ×*Elyhordeum* Mansf. ex Tsitsin & Petrova (1955), un nom de remplacement pour ×*Hordelymus* Bachtcev & Darevsk. (1950) non *Hordelymus* (K. Jess.) K. Jess. (1885).

H.8.2. Les noms de nothogénères se terminant en *-ara*, qui sont l'équivalent de formules condensées (Art. H.6.3-4), ne sont applicables qu'aux plantes dont on accepte taxinomiquement qu'elles dérivent des genres cités comme parents.

Ex. 2. Si *Euanthe* Schltr. est reconnu comme genre distinct, les hybrides impliquant simultanément son unique espèce, *E. sanderiana* (Rchb.) Schltr. et les trois genres *Arachnis* Blume, *Renanthera* Lour. et *Vanda* W. Jones ex R. Br. doivent être placés dans ×*Cogniauxara* Garay & H. R. Sweet (1966) ; si d'autre part *E. sanderiana* est inclus dans *Vanda*, les mêmes hybrides seront placés dans ×*Holttumara* Holttum (1958) (*Arachnis* × *Renanthera* × *Vanda*).

Article H.9

H.9.1. Pour être valablement publié, le nom d'un nothogénère ou d'un nothotaxon du rang de subdivision de genre (Art. H.6 et H.7) doit être publié effectivement (voir les Art. 29 à 31) avec mention du nom des genres ou subdivisions de genres parents, mais une description ou diagnose n'est pas nécessaire, que ce soit en latin ou en toute autre langue.

Ex. 1. Noms valablement publiés : ×*Philageria* Mast. (1872), publié avec la mention de ses parents *Lapageria* Ruiz & Pav. × *Philesia* Comm. ex Jussieu ; *Eryngium* nothosect. *Alpestris* Burdet & Miège, pro sect. (in Candollea 23 : 116. 1968) publié avec la mention de ses parents, *E.* sect. *Alpina* H. Wolff × *E.* sect. *Campestris* H. Wolff ; ×*Agrohordeum* A. Camus (1927) (= *Agropyron* Gaertn. × *Hordeum* L.), dont ×*Hordeopyron* Simonet (1935, « *Hordeopyrum* ») est un synonyme ultérieur.

Note 1. Puisque les noms de nothogénère et de nothotaxon du rang de subdivision de genre sont des formules condensées, ou sont traités comme telles, ils ne possèdent pas de type.

Ex. 2. Le nom ×*Ericalluna* Krüssm. (1960) a été publié pour des plantes (« ×*E. bealeana* », nom. inval.) qui étaient considérées comme issues du croisement *Calluna vulgaris* (L.) Hull × *Erica cinerea* L. Si l'on considère qu'il ne

s'agit pas d'hybrides, mais de formes de *E. cinerea*, le nom \times *Ericalluna* Krüssm. resterait disponible si apparaissaient des plantes dont la nature hybride *Calluna* Salisb. \times *Erica* L. soit connue ou présumée.

Ex. 3. \times *Arabidobrassica* Gleba & Fr. Hoffm. (in *Naturwissenschaften* 66 : 548. 1979) est un nom de nothogénère validement publié avec la mention des parents pour le résultat de l'hybridation somatique entre *Arabidopsis thaliana* (L.) Heynh. et *Brassica campestris* L. par fusion de protoplastes. Il est également disponible pour les hybrides intergénériques issus de croisements normaux entre *Arabidopsis* Heynh. et *Brassica* L., pour autant que l'on arrive à en produire.

Note 2. Toutefois, les noms qui ne sont publiés qu'en espérant l'existence d'un hybride ne sont pas validement publiés selon l'Art. 34.1 (b).

Article H.10

H.10.1. Les noms de nothotaxon du rang espèce ou inférieur doivent être conformes aux dispositions (a) du corps du Code applicable à ces mêmes rangs et (b) de l'Art. H.3. Les manquements à l'Art. H.3.1 sont considérés comme des erreurs à corriger.

Ex. 1. Le nom de la nothoespèce *Melampsora* \times *columbiana* G. Newc. (in *Mycol. Res.* 104 : 271. 2000) a été publié, avec une description latine et la désignation d'un holotype, pour l'hybride entre *M. medusae* Thüm. et *M. occidentalis* H. S. Jacks.

H.10.2. Les taxons d'abord publiés comme espèces ou taxons infraspécifiques qui sont ensuite considérés comme des nothotaxons peuvent se voir ainsi désignés, sans changement de rang, conformément aux Art. 3 et 4 et par application de l'Art. 50 (qui s'applique également dans l'autre sens).

H.10.3. Les expressions suivantes sont considérées comme des formules et non de vraies épithètes : les dénominations consistant en une combinaison à l'aide d'un trait d'union des épithètes des noms des parents sans modification, ou avec modification de la terminaison d'une seule épithète, ou consistant en une combinaison de l'épithète spécifique du nom d'un parent avec le nom de genre de l'autre (avec ou sans changement de terminaison).

Ex. 2. La désignation *Potentilla* « *atrosanguinea-pedata* » publiée par Maund (in *Bot. Gard.* 5 : n° 385, t. 97. 1833) est considérée comme une formule ayant le sens de *Potentilla atrosanguinea* Lodd. ex D. Don \times *P. pedata* Nestl.

Ex. 3. *Verbascum* « *nigro-lychnitis* » (Schiede, *Pl. Hybr.* : 40. 1825) est considéré comme une formule, *Verbascum lychnitis* L. \times *V. nigrum* L. ; le nom binomial correct pour cet hybride est *Verbascum* \times *schiedeanum* W. D. J. Koch (1844).

Ex. 4. Les noms suivants comprennent de vraies épithètes (voir cependant Rec. H.10A) : *Acaena* \times *anserovina* Orchard (1969) (à partir de *A. anserinifolia* (J. R. Forst. & G. Forst.) Druce et *A. ovina* A. Cunn.) ; *Micromeria* \times *benthamineolens* Svent. (1969) (à partir de *M. benthamii* Webb & Berthel. et de *M. pineolens* Svent.).

Note 1. Puisque le nom d'un nothotaxon du rang d'espèce ou inférieur possède un type, la mention des parents joue un rôle secondaire s'il s'agit de déterminer l'application du nom.

Ex. 5. *Quercus* \times *deamii* Trel. (in *Mem. Natl. Acad. Sci.* 20: 14. 1924) était considéré à sa description comme un croisement entre *Q. alba* L. \times *Q. muehlenbergii* Engelm. Cependant, au vu des descendants obtenus à partir de glands de l'arbre dont est issu le type, Bartlett fut amené à conclure que les parents étaient en fait *Q. macrocarpa* Michx. et *Q. muehlenbergii*. Si l'on accepte cette conclusion, le nom *Q. deamii* s'applique à *Q. macrocarpa* \times *Q. muehlenbergii*, et non à *Q. alba* \times *Q. muehlenbergii*.

Recommandation H.10A

H.10A.1. En créant des épithètes pour des noms de nothotaxons du rang d'espèce ou inférieur, les auteurs devraient éviter de combiner des parties des épithètes des noms des parents.

Recommandation H.10B

H.10B.1. En envisageant la publication de noms nouveaux pour des hybrides entre des taxons infraspécifiques nommés, les auteurs devraient soigneusement évaluer s'ils sont réellement nécessaires, en gardant à l'esprit que les formules d'hybridité, quoique plus encombrantes, sont plus informatives.

Article H.11

H.11.1. Le nom d'une nothoespèce dont les espèces parentes, connues ou présumées, appartiennent à des genres différents est la combinaison d'une épithète nothospécifique avec un nom de nothogénère.

Ex. 1. *×Heucherella tiarelloides* (Lemoine & E. Lemoine) H. R. Wehrh. est considérée issue d'un croisement entre un hybride horticole d'*Heuchera* L. et *Tiarella cordifolia* L. (voir Stearn in Bot. Mag. 165 : ad t. 31. 1948). Son nom original, *Heuchera ×tiarelloides* Lemoine & E. Lemoine (1912), est donc incorrect.

Ex. 2. Lorsque *Orchis fuchsii* Druce fut nommé *Dactylorhiza fuchsii* (Druce) Soó, le nom de son hybride avec *Coeloglossum viride* (L.) Hartman, *×Orchicoeloglossum mixtum* Asch. & Graebn. (1907), servit de base à la nouvelle combinaison nécessaire, *×Dactyloglossum mixtum* (Asch. & Graebn.) Rauschert (1969).

H.11.2. L'épithète finale du nom d'un nothotaxon infraspécifique dont les taxons parents, connus ou présumés, sont affectés à des taxons de rang supérieur différents peut être subordonné au nom d'une nothoespèce (voir cependant la Rec. H.10B).

Ex. 3. *Mentha ×piperita* L. nothosubsp. *piperita* (= *M. aquatica* L. × *M. spicata* L. subsp. *spicata*) ; *Mentha ×piperita* nothosubsp. *pyramidalis* (Ten.) Harley (in Kew Bull. 37 : 604. 1983) (= *M. aquatica* L. × *M. spicata* subsp. *tomentosa* (Briq.) Harley).

Article H.12

H.12.1. Des taxons subordonnés à une nothoespèce peuvent être reconnus, sans obligation de préciser les taxons parents au rang subordonné. Dans ce cas, des catégories infraspécifiques non-hybrides de rang approprié sont utilisées.

Ex. 1. *Mentha ×piperita* f. *hirsuta* Sole ; *Populus ×canadensis* var. *serotina* (R. Hartig) Rehder et *P. ×canadensis* var. *marilandica* (Poir.) Rehder (voir également l'Art. H.4, Note 1).

Note 1. Comme il n'y a pas de mention des parents au rang concerné, on ne peut contrôler la circonscription à ce rang par la parenté (comparer avec l'Art. H.4).

Note 2. Il n'est pas possible de traiter les subdivisions de nothoespèces à la fois par les méthodes de l'Art. H.10 et de l'Art. H.12.1, au même rang.

H.12.2. Les noms publiés avec le rang de nothomorphe¹² sont traités comme s'ils avaient été publiés en tant que noms de variétés (voir l'Art. 50).

APPENDICE V. OPERA UTRIQUE OPPRESSA

Les publications sont énumérées dans l'ordre alphabétique des auteurs. La numérotation des oeuvres dans TL-2 (Stafleu & Cowan, *Taxonomic literature* 1-7 ; in *Regnum Veg.* 94, 98, 105, 110, 112, 115, 116. 1976-1988) sont ajoutés entre parenthèses en **caractères gras** s'ils sont disponibles. Aucun nom paru dans les publications énumérées, aux rangs spécifiés entre parenthèses carrées à la fin de chaque entrée, n'est accepté comme validement publié aux termes du présent Code (Art. 32.8).

AGOSTI, J. 1770. *De re botanica tractatus*. Belluno. (TL-2 No. **66.**) [Genres.]

BUC'HOZ, P. J. 1762-1770. *Traité historique des plantes qui croissent dans la Lorraine et les Trois Evêchés*. 10 vol. Nancy & Paris. (TL-2 No. **872.**) [Espèces et taxons infraspécifiques.]

BUC'HOZ, P. J. 1764. *Tournefortius Lotharingiae, ou catalogue des plantes qui croissent dans la Lorraine et les Trois Evêchés*. Paris & Nancy. (TL-2 No. **873.**) [Espèces et taxons infraspécifiques.]

BUC'HOZ, P. J. 1770. *Dictionnaire raisonné universel des plantes, arbres et arbustes de France*. Vol. 1, 2, et 3 (pp. 1-528) [mais pas le vol. 3 (pp. 529-643), ni le vol. 4]. Paris. (TL-2 No. **874.**) [Espèces et taxons infraspécifiques.]

DONATI, V. 1753. *Auszug seiner Naturgeschichte des adriatischen Meers*. Halle. (TL-2 No. **1500.**) [Tous les rangs.]

EHRHART, J. B. 1753-1762. *Oeconomische Pflanzenhistorie*. 12 vol. Ulm & Memmingen. (TL-2 No. **1647.**) [Genres.]

EHRHART, J. F. 1780-1785. *Phytophylacium ehrhartianum*. 10 decades. Hannover. (vide TL-2, 1 : **731.**) [Genres.]

EHRHART, J. F. 1789. Index phytophylacii ehrhartiani. Pp. 145-150 in : Ehrhart, J. F. : *Beiträge zur Botanik*, 4. Hannover & Osnabrück. (TL-2 No. **1645.**) [Genres.]

FEUILLEE, L. 1756-1757, 1766. *Beschreibung zur Arzeney dienlicher Pflanzen, welche in den Reichen des mittägigen America in Peru und Chily vorzüglich im Gebrauch sind*. 2 vol. [et réimpression]. Nürnberg. (TL-2 No. **1767.**) [Genres.]

GANDOGER, M. 1883-1891. *Flora Europae terrarumque adjacentium*. 27 vol. Paris, London & Berlin. (TL-2 No. **1942.**) [Espèces.]

GARSAULT, F. A. P. de, 1764. *Les figures de plantes et animaux d'usage en médecine, décrites dans la matière médicale de Mr. Geoffroy*. 5 vol. Paris. (TL-2 No. **1959.**) [Espèces et taxons infra spécifiques.]

GARSAULT, F. A. P. de, 1764-1767. *Description, vertus et usages de sept cent dix-neuf plantes, tant étrangères que de nos climats*. 5 vol. Paris. (TL-2 No. **1961.**) [Genres, espèces et taxons infra spécifiques.]

¹² Dans les éditions Pre-Sydney du Code les dispositions correspondant à l'Art. H.12 ne permettaient qu'un seul rang. Ce rang équivalait à celui de variété et la catégorie était dénommée 'nothomorphe'.

- GARSAULT, F. A. P. de, 1765. *Explication abrégée de sept cent dix-neuf plantes, tant étrangères que de nos climats*. Paris. (TL-2 No. **1960**.) [Espèces et taxons infraspécifiques.]
- GILIBERT, J. E. 1782. *Flora lituanica inchoata*. 2 vol. Grodno. (TL-2 No. **2012**.) [Espèces et taxons infraspécifiques.]
- GILIBERT, J. E. 1782. *Exercitium botanicum, in schola vilnensi peractum, seu enumeratio methodica plantarum tam indigenarum quam exoticarum quas proprio Marte determinaverunt alumni in campis vilniensibus aut in horto botanico universitatis*. Wilnius. (TL-2 No. **2013**.) [Espèces et taxons infraspécifiques.]
- GILIBERT, J. E. 1785-1787. *Caroli Linnaei botanicorum principis systema plantarum Europae*. 7 vol. Vienne. (TL-2 No. **2014**.) [Espèces et taxons infraspécifiques.]
- GILIBERT, J. E. 1792. *Exercitia phytologica, quibus omnes plantae Europae, quas vivas invenit in variis herbarionibus, seu in Lithuania, Gallia, Alpibus, analysi nova proponuntur*. 2 vol. Lyon. (TL-2 No. **2015**.) [Espèces et taxons infraspécifiques.]
- GLEDITSCH, J. G. 1753. Observation sur la pneumonanthe, nouveau genre de plante, dont le caractère diffère essentiellement de celui de la gentiane. *Hist. Acad. Roy. Sci. (Berlin)* 1751: 158-166. [Tous les rangs.]
- GUETTARD, J. E. 1755. Cinquième [Sixième] mémoire sur les glandes des plantes, et le quatrième [cinquième] sur l'usage que l'on peut faire de ces parties dans l'établissement des genres des plantes. *Hist. Acad. Roy. Sci. Mém. Math. Phys.* (Paris, 4^e) 1749: 322-377, 392-443. (TL-2 No. **2208**.) [Tous les rangs.]
- HALLER, A. von, 1753. *Enumeratio plantarum horti regii et agri gottingensis*. Göttingen. (TL-2 No. **2309**.) [Tous les rangs.]
- HEISTER, L. 1753. *Descriptio novi generis plantae rarissimae et speciosissimae africanae*. Braunschweig. (TL-2 No. 2592.) [Tous les rangs.]
- HILL, J. 1753. [Entrées sur les sciences naturelles.] In : Scott, G. L. (ed.), *A supplement of Mr. Chambers's Cyclopaedia : or a universal dictionary of the arts and sciences*. 2 vol. London. [Tous les rangs.]
- HILL, J. 1753-1754. [Entrées sur les sciences naturelles.] In : Society of Gentlemen (ed.), *A new and complete dictionary of arts and sciences*. 4 vol. London. [Tous les rangs.]
- HILL, J. 1754, etc. *The useful family herbal* [y compris les diverses réimpressions et les éditions subséquentes]. London. (TL-2 No. **2768**.) [Genres, espèces et taxons infraspécifiques.]
- HILL, J. 1756-1757 *The British herbal*. London. (TL-2 No. **2769**.) [Espèces et taxons infraspécifiques.]
- NECKER, N. J. de, 1790-1791, 1808. *Elementa botanica*. [Tous les tirages et toutes les éditions.]. Neuwied, Paris, Strasbourg, Mainz. (TL-2 No. **6670**.) [Genres.]
- RUMPHIUS, G. E. 1755. *Herbarii amboinensis auctuarium*. Amsterdam. (TL-2 No. **9785**.) [Genres ; les espèces publiées par Burman dans l'"Index", pp. 75-94 de cet ouvrage ne sont pas affectées.]
- SECRETAN, L. 1833. *Mycographie suisse, ou description des champignons qui croissent en Suisse*. 3 vol. Genève. (TL-2 No. **11595**.) [Espèces et taxons infraspécifiques.]
- TREW, C. J. [& al.] [1747-] 1753-1773. *Herbarium blackwellianum emendatum et auctum*. 6 vol. Nürnberg. (TL-2 No. **546**.) [Genres.]